This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

6000011281

COLLECTION DE DOCUMENTS

rares ou inédits

RELATIFS A L'HISTOIRE DE PARIS

LE

CALENDRIER DES CONFRÉRIES

DE PARIS

110

TIRÉ A 350 EXEMPLAIRES

TOUS NUMÉROTÉS

325 sur papier vergé des Vosges.

22 — chine véritable.

3 sur parchemin.

N° 100.

Paris. — Typ. G. Chamerot, rue des Saints-Pères, 19.

LE

CALENDRIER

DES

CONFRÉRIES DE PARIS

PAR J.-B. LE MASSON
Forésien

PRÉCÉDÉ D'UNE INTRODUCTION
avec des Notes

PAR L'ABBÉ VALENTIN DUFOUR
Parisien.

PARIS
LIBRAIRIES :
LÉON WILLEM, 8, RUE DE VERNEUIL, 8 | PAUL DAFFIS, 7, RUE GUÉNÉGAUD, 7

1875

237. g. 118

PRÉFACE.

—

Le volume, dont nous offrons au public une nouvelle édition, a sa place toute marquée dans une collection d'ouvrages sur Paris : il nous en présente l'état moral et religieux au commencement du dix-septième siècle ; tout ce qui tient de près ou de loin à la grande ville ayant toujours le privilége d'exciter la curiosité.

Mais il emprunte un intérêt particulier à sa rareté : dédié au roi Louis XIII, composé par un de ses aumôniers, il a dû jouir d'une certaine vogue, et c'est peut-être pour cette raison qu'on a peine aujourd'hui à en rencontrer quelques exemplaires.

Nos grands dépôts littéraires ne le possèdent pas tous. Il faut excepter la Bibliothèque Nationale. La Bibliothèque Mazarine et celle de l'Arsenal en ont chacune deux exemplaires. L'ancienne bibliothèque du chapitre de Notre-Dame de Paris, d'ailleurs si complète avant la Révolution, ne l'a jamais vu figurer sur son catalogue. Brunet ne le mentionne pas dans son *Manuel,* probablement parce qu'il ne l'avait pas remarqué et ne l'avait vu cité dans aucun catalogue de vente pendant sa longue carrière. Cependant il se recommandait à l'attention par le sujet qu'il traite et qui avait tenté un bibliophile bien connu, Peignot, qui, lui aussi, en ignorait l'existence : sa notice sur les saints Patrons montre qu'il avait fait des recherches en ce sens (1).

Sans avoir la prétention de vouloir prendre Peignot en défaut, on peut s'étonner que Brunet, un spécialiste beaucoup plus près de nous, ne parle pas de ce volume. Après lui, d'autres bibliophiles, des *parisiographes* même, paraissent les complices de son silence; il n'est pas jusqu'aux habitués de la

(1) Appendice, I.

salle Silvestre, amateurs et libraires, qui ne croient à une mystification quand on leur parle de ce volume, rare sans doute, mais qui a subi le feu des enchères. Vers 1840, il a échappé au bibliophile Jacob pour cause de folle enchère. Depuis il apparaît de loin en loin, nous en avons pour garant nos catalogues.

La première fois que nous le rencontrons, c'est dans la vente de la bibliothèque de M. F***, Paris, Delion (14 avril 1853). Dans l'avertissement qui précède, on lit ce qui suit:

« Il serait parfaitement inutile de signaler « aux amateurs les nombreux articles re- « marquables qu'elle contient; cependant « nous citerons un volume à peu près in- « connu à cause de sa rareté: c'est le Calen- « drier de toutes les confréries de Paris « (n° 108); il donne la liste de toutes les « confréries d'arts et métiers (et de dévotion, « eût-on dû ajouter), et on sait combien il est « difficile de se procurer des renseignements « sur ces matières. »

Nous ignorons le prix de vente.

La seconde fois, c'est à la première vente Le Roux de Lincy (8 novembre 1855), Paris,

Techener. La note du catalogue porte cette mention : *Volume rare dont le calendrier est orné de portraits.*

On pourrait croire qu'il s'agit d'ouvrages différents : il n'en est rien, les deux indications se complètent.

Nous n'avons reproduit que le frontispice qui représente le *Crieur de Confréries,* ce dessin étant original et peu connu, bien qu'il ait été dessiné avec exactitude dans le *Magasin pittoresque,* t. XXVII, p. 248 (année 1859). Il n'est pas signé et peut être attribué à un maître contemporain : Léonard Gaultier ou Thomas de Leu. Les portraits des Apôtres, en tête du calendrier, sont d'une exécution beaucoup plus soignée comme gravure; mais, étant tous de fantaisie, il serait, ce semble, inutile de les reproduire.

C'est avec un étonnement, qui s'explique d'ailleurs par sa rareté, que nous avons constaté l'absence du *Calendrier des Confréries* dans les catalogues de ventes spéciales : Gilbert (1858); l'abbé Eglée (1867); Le Roux de Lincy (après décès, 1870); de la Villegille (1873).

Cette rareté même nous a engagé à le

réimprimer. Nous avions eu la pensée de reproduire intégralement le texte, mais le peu de soin avec lequel il a été composé nous a forcé à adopter pour cette nouvelle édition l'orthographe moderne, sous peine d'être obscur, sinon incompréhensible. Nous n'avons trouvé que des encouragements auprès de ceux qui en déploraient le plus la rareté : M. Paul Lacroix et le savant éditeur de Lebeuf, M. H. Cocheris, etc., etc.

Pour être complet, ce travail devrait être divisé en trois chapitres :

1° *Nomenclature des Confréries;*

2° *Statuts des Confréries;*

3° *Histoire et particularités touchant chacune des Confréries.*

Le sujet est tentant, il a été effleuré par M. Le Roux de Lincy; peut-être un jour le traiterons-nous. Aujourd'hui, restreint par le cadre, nous devons nous borner dans l'introduction à donner la signification du mot *calendrier,* différent de celui d'*almanach;* à expliquer en général ce qu'étaient les corporations et confréries pendant le moyen âge et jusqu'à la révolution de 1789;

enfin à présenter en particulier un aperçu de celles de Paris.

Quelques notes explicatives sont nécessaires au courant du volume pour rappeler des usages déjà loin de nous.

Les lettres C et J, quand elles se trouvent à la suite d'un nom de confrérie, indiquent que celle-ci possédait un cachet ou gravure (Appendice II) et un jeton qui se trouve reproduit dans l'ouvrage de M. A. Forgeais : *Plombs historiés trouvés dans la Seine,* que l'on ne saurait assez consulter sur cette matière.

V. D.

INTRODUCTION.

I. Calendrier. — Vigneul de Marville (1) donne l'étymologie suivante de ce mot :

« La plupart de ceux qui sçavent que les « Romains comptoient par les kalendes, les « ides et les nones en ignorent la raison ; la « voici. Les anciens Romains régloient d'a- « bord leurs mois sur le cours de la lune ; et « ayant remarqué qu'à chaque mois elle « avoit trois varietez remarquables, la pre- « mière lorsqu'elle se cache dans sa conjonc- « tion avec le soleil, elle se montre entière- « ment éclairée de ses rayons ; ils appeloient

1 *Mélanges d'hist. et de litt.*, t. III, p. 407.

« le premier jour du mois *kalendes*, du mot « latin *calare*, parce que, ce jour-là, cette « planète étoit cachée; ou, selon Juba, du « mot grec καλεῖν, parce qu'on convoquoit le « peuple pour lui annoncer que les *nones*, « c'est-à-dire la *foire* ou le *marché* seroit le « cinquième jour d'après. Le jour que la lune « commençant à reparoître étoit dans son « premier quartier, ils le nommoient *nones*, « du mot grec νέος, et le jour qu'elle parois- « soit pleine, ils l'appeloient *ides*, du mot « εἶδος, *face*, parce que la lune étoit alors « dans sa beauté, et qu'elle montroit sa face « entière. Depuis les ides jusques à la fin du « mois, on comptait 14, 13, 12, etc., avant « les kalendes du mois qui suivoit : et de- « puis le premier jour de ce mois jusques « aux nones, le 2, le 3, le 4, etc., après les « kalendes. »

Il est bien probable, en effet, que ce fut des Étrusques, et non des Grecs, que les Romains reçurent leurs premières notions en fait d'astronomie. La racine *cal* appartient au fonds commun que les Hellènes et les Latins avaient emporté en se séparant du tronc indo-germanique. Le mot *calendæ* ne viendrait donc pas du grec καλεῖν, mais de

l'étrusque, auquel les Romains auraient emprunté leur verbe *calare.*

ALMANACH.—L'almanach diffère peu du calendrier : le premier rappelle l'ordre du temps, le second les jours qui offrent des souvenirs, des obligations religieuses ou de famille.

« Ce que nous nommons aujourd'hui almanachs n'étaient originairement que de simples calendriers, donnant les mois et les jours de l'année, et, depuis le cinquième siècle, l'indication des fêtes de l'Église. L'usage en remonte fort haut, ainsi que l'attestent les simples calendriers et les anciens livres de liturgie manuscrits, si nombreux dans les bibliothèques publiques et dans quelques bibliothèques particulières; mais ce n'est qu'après l'invention de l'imprimerie qu'ils sont devenus tout à fait populaires. A dater de 1475, on ne manqua guère de placer des calendriers en tête de toutes les éditions des bréviaires, des missels et des livres d'heures, à l'usage de Rome, des différents diocèses ou des ordres religieux qui l'imprimaient; ce qui n'empêcha pas la publication des almanachs séparés. A cette même époque, des Pronostications

astrologiques commencèrent à paraître annuellement dans différentes villes. Plus tard les almanachs prirent peu à peu plus de consistance; ils devinrent même des Annuaires historiques, scientifiques, littéraires ou industriels (1), » ou se bornèrent à des spécialités, comme le *Calendrier des Confréries de Paris*.

Le mot *almanach* vient de l'arabe et signifie l'*action de compter*. Dans le principe, et pendant de longs siècles, l'Église se chargea de la rédaction de l'almanach. Chaque année, à Pâques, on rédigeait une nomenclature de jours fériés, et on la plaçait sur le cierge pascal; l'usage de ces *tables pascales* subsista jusqu'au septième siècle.

L'usage des almanachs est néanmoins plus ancien qu'on ne le croit généralement.

On trouve dans un compte :

1354. (DIMANCHE VILEL.) « Vng kalendrier « à IIj euanjiles tout relié en deux aiselles « (ais) couuerts de parchemin, et à deux fer- « meaux... » (Le prix n'y est pas.) Cet article, dit Peignot, prouve que les ducs de Bourgo-

(1) BRUNET, *Manuel*, I, 193.

gne de la première race avaient déjà le goût des livres.

1374. (AMIOT ARNAUT.) « Le Duc (Philippe « le Hardi) estant au bois de Vincennes, le « 22 janvier, fit faire pour li deux *alma-* « *nachs*, c'est assavoir l'ung en nombres « communs et l'aultre en chiffres. » Le prix n'est pas porté au compte.

1377. « Le Duc paye à Maistre Robert, « faiseur de cadrans à Paris, 4 frans (36 fr. « 45 c.), pour ung *almanach* qu'il avoit « faict faire pour li, pour ceste année com- « mençant le premier janvier. »

G. PEIGNOT. *Ancienne librairie des ducs de Bourgogne*. Paris, Raynouard, 1830, p. 23-25.

Depuis la découverte de l'imprimerie, les almanachs populaires se répandirent et s'augmentèrent d'avis, souvent rimés, d'historiettes et de conseils aux laboureurs.

L'*Almanach royal*, qui date de 1679, était dans l'origine un simple calendrier. Depuis, on y ajouta la liste des fonctionnaires publics.

Les livres liturgiques offrent presque tous des calendriers; dans les manuscrits on peut dire à quelle église ils étaient destinés par la

présence des saints locaux; dans les livres d'heures destinés aux princes et aux riches familles, le calendrier était suivi de plusieurs feuillets blancs sur lesquels on inscrivait les dates de la naissance et de la mort, les événements heureux. Ces éphémérides étaient de véritables archives de famille; parfois on y rencontre des faits qu'on irait vainement chercher ailleurs.

II. Corporations. — On donnait le nom de *corporation* ou *ghilde* à des associations d'ouvriers qui remontaient à une haute antiquité. Les corporations industrielles se trouvent déjà dans l'empire romain, où elles avaient été instituées par Alex. Sévère. Elles survécurent à l'empire et furent fortifiées par l'usage des *ghildes*, ou associations scandinaves.

« Dans l'ancienne Scandinavie, dit M. Aug. Thierry, ceux qui se réunissaient aux époques solennelles pour sacrifier ensemble terminaient la cérémonie par un festin religieux. Assis autour du feu et de la chaudière du sacrifice, ils buvaient à la ronde et vidaient successivement trois cornes remplies de bière, l'une pour les dieux, l'autre

pour les braves du vieux temps, la troisième pour les parents et les amis, dont les tombes, marquées par des monticules de gazon, se voyaient çà et là dans la plaine; on appelait celle-ci la coupe de l'amitié. Le nom *d'amitié* (*minne*) se donnait aussi quelquefois à la réunion de ceux qui offraient en commun le sacrifice, et, d'ordinaire, cette réunion était appelée *ghilde*, c'est-à-dire *banquet à frais communs*; mot qui signifiait aussi association ou confrérie, parce que tous les cosacrifiants promettaient par serment de se défendre l'un l'autre et de s'entr'aider comme des frères. Cette promesse de secours et d'appui comprenait tous les périls, tous les grands accidents de la vie; il y avait assurance mutuelle contre les voies de fait et les injures, contre l'incendie et le naufrage, et aussi contre les poursuites légales encourues pour des crimes et des délits même avérés. Chacune de ces associations était mise sous le patronage d'un dieu ou d'un héros dont le nom servait à la désigner; chacune avait des chefs pris dans son sein, un trésor commun, alimenté par des contributions annuelles, et des statuts obligatoires pour tous ses membres; elle formait

ainsi une société à part au milieu de la société ou de la tribu. La société de la *ghilde* ne se bornait pas comme celle de la tribu ou du canton germanique à un territoire déterminé; elle était sans limites d'aucun genre; elle se propageait au loin et réunissait toute espèce de personnes, depuis le prince et le noble jusqu'au laboureur et à l'artisan libre. C'était une sorte de communion païenne, qui entretenait par de grossiers symboles et par la foi du serment des liens de charité réciproque entre les associés, charité exclusive, hostile même à l'égard de ceux qui, restés en dehors de l'association, ne pouvaient prendre les titres de *convive*, *conjuré*, *frère du banquet*. Soit que cette pratique d'une grande énergie fût particulière à la religion d'Odin, soit qu'elle appartînt à l'ancien culte des populations tudesques, il est hors de doute qu'elle exista non-seulement dans la péninsule scandinave, mais encore dans les pays germaniques. Partout, dans leurs émigrations, les Germains la portèrent avec eux; ils la conservèrent même après leur conversion au christianisme, en substituant l'invocation des saints à celle des dieux et des héros, et en joignant cer-

taines œuvres piés aux intérêts positifs qui étaient l'objet de ce genre d'association. »

De là naquirent les *confréries* du moyen âge, qui plaçaient les hommes d'un même métier sous l'invocation d'un patron et les réunissaient à certains jours de l'année dans des banquets fraternels.

Les ghildes, confréries ou associations, éveillèrent souvent les inquiétudes du pouvoir, qui s'opposait à leur établissement ou à leur maintien. Plusieurs capitulaires de Charlemagne les interdirent formellement. Il en fut de même des conciles.

Un synode, tenu à Rouen en 1189, reproduit ces prohibitions :

« Il y a des clercs et des laïques qui for-
« ment des associations pour se secourir mu-
« tuellement dans toutes espèces d'affaires,
« et spécialement dans leur négoce, portant
« une peine contre ceux qui s'opposent à
« leurs statuts. La Sainte Écriture a en
« horreur de pareilles associations ou con-
« fréries de laïques ou d'ecclésiastiques, par-
« ce qu'en les observant on est exposé à se
« parjurer. En conséquence, nous défendons,
« sous peine d'excommunication, qu'on

ainsi une société à ciations o
ciété ou de la trib nt été
ne se bornait pa oi
du canton ger
miné; elle ét
elle se prop
espèce de nd
noble jr r pour
C'étai
qui de gens de même m
pa ait protection contre la violence,
c s pour les vieillards, les malades, les
orphelins et les veuves des membres de la corporation. Il y avait encore un avantage incontestable dans le contrôle exercé sur les œuvres de chaque métier; on prévenait les fraudes et on exigeait un soin consciencieux dans l'exécution des travaux (1).

Hanse. — On désignait sous le nom de *hanse* au moyen âge une association de marchands. Il n'entre pas dans notre sujet de parler de la *hanse germanique;* mais il a existé aussi en France des associations de marchands appelées *hanses;* la plus impor-

(1) Chéruel, *Institut. de la France*, I, 229.

aît cell ... rérie à Notre-Dame.
ui r ... reurs de la même
... hapelle de Saint-
... int-Jacques et
... ent droit de
... s vacantes
... niversité
... magne
... guer la co ... aires
... ouvent chose diffic ... ise.
timement liées entre elles; ... à
ral et religieux qui vient se ...
communauté des intérêts personnels, ...
raux et politiques.

III. Des Confréries en général. — Une confrérie n'est plus aujourd'hui qu'une association formée par des laïques en vue d'une œuvre de piété, de charité ou de dévotion.

Au siècle dernier un historien de Paris la définissait ainsi :

« Gens qui ont dévotion à quelque saint, « à quelque mystère, ou à quelque autre « chose que la religion vénère, et qui, « moyennant quelque somme modique, se « font inscrire sur le registre où sont les « noms des confrères; le registre se garde à

« fasse de semblables associations ou qu'on « observe celles qui auraient été faites. »

Malgré les défenses des rois et des conciles, les confréries et les corporations se maintinrent. Elles étaient une nécessité au moyen âge, dans ces temps où la loi ne protégeait pas suffisamment les individus, et où ils étaient forcés de s'unir pour défendre leurs droits.

L'association de gens de même métier leur assurait protection contre la violence, secours pour les vieillards, les malades, les orphelins et les veuves des membres de la corporation. Il y avait encore un avantage incontestable dans le contrôle exercé sur les œuvres de chaque métier; on prévenait les fraudes et on exigeait un soin consciencieux dans l'exécution des travaux [1].

Hanse. — On désignait sous le nom de *hanse* au moyen âge une association de marchands. Il n'entre pas dans notre sujet de parler de la *hanse germanique;* mais il a existé aussi en France des associations de marchands appelées *hanses;* la plus impor-

(1) Chéruel, *Institut. de la France*, I, 229.

tante était celle des *marchands de l'eau de Paris,* qui remontait jusqu'à l'empire romain.

Louis VII, en confirmant leurs privilèges en 1170, reconnaissait qu'ils étaient fort anciens (*consuetudines eorum tales sunt ab antiquo*).

Distinguer la confrérie de la corporation est souvent chose difficile, tant elles sont intimement liées entre elles; c'est le lien moral et religieux qui vient se joindre à la communauté des intérêts personnels, généraux et politiques.

III. Des Confréries en général. — Une confrérie n'est plus aujourd'hui qu'une association formée par des laïques en vue d'une œuvre de piété, de charité ou de dévotion.

Au siècle dernier un historien de Paris la définissait ainsi :

« Gens qui ont dévotion à quelque saint, « à quelque mystère, ou à quelque autre « chose que la religion vénère, et qui, « moyennant quelque somme modique, se « font inscrire sur le registre où sont les « noms des confrères; le registre se garde à

« la paroisse, ou au lieu auquel on honore « particulièrement le saint, ou la chose « sainte, et, à certains jours de l'année, les « confrères vont visiter ce lieu ou cette pa- « roisse, et y faire leurs dévotions [1]. »

Au moyen âge, le mot et la chose avaient un sens bien plus étendu, comme on le verra plus bas.

La confrérie (*Confraria, Confratria, Confraternitas*) avait la signification de société, d'association pieuse, de collége ou corporation; en mauvaise part, de réunion illicite, conjuration : quelquefois même elle était le synonyme de banquet.

Dans son acception la plus étroite, c'était une assemblée de personnes dans un but de religion, tandis que le nom de corporation, gilde ou gelde, comprenait les mêmes personnes unies par un but matériel, la défense ou les intérêts communs.

Des *confréries* ou associations religieuses sous le patronage d'un saint étaient presque toujours annexées aux *corporations*. Ainsi les orfévres, une des plus anciennes et des plus célèbres corporations de

(1) Hurtaut et Magny, *Dict. hist. de Paris*, II, 541.

Paris, avaient leur confrérie à Notre-Dame. Celle des avocats et procureurs de la même ville se réunissait dans la chapelle de Saint-Yves, à l'angle des rues Saint-Jacques et des Noyers. Les confrères avaient droit de présentation pour les chapellenies vacantes à Saint-Yves. Les messagers de l'Université avaient formé la *Confrérie de Charlemagne* dans l'église des Mathurins. Les libraires avaient leur confrérie dans la même église. Les marchands de vin se réunissaient à Saint-Gervais où ils avaient fondé l'O de l'avent. Quelques jours avant Noël, le prévôt des marchands, les échevins, le procureur du roi, le greffier et les autres officiers y assistaient. On leur distribuait des sucreries, d'où vient le nom d'*O sucré* donné à cette cérémonie.

Presque toutes les confréries avaient été fondées pour prier en commun; mais quelques-unes oublièrent le but primitif de l'institution, et remplacèrent trop souvent les prières par des festins qui dégénéraient en orgies. On peut citer, entre autres, la confrérie de Notre-Dame de Liesse, fondée à Paris, le 8 septembre 1413, dans l'église du Saint-Esprit. Chacun de ceux qui y étaient

reçus était tenu de donner un grand repas aux confrères, et, pour ce motif, on appela cette réunion *Confrérie aux goulus.* Il y eut d'autres confréries de dévotion d'un usage plus étendu, comme celle du *Rosaire,* établie dans l'église des Dominicains (rue Saint-Jacques); du *Scapulaire,* dans l'église des Carmes (place Maubert); de Notre-Dame des *Sept douleurs,* dans l'église de Notre-Dame des Victoires, qui restèrent plus fidèles à leur caractère primitif. Il n'en fut pas de même de la *Confrérie royale des pénitents* établie par Henri III; elle ne fit qu'ajouter aux scandales de ce roi dépravé (1).

De toutes les *Confréries,* une des plus célèbres fut celle qui fut organisée au commencement du quinzième siècle pour la représentation des mystères : c'est le berceau de notre théâtre moderne; elle ne rentre pas dans notre plan, et a d'ailleurs son histoire à part.

On a voulu voir l'origine des confréries dans l'antiquité païenne; sans remonter à Numa Pompilius et à la loi des douze Tables, on ne peut nier que les Romains n'eus-

(1) CHÉRUEL, *Institut. de la France,* I, 207.

sent des associations, mi-parties civiles et mi-parties religieuses, sous le nom de *colléges*.

Dans cet ordre d'idées, on pourrait plutôt les faire dériver des Gaulois, nos ancêtres, dont la religion et les institutions se rapprochent bien plus du christianisme que du polythéisme antique. La confrérie tient plus de la *gilde* germanique que du *collegium* des Romains.

L'homme, né sociable, appliqua l'idée de société à l'administration de ses intérêts matériels. Le christianisme a secondé et étendu le principe d'association qui est dans l'âme humaine et l'a mis en pratique pour le soulagement des infirmités physiques ou morales. A quelle époque précise commencèrent les confréries, il est impossible de le dire; les évolutions en furent lentes, sans doute, comme celles de toutes les institutions vivaces qui reposent sur un besoin de la nature intellectuelle et morale de l'homme : on peut avancer que leur origine fut parallèle à celle de la féodalité, dont elles sont la copie ou peut-être la source.

Mais ce fut au moyen âge seulement que

la confrérie prit son plus vaste développement.

Cette époque que l'on regarda trop longtemps comme une ère d'ignorance et qui fut plutôt celle de la vraie liberté et de l'épanouissement le plus complet de la pensée sous la double influence de la religion et du patriotisme, cette époque forma d'une même main les congrégations religieuses si utiles à la conservation des sciences, des arts, et à la culture des terres, et les corporations marchandes ou manouvrières dont la bannière de la confrérie protégea si efficacement les sociétés de commerce et les compagnies (*cum pane*) d'agriculteurs qui nourrissaient la société entière.

Au treizième siècle, les diverses corporations firent approuver leurs statuts depuis longtemps sanctionnés par l'usage; à la même époque les confréries qui en étaient le complément suivirent cet exemple; les plus anciens règlements connus ne remontent pas au-delà de cette date.

L'organisation des confréries a présenté des variétés infinies selon les métiers, les pays et le but qu'elles se proposaient d'atteindre; mais, si la forme varie, le fonds est

le même, l'esprit général est identique pour toutes.

Les dispositions de l'administration intérieure des confréries étaient à peu de choses près les mêmes pour toutes ; ce fait prouve l'universalité et l'empire des lois qui les régissaient.

Les corporations industrielles devinrent *religieuses,* par le règlement de la confrérie qui rappelait chaque associé à l'adoration de Dieu, à l'observance des préceptes, des devoirs de piété ; *morales,* par la vigilance qu'elles exerçaient sur les mœurs, la conduite de chaque membre ; et *politiques* par leur intervention dans les mouvements populaires.

Par suite de ces divers caractères on les appela indistinctement :

Corporations, à cause de l'alliance des artisans d'un même métier ;

Confréries, à cause de l'esprit de fraternité qui devait les animer, et du lien qui les unissait sous la bannière du même patron ;

Jurandes, à cause du serment qui liait chacun des membres.

Il faut distinguer les confréries d'avec les communautés. Dans les confréries chacun

était admis par sa *voulenté sans force faire*. Les maîtres, les apprentis, les varlets (compagnons), s'y trouvaient souvent réunis. Certains corps de métier imposaient une cotisation annuelle à leurs membres pour l'entretien de la confrérie.

La confrérie et la communauté paraissaient ne faire qu'un seul et même corps, mais ces deux institutions étaient différentes par leur nature.

Les confréries échappaient à la surveillance matérielle de l'autorité; les troubles de la religion servirent de motif et de prétexte à restreindre leurs droits et priviléges.

En 1535, 1539, 1560 aux États généraux d'Orléans, en 1579 à la suite des États de Blois, on abolit toutes les confréries; mais les communautés subsistèrent toujours.

A partir de cette époque, le pouvoir civil et l'autorité ecclésiastique limitèrent le nombre des confréries qui furent autorisées à se reconstituer sur de nouvelles bases : au lieu d'être réservées à des gens de même profession, elles furent accessibles à tous les catholiques quel que fût leur âge, leur état, leur condition; elles eurent un but, d'entretenir la piété de leurs membres et non de

couvrir des agissements religieux ou politiques, ce qui devenait presque impossible une fois que la porte était ouverte à tous indistinctement et que le but avoué et réel était l'édification mutuelle, le soulagement du prochain, l'extension du royaume de Dieu.

Selon que la confrérie était professionnelle ou pieuse, elle n'admettait que les gens de même métier ou tous les fidèles indistinctement.

Elle était sous la conduite d'un prévôt ou gouverneur dont nous énumérerons plus loin les charges et les priviléges.

Chaque confrère payait à son entrée un droit fixe et chaque année une cotisation. Il était tenu d'assister aux offices de la confrérie, d'accompagner le Saint-Sacrement lorsqu'on le portait aux malades, de venir aux obsèques des confrères défunts, de loger les pauvres, de réconcilier les ennemis, de ramener les dévoyés, d'enseigner les ignorants, de pratiquer en un mot la charité chrétienne et les œuvres de miséricorde, ce qui impliquait l'obligation de donner le bon exemple. Si les obligations étaient nombreuses, rigoureuses même, les priviléges

ne l'étaient pas moins; le confrère pouvait compter sur le dévouement absolu de ses confrères, dans les nécessités physiques ou morales, religieuses ou politiques, ce qui allait si loin que le mot de confrérie devint synonyme de conjuration et que parfois des conspirations s'ourdirent sous le manteau de la piété.

Pour cette raison, à la suite des guerres de religion, l'autorité religieuse ne permit plus l'institution des confréries pour des gens d'un même métier, mais seulement *pour toute personne non attachée à aucune sorte d'artisans en particulier,* disent les bulles d'institution.

La confrérie déployait son luxe à l'occasion de sa fête patronale toujours célébrée avec plus ou moins de pompe. Grand'messe chantée, exposition du Saint-Sacrement, procession, salut, voilà pour la solennité religieuse. Le soir, les confrères se réunissaient dans un festin dont l'ordonnance était réglée d'avance par l'usage, et surveillée par les officiers en charge; pendant le repas où tout était prévu, on entendait un sermon, à chaque table se trouvait le *pot de*

l'aumône pour recevoir les restes, distribués ensuite aux pauvres.

Dans les processions et autres cérémonies publiques, la corporation marchait sous la bannière de ce patron, et le plus souvent les maîtres de chaque métier avaient un costume distinctif, leurs torches étaient souvent peintes et ornées des insignes de la corporation et de l'image du patron. Le lendemain réunissait de nouveau à l'église tous les confrères qui venaient assister au service des trépassés pour les confrères décédés dans l'année.

Indépendamment de cette réunion annuelle, il y en avait de mensuelles ou même d'hebdomadaires pour régler les affaires intérieures de la confrérie.

Au décès des confrères, chaque membre de la confrérie était tenu à l'assistance aux obsèques et à l'offrande « *pain*, *vin*, *honoraires*, « *harces*, et s'il arrive que quelque ancien « maître ayant passé en charge vienne à dé« céder, sa veuve ne sera tenue, ni les héri« tiers dudit défunt, de ne payer aucune « chose, ny harces, ni pain, ni vin, ni of« frandes (1). » La confrérie était administrée

(1) *Statuts des confréries, passim.*

par plusieurs dignitaires. Le chef prenait le nom de prévôt, de gouverneur, de doyen ou d'échevin, selon les localités; il était élu au scrutin, à la majorité, ordinairement après un office dans la chapelle de la confrérie, où il avait une place spéciale; si la volonté de ses confrères lui donnait un successeur, il reprenait son rang parmi les fidèles. Le prévôt avait chez lui la croix et la bannière de la confrérie, les cierges des processions et des enterrements, les registres de délibération et d'inscription, le coffre aux deniers, les titres de la confrérie, ce qu'on appellerait aujourd'hui les archives. Il avait le droit de convoquer les assemblées et d'avoir la place d'honneur dans les réunions, offices, processions, repas, cérémonies publiques.

La charge de prévôt était ambitionnée; mais, à côté des droits nombreux et des nombreux honneurs qui étaient son apanage, il avait des frais qui ne laissaient pas d'être onéreux.

A son entrée en charge et à la fête du patron, il devait offrir un banquet à tous les confrères.

De plus, il devait donner au frère servant,

au sacristain et au bedeau des redevances pécuniaires en certaines occasions, des gratifications aux clercs et valets qui avaient rendu des services à la confrérie. Il faisait à celle-ci des dons qui faisaient époque, il renouvelait les jetons ou les cachets de réception.

Après le prévôt venaient les conseillers, qui l'aidaient dans sa gestion; le collecteur ou trésorier qui recueillait les deniers à l'église et à domicile, le clerc chargé de porter à chaque membre les lettres d'invitation ou de décès à la mort des confrères, le *crieur*, enfin les frères servants qui remplissaient les fonctions manuelles que le service pouvait réclamer : distribuer les cierges, les allumer, les recueillir, porter les morts, etc.

Le chapelain était aussi dignitaire de la confrérie et conseiller de droit, mais ses fonctions spirituelles le mettaient au-dessus de ses collègues, et presque l'égal du prévôt.

Le trésor de la confrérie ou sa caisse, si le premier mot semble trop prétentieux, servait à subvenir aux besoins des confrères pauvres ou malades, voire à assister leurs veuves et leurs orphelins. Il était formé des

contributions annuelles des membres de la corporation et des amendes perçues pour contraventions aux règlements. Ordinairement, il était déposé dans la chapelle consacrée au patron, sous l'invocation duquel elle était placée.

Elle avait son chapelain particulier, ses ornements spéciaux; on la décorait à l'envi des chapelles voisines. On peut voir encore dans les villes riches du Nord, en Belgique, les armoires qui renfermaient les ornements et vases sacrés, linges et livres de la confrérie; on y trouve les tableaux des confréries, dont plusieurs sont des œuvres d'art, qui datent du quinzième siècle. En France, en pourrait-on retrouver quelques spécimens? C'est douteux.

L'évêque et le curé, comme supérieurs spirituels, avaient droit de surveillance sur les confréries.

Les gens de métier voulurent avoir leurs bannières, leurs armoiries, leurs jetons, leurs devises, leurs cris de guerre, comme les seigneurs, dont ils imitaient l'organisation féodale.

Les devises concordaient souvent avec le métier; les bannières, point de rallie-

ment, se portaient dans les cérémonies publiques; on y voyait le saint patron et les blasons, ordinairement composés avec les instruments du métier, quelquefois peints en vives couleurs.

Chaque corporation avait ses armoiries, son sceau, ses jetons spéciaux; chaque confrérie avait sa bannière, son chapelain, son cachet, ses jetons et médailles, ses statuts, son patron, par analogie à la profession exercée par les membres.

Saint Luc, pour les médecins,

Saint Yves, pour les avocats,

Saint Georges, pour les soldats, etc.

L'analogie n'existait pas toujours ou n'était pas toujours évidente; la grande célébrité de quelques saints les fit rechercher et adopter par plusieurs corps d'état différents.

Le populaire ne pouvait battre monnaie comme les seigneurs; il voulut néanmoins avoir ses médailles religieuses, ses jetons de présence à l'effigie du patron et aux armes de la confrérie, ses enseignes de pèlerinages, signes en même temps de ralliement, en métal commun, en plomb, doré parfois.

Après l'invention de l'imprimerie, cet

usage tomba en désuétude; dès l'apparition de la gravure sur bois, on lui substitua des images, naïves peut-être, mais qui flattaient l'œil, parce que souvent elles étaient peintes, et qu'en égayant le logis de l'artisan, elles étaient une prédication muette.

Ces représentations n'étaient pas toujours sans mérite; si beaucoup sentent l'imagerie d'Épinal, d'autres nous ont conservé le souvenir de faits et de monuments ignorés sans cela absolument.

Souvent, le maître ou gouverneur de la confrérie faisait regraver ou retoucher la planche surannée ou fatiguée par un long usage; une inscription consacrait ce fait. On donnait à chaque confrère, au jour de son entrée dans la confrérie, une de ces images; c'était pour lui un souvenir, plus qu'un diplôme, dont le cachet qu'on donne aux enfants, à l'occasion de leur première communion, est une tradition. Parfois, on trouve cette recommandation : la rapporter en cas de mort, précaution utile surtout dans les grandes villes ou en cas d'émigration.

Toutes les paroisses, toutes les confréries d'une même paroisse avaient leur image

populaire. Cet usage était si goûté que quelques communautés religieuses l'adoptèrent.

Comme toutes les institutions humaines, les confréries eurent leurs abus. Hincmar, au neuvième siècle, se plaignait déjà de quelques désordres.

Saint Anselme, au livre II de ses *Lettres*, reproche à un sieur Henri « *de se conduire* « *mal, surtout à l'endroit de boire, s'en-* « *ivrant avec les autres confrères.* »

On a reproché aux confréries de s'être mises au service des passions politiques, particulièrement au seizième siècle. La France, royaume éminemment catholique, dont les anciens rois se faisaient un titre glorieux d'être fils aînés de l'Église catholique, vivait heureuse sous des lois qui tiraient toute leur force de la religion, quand pénétra dans son sein le schisme de Luther et l'hérésie de Calvin, qui se vantaient d'affranchir la pensée en soustrayant l'homme à l'autorité du Pape et à celle de l'Église catholique, qu'ils appellent un joug despotique. La Ligue se forma pour conserver au roi sa couronne et à la France sa religion.

Il n'est pas inutile de rapporter ici le jugement que porte sur cette ligue des catholi-

ques un écrivain peu suspect de partialité, l'abbé Fauchet (1744-1793), évêque constitutionnel du Calvados.

« Ce n'est pas une question, dit-il, c'est « un fait. Les Gaulois n'avaient pas d'autre « religion à l'époque de la conquête; les « Francs l'adoptèrent. Les deux nations, di- « visées d'abord par les traces sanglantes de « la victoire, furent confondues ensuite par « les bienfaits de la nature et du temps, et « plus redevables qu'on ne le pense de cette « coalition aux liens de l'amitié que la reli- « gion catholique tend toujours à resserrer « davantage par l'essence même des vrais « principes qui y sont constamment atta- « chés. Dans toutes ces assemblées générales « si fréquentes sous ces deux premières dy- « nasties, la catholicité était la loi première « et la plus inviolable. Sous la troisième « race, malgré les lois odieuses du régime « féodal, cette grande race restait entière. « C'est l'unique loi depuis le commence- « ment de la monarchie qui n'ait jamais « éprouvé de variétés dans la sanction pu- « blique. On a dérogé plusieurs fois à ce « qu'on a appelé la *loi salique*, dans son ob-

« jet le plus important, jamais à la loi de la « catholicité. »

Les confréries survécurent à cette crise violente; les deux autorités en modifièrent les bases pour éviter le retour des excès précédents, et elles eurent encore de beaux jours, à preuve le *Calendrier des Confréries* qui est en quelque sorte le livre d'or des corporations, car on ne peut guère séparer l'un de l'autre les deux éléments spirituel et matériel, le corps et l'âme.

Nous nous arrêterons à cette époque de leur histoire. Cet ouvrage nous a paru avoir un mérite d'à-propos. Depuis quelque temps, on recherche et on lit avec intérêt tout ce qui a trait à cette partie si intéressante de la vie de nos pères.

Aujourd'hui, confréries et corporations ont disparu; la Révolution a consommé ce qu'avait commencé l'école économiste. En supprimant les jurandes, au lieu de réformer les abus dont on se plaignait, Turgot n'a-t-il pas fait comme le sauvage qui abat l'arbre dont il veut avoir les fruits? A la tyrannie des corps de métiers a succédé la liberté illimitée : ainsi, lois outrées, sous le régime des corporations; licence, sous celui

de la concurrence; voilà les deux traits caractéristiques: Si le premier régime était trop restrictif, le second manque d'un contre-poids, d'un frein qui en effet assure le producteur contre la concurrence déloyale, le public sur la qualité des marchandises, le marchand sur le placement de ses produits.

Il manque un frein salutaire, le contre-poids, l'élément religieux; la conscience, la garantie pour tous; mais, de nos jours, peuples et individus, gouvernements et administrés en reconnaissent la nécessité chez les autres, pas pour eux. Sommes-nous en progrès?

Faut-il revenir à l'ancien système, ou persévérer dans le nouveau, que l'on reconnaît également n'être pas parfait?

Adhuc sub judice lis est.

Primitivement, le mot confrérie était synonyme de réunion, association, assemblée; de nos jours on dirait société.

C'est ce qui explique qu'on rencontre dans la suite des temps un si grand nombre de confréries de dévotion; badines, facétieuses, apocryphes; sérieuses, patriotiques; scientifiques et littéraires, auxquelles l'élé-

ment religieux servait de lien ou de prétexte.

12 — Parmi les premières, on peut citer comme exemple :

La confrérie des Damoiseaux, à Valenciennes.

— de sainte Dorothée, patronne des amateurs de fleurs.

— électorale de Bavière de saint Michel archange, pour les agonisants (dix-huitième siècle).

— des Montuzets, à Bordeaux (quinzième siècle).

— de l'ordre de la Tête de mort (dix-septième siècle) en Allemagne.

— de Charité, nombreuse et encore existante en Normandie ; à Vernon, on la désignait sous le nom de *Portemorts* (1).

(1) Une cérémonie singulière, qu'elle célébrait chaque année le jour de la Fête-Dieu, est l'objet d'une lettre insérée dans le *Mercure de France*, juillet 1732.

— une d'entre elles, dite des Prisonniers, avait pour patron saint Jean décollé.

— des Pénitents, distingués par des habillements de formes et de couleurs différentes, ayant des statuts, des règles, des églises et des cimetières particuliers. Ils furent en vigueur dans le midi de la France; ils existent encore en Espagne et en Italie.

Il y avait des pénitents blancs, bleus, noirs, rouges, gris, verts, violets, etc.

Ils rendaient de grands services en temps d'épidémie, de famine, assistaient les suppliciés, etc.

La confrérie des Pénitents de Paris, instituée par Henri III, n'eut qu'une durée éphémère.

2. — Des associations badines, bachiques et autres prirent aussi le titre de confréries; plusieurs n'eurent d'existence que dans l'imagination de leurs auteurs. Les plus connues sont les confréries des Fous ou Innocents, très-nombreuses au moyen âge; la Mère Folle de Dijon est la plus célèbre.

La confrérie des Varlets ou des simples en est une ramification.
— de l'Araignée, au Mans; elle fut instituée au treizième siècle.
— des Blasez (amis des liqueurs-fortes).
— des Bouteilles (dix-septième siècle).
— de la Corne à boire (seizième siècle).
— des Coqueluchers ou des Fous (seizième siècle).
— des Dévotes du temps et à la mode (Archiconfrérie satirique).
— de la Fontange (dix-huitième siècle).
— des Friponniers.
— du Loup vert de Jumiéges.
— des Monosyllabes.
— de saint Lâche, patron des paresseux ou des saoulx d'ouvrer et enragez de rien faire.
— (un peu trop rabelaisienne) des Baise-c...
— des mal Mariés à Toulouse (quinzième siècle).

On pourrait en étendre la liste. En faisant ces citations, nous n'avons d'autre but que d'attirer l'attention sur ce fait que l'esprit d'association, à cette époque (du treizième au seizième siècle), s'étendait jusqu'aux amusements.

3. — Des assemblées plus sérieuses dans leur objet et le but qu'elles se proposaient se distinguaient des précédentes; on peut les appeler patriotiques : ce sont les confréries de l'*Arc* et de l'*Arquebuse*, en vigueur au moyen âge dans les villes du nord de la France, sous le patronage de saint Sébastien ou de saint Georges, associations communales, noyau de l'infanterie française, qui sauvèrent la monarchie à Bouvines, émules de la chevalerie, mais aussi indisciplinées qu'elle devant l'ennemi; leur importance ne se fit sentir qu'après que Louis XI eut groupé sous des bannières les corps de métiers.

L'origine des compagnies d'arc, arbalète et arquebuse de la ville de Paris remonte à des temps très-anciens. Saint Louis aurait institué la première en 1245, ou mieux l'aurait réorganisée. « Les chevaliers de l'arc étoient établis en l'honneur de sire Diex et

à la louange de la benoîte Vierge Marie, de Monseigneur sainct Sébastien et de toute la céleste cour et compagnie du Paradis. Amen. » Telle est la teneur du texte ancien de ses titres (1).

L'esprit de corps apparaît aussi vivace dans la corporation des Clercs de la Basoche, dont l'institution est aussi ancienne que celle du Parlement (1302).

A Douai existait une société analogue, celle des Clercs parisiens (quatorzième siècle).

4. — La tradition de la science et de l'esprit du moyen âge, qui se retrouve dans la confrérie des Frères-Pontifes, n'a pas moins rendu de services à la civilisation en facilitant les communications que celles des maçons, *maistres des œuvres*, qui rassemblaient les populations et dirigeaient les constructions des cathédrales, aussi bien que celles des humbles églises de village.

La confrérie ou société des Conards ou Cornards, autrement dite des Jans, au qua-

(1) *Almanach des Compagnies d'arc*, etc. Paris, *au Champ-de-Mars* et chez l'auteur (Pellefier), rue et hôtel de l'Oursine, 1789, in-12 de 137 pages.

torzième siècle, était satirique pour le fonds, mais littéraire dans la forme; sa devise eût pu être celle d'Arlequin :

Castigat ridendo mores.

A une époque où le peuple n'était pas toujours délicat dans le choix des sujets pourvu qu'on l'amusât, elle jouit d'une grande vogue. Par ce côté, cette confrérie rentre dans la classe des confréries que l'on peut appeler littéraires.

Mais, si l'on ne considère que les sujets traités, les réunions vraiment dignes de ce nom étaient :

Les confréries du puy d'Amiens, de la même époque (quatorzième siècle);
— du puy de la Conception de Caen ;
— du puy de l'Assomption Notre-Dame de Rouen,

et toutes les autres de ce genre, en Normandie, en Picardie, en Artois, en Hainaut, dont les centres principaux étaient établis à Amiens, Arras, Douai, Rouen, Valenciennes, etc.

Ces institutions académiques ne furent pas sans influence sur le développement de l'esprit littéraire en France.

Il nous reste à citer une dernière confrérie, la plus illustre de toutes les associations littéraires, celle de la *Passion* (1438), qui, après s'être essayée à représenter les *Mystères*, devint plus tard le berceau de la scène française.

Nous n'avons pas à nous en occuper : Corneille, Molière, Racine, étaient encore ignorés au moment où s'imprimait le *Calendrier des Confréries de Paris* (1621).

IV. Confréries parisiennes. — Les statuts des corporations d'arts et métiers de la ville de Paris ont souvent été reproduits depuis les règlements d'Étienne Boileau en 1328, jusqu'au traité de police de La Marre, et depuis cet auteur, dans le *Guide des Marchands*, qui les a imprimés dans plusieurs éditions de cet ouvrage. Les statuts des confréries sont presque inconnus.

M. Le Roux de Lincy avait eu l'idée de les reproduire tous successivement sous le titre de *Recherches sur les anciennes Confréries de la ville de Paris*; il s'est borné

à la plus ancienne et à la principale, la grande confrérie Notre-Dame aux Prêtres et Bourgeois de la ville de Paris.

Avant la révolution de 1789, il existait depuis plusieurs siècles dans les églises de Paris des associations nombreuses connues sous le nom de confréries. Elles étaient toutes placées sous la puissante intervention de Dieu, de Jésus-Christ, de la Vierge, ou de quelque saint. L'esprit de charité évangélique que le christianisme avait répandu dans toutes les classes de la société, au moyen âge, donnait à ces associations un caractère moral et sacré, de même que l'organisation politique de cette époque, imparfaite, et souvent impitoyable, en rendait l'influence utile et salutaire.

Le pouvoir que les confréries exerçaient était considérable, et les obligations qu'elles imposaient à ceux qui en faisaient partie, quelque grandes, quelque difficiles qu'elles fussent, étaient remplies avec une sévère exactitude.

En récompense du sacrifice qu'elle imposait, la sainte confrérie du moyen âge s'emparait de la vie matérielle de ses membres, prenait soin de leurs intérêts les plus chers,

et venait à leur secours dans les circonstances critiques de leur vie. Quand ils étaient sur le point de mourir, la confrérie, toujours présente, veillait au salut de leur âme, et ne la quittait qu'au moment où la mort allait la rendre à Dieu.

Les confréries du moyen âge peuvent être divisées en deux classes, dont chacune renferme plusieurs associations différentes. La première classe se compose des confréries pieuses et charitables, dont le but était le soulagement des pauvres, l'exercice en commun des devoirs prescrits par le christianisme, la protection, le dévouement à l'égard les uns des autres. Tous les habitants d'une ville, quels que fussent leur rang, leur sexe, leur état, pouvaient y être affiliés; la seconde classe renferme les confréries formées par les individus d'un même corps d'art ou de métier, ou exerçant la même profession, dans le but de se protéger mutuellement et de veiller au maintien de leurs priviléges.

Sans vouloir approfondir l'origine de toutes ces confréries, on peut remarquer seulement que des faits analogues se rencontrent à presque toutes les époques de l'histoire

chez des peuples différents. Suivant le pays que ces peuples habitent, le degré de civilisation où ils sont parvenus, la religion qu'ils pratiquent, ces associations changent de caractère, mais elles appartiennent toutes au même principe, à ce besoin inné chez l'homme de communication des pensées et d'un mutuel appui.

C'est au christianisme que les confréries doivent l'organisation et la grande influence qu'elles ont eues en France, et principalement à Paris, pendant plusieurs siècles. Il les a nommées confréries (*cum fratribus*) du nom même de cette fraternité universelle que le premier il a déclarée sur la terre.

Monseigneur Bouvier, et avant lui Muratori, dans son traité *de Confraternitatibus*, y veulent voir une tradition romaine, un souvenir des *Augustales* de la Rome primitive.

Nous croyons que Monseigneur Bouvier s'est trompé en ce point et en faisant remonter à 1267 la première confrérie établie sous le titre de *Gonfalon*.

On pourrait invoquer contre lui le témoignage de Muratori et celui de Baronius. Nous rappellerons seulement qu'au neu-

vième siècle, Hincmar, archevêque de Reims, parle des déréglements qui régnaient dans certaines confréries : « *ut de collectis, quos geldonia* (gilde) *seu confratrias, vulgò vocant,* » ce qui suppose nécessairement qu'elles existaient de son temps.

« Si l'on peut saisir quelques rapprochements entre les associations ou colléges établis dans la Gaule romaine et les premières confréries, ces vestiges du monde ancien sont tellement effacés par les usages et les pratiques de la religion chrétienne, qu'on peut à peine les apercevoir. Quoi qu'il en soit, un lien de parenté semble rattacher les plus anciennes de ces confréries aux associations païennes, que les commerçants qui exploitaient différents fleuves de la Gaule avaient formées entre eux. La Grande Confrérie de Notre-Dame, aux Seigneurs, Prêtres et Bourgeois de Paris, dont les titres originaux remontent au règne de Philippe-Auguste (1203), prétendait avoir été instituée par saint Denis, vers la fin du deuxième siècle, ou même par les apôtres, dès les premières années du christianisme. Sans ajouter aucune foi à cette assertion singulière,

n'y peut-on reconnaître les traces d'une haute antiquité, et le résultat du changement opéré par le christianisme dans une institution païenne (1)? »

Entre toutes les confréries parisiennes, celle-ci se recommande à l'attention par une particularité : c'est que le nombre des confrères était très-restreint et qu'on associait pour deux ans, par la voie du sort, un frère prêtre à un frère bourgeois ; c'était la réalisation chrétienne de ces exemples d'amitié que nous a fournis l'antiquité sacrée et païenne et qu'avaient rêvés les poëtes : Nisus et Euryale, Castor et Pollux, David et Jonathas, etc.

Cette singularité nous paraît avoir eu une influence directe sur une composition artistique qui date du quinzième siècle, époque où cette confrérie était à son apogée : la *Dance macabre* des Innocents, où les personnages sont non-seulement représentés deux à deux, un squelette et un personnage, mais encore où un ecclésiastique fait pendant à un laïque, le pape à l'empereur, le cardinal au roi, etc.

(1) Le Roux de Lincy, *Recherches sur la Grande Confrérie de Nôtre-Dame*, p. 3.

Cette opinion peut tirer de la valeur de ce qu'à la date de 1400 on voit figurer parmi les confrères les noms de Louis, duc d'Orléans; Jean, duc de Berry; Jean sans Peur, duc de Bourgogne; Mme Marguerite, duchesse de Bourgogne; M. Jean de Popincourt, chevalier et premier président; Mme Catherine le Bègue, sa femme, et en 1402 Jean Gerson, chancelier de l'Église de Paris.

Le rapprochement de ces noms donne une certaine vraisemblance à cette supposition que rien de plausible ne vient contredire, ni ne peut remplacer.

Unis par les doubles liens de la société industrielle et religieuse, les confrères, artisans ou bourgeois, prêtres ou nobles, se soutenaient par des secours mutuels dans leurs revers, leurs maladies, leurs afflictions. Les règlements leur défendaient de s'injurier les uns les autres, de mépriser les chefs du corps, de se livrer à la débauche, de blasphémer le nom de Dieu ou de profaner les choses saintes.

L'influence de ces préceptes moraux et religieux produisait d'heureux fruits parmi les membres des corporations, car plus ils

devenaient sérieusement chrétiens vertueux et citoyens honnêtes, plus les règles de leur société étaient observées avec soin, la probité dans le travail maintenue, plus aussi l'honneur du corps entier se conservait pur et intact.

On conçoit facilement qu'une union si étroite, si utile aux divers membres du corps, leur donnait aussi un moyen prompt et aisé de se mêler aux luttes politiques, ou de soutenir contre les corps rivaux de sanglantes batailles excitées par la jalousie de métier.

L'histoire de Paris nous en offre plusieurs exemples.

Vers la fin de l'année 1306, Philippe le Bel, surnommé par ses contemporains le *faux monnayeur*, ayant altéré les monnaies pour remplir ses coffres, une perturbation générale dans les transactions s'ensuivit, et une émeute du peuple éclata à Paris, émeute terrible qui fit tomber sa colère sur Étienne Barbette, ancien prévôt des marchands et échevin-voyer en titre de la ville, dont elle détruisit complètement la Courtille. Les vins du cellier furent répandus sur la place, « et aucuns d'icelui vin tant burent, disent

« les *Grandes Chroniques* de France, qu'ils « furent enyvrés (1). »

Le roi était venu se réfugier derrière les murs fortifiés de la maison du Temple, où il attendait la fin de l'orage, lorsque le hasard ayant fait rencontrer aux vainqueurs les officiers de bouche qui amenaient au Temple les provisions pour la table, ils s'en rendirent maîtres et les jetèrent dans la boue.

La vengeance de Philippe le Bel ne se fit pas attendre, elle fut aussi soudaine que terrible.

« Et en la Vigile de la Tiphaine, disent « les *Grandes Chroniques*, par le commande- « ment du roy, espéciaument pour sa viande « que ils lui avoient espandue et gettée en « la boe, et pour le faiz du dit Estienne, « vingt-huit hommes, aux quatre entrées « de Paris, c'est assavoir : à l'orme par de- « vers Sainct-Denis, faisant entrée, furent « sept pendus; et sept devers la porte Sainct- « Antoine, faisant entrée, et six à l'entrée « devers le Roule, vers les Quinze-vingt « Aveugles, faisant entrée, et huit en la par-

(1) Les *Grandes Chroniques de France*, t. V, p. 173, édit. P. Paris.

« tie de Nostre-Dame-des-Champs, faisant « entrée, furent pendus (1). »

Le roi dut profiter de cette occasion pour arrêter l'exercice dans la ville de Paris des confréries nombreuses qui s'y trouvaient établies.

Ce qui est certain, c'est que c'est seulement au mois de mai de l'année suivante qu'il autorisa les bourgeois et marchands de Paris à célébrer la confrérie qu'ils avaient coutume de tenir chaque année. Les lettres patentes sont datées du jeudi après la fête de Saint-Denis, 1307. (*Arch. nationales*, K. 978.) (2)

Beaucoup de bourgeois de Paris, membres des confréries, avaient adopté le parti d'Étienne Marcel. Ce fait résulte des lettres d'abolition accordées à la ville de Paris par le Dauphin, le 10 août 1358. (*Ordonn. des rois de France*, IV, 347.)

Leur rôle ne fut pas moins actif pendant les règnes malheureux de Charles VI et de Charles VII.

Louis XI lui-même reconnut l'influence

(1) *Grandes Chroniques*, t. V, p. 173.

(2) Le Roux de Lincy, *Recherches sur la Grande Confrérie Notre-Dame*, 34.

des corporations, et, en 1467, il les forma en bannières [1], à l'exemple des bourgeois des villes du Nord. C'est le premier essai d'organisation d'une milice bourgeoise qui, plus tard, s'appela la garde nationale, instrument inutile en des mains faibles, dangereux entre celles des ambitieux. On a pu le voir en 1789, comme en 1871.

Nous avons dit quelle attitude eurent les corporations et confréries pendant la Ligue. Dans des temps plus calmes, elles furent fidèles au roi, comme à l'époque où fut publié le *Calendrier des Confréries de Paris sous Louis XIII.*

[1] Appendice III.

Crieur de Confréries (1621).

LE CALENDRIER DE TOVTES LES CONFRERIES DE PARIS: TANT de celles de deuotion (où toutes personnes sont receuës) que de celles des Nobles Communautez, Marchands, Bourgeois, gens de mestier, Artisans, & mecaniques.

A PARIS,
Chez MARTIN COLLET, au Palais, en la gallerie des Libraires.

M. DC. XXI.
Auec Priuilege du Roy.

AV ROY·

IRE,

Ayant eu l'honneur à diuerses fois de présenter à vostre Majesté plusieurs petits Liures François, cettui-cy m'a semblé d'autant plus propre à luy estre dedié, qu'il traitte de matières de deuotion. Ce sont les principaux exercices où vous estes porté d'inclination, et que vous cherissez par dessus toutes les choses du monde, n'ayant rien si recommandable que de defendre tout ce

qui touche le culte et le seruice de Dieu, que vous auez heureusement restably depuis peu dans le Bearn. Receuez donc, s'il vous plaist, SIRE, ce petit Recueil ou Calendrier des Confreries, *qu'offre à V. M. le moindre de ses Aumosniers ordinaires, comme estant,*

SIRE,

De Vostre Majesté Très-Chrestienne,

Le très-humble, très-obéissant et très-fidelle seruiteur et subjet,

JO. BAPT. LE MASSON, Foresien.

JANVIER.

JANVIER a xxxj jours et la lune xxx.

1 La Circoncision et le Baptême Notre-Seigneur.

3 Ste Geneviefve, l'église de laquelle fut fondée et bâtie par Clovis premier roi chrétien, sous les noms de S. Pierre et S. Paul, la Capse ou Châsse de ladite sainte, où sont ses précieuses reliques [y] est honorée.

5 S. Séverin.

6 L'Apparition Notre-Seigneur, autrement la fête des trois Rois.

10 S. Guillaume lxviij Archevêque de Bourges, et moine de Cîteaux.

13 S. Hilaire Évêque de Poitiers.

14 S. Félix.

15 S. Maur Abbé, la Translation duquel est le 12 mars, le jour S. Bon.

16 S. Marcel Pape et Martyr.

17 S. Antoine Abbé.

18 La Chaire [de] S. Pierre à Rome. Ste Prisce Vierge et Martyre : S. Laumer Évêque de Chartres.

20 S. Sébastien Martyr.

21 Ste Agnès Vierge et Martyre, fête solennelle à S. Eustache est chômée en la paroisse.

22 S. Vincent Lévite et Martyr, fête de la paroisse de S. Germain de l'Auxerrois, comme premier patron, et fête à S. Merry, et à S. Germain des Prés.

24 Ste Babile (a) et ses compagnes.

25 La Conversion S. Paul.

26 S. Polycarpe, fête solennelle à S. Jean en Grève, sa châsse y est.

27 S. Julien Évêque du Mans.

28 S. Charlemagne, fête chômée au Parlement. Ste Agnès pour la seconde fois.

29 Ste Paule Veuve romaine.
30 Ste Bathilde ou Bautour Reine de France.
31 S. Mitran [Métran].

FÉVRIER.

FÉVRIER a xxviij jours et la lune xxix.

1 Ste Brigide. S. Ignace.
2 Purification Notre-Dame, autrement la Chandeleur (b).
3 S. Blaise.
5 Ste Agathe.
6 Ste Dorothée.
7 S. Palage [Pélage].
8 S. Salomon.
9 Ste Apolline.
10 Ste Scholastique sœur de S. Benoît. S. Guillaume duc d'Aquitaine, patron des Blancs-Manteaux.
11 S. Didier. S. Séverin.
12 Ste Eulalie Vierge, ou Aulaye.

13 S. Lucian [Lucien].
14 S. Alexis.
15 S. Craton.
16 S. Ourson [Ursin].
17 S. Silvain.
18 Ste Julienne. S. Siméon.
19 S. Gabin.
20 S. Éleuthère.
21 Les 79 Martyrs.
22 La Chaire [de] S. Pierre.
23 S. Polycarpe.
24 S. MATHIAS.
25 S. Viator.
26 S. Nestor.
27 S. Julien.
28 S. Romain.

MARS.

MARS a xxxj jours et la lune xxx.

1 S. Aubin.
6 Ste Julitte Vierge.

7 S. Thomas d'Aquin, fête aux Jacobins, où est son bras droit.

10 S. Grégoire Pape. Translation de S. Maur, la fête duquel est le 15 janvier.

17 S. Joseph père putatif de Notre-Seigneur.

19 S. Benoît Abbé, fête en la paroisse S. Benoît, qu'on appelle le Bientourné [c], et en toutes les abbayes de son ordre, et ceux qui sont de sa règle.

25 L'Annonciation Notre-Dame.

28 Ste Prisce [Prisque].

29 S. Eustache, fête chômée en la paroisse : la Translation duquel est le 12 octobre.

AVRIL.

AVRIL a xxx jours et la lune xxix.

1 Ste Marie Égyptienne. La Dédicace

de son église est le second dimanche de novembre.

2 S. François de Paule.

13 Ste Euphémie, fête à la Sorbonne, et y a un reliquaire d'elle.

20 S. Bernard, fête aux Bernardins et aux Feuillants dudit ordre, et réformés, ès-fauxbourgs S. Honoré.

22 L'Invention des corps [de] S. Denis et [de ses] compagnons appelés des Martyrs.

23 S. Georges.

24 S. Innocent.

25 S. Marc Évangéliste.

26 S. Clair Pape.

29 S. Pierre le Martyr, fête aux Jacobins.

30 S. Eutrope premier Évêque de Saintes, et Martyr.

MAI.

MAI a xxxj jours et la lune xxx.

1 S. JACQUES.-S. PHILIPPE.
3 L'INVENTION SAINTE CROIX, fête à la Ste Chapelle, à la paroisse Ste Croix, et à Ste Croix de la Bretonnerie : n'est chômée en la ville [d].
6 S. JEAN PORTE-LATIN [LATINE].
8 L'Apparition de S. Michel Archange au mont de Gargan [e].
9 La Translation de S. Nicolas; sa fête est le sixième décembre : la dédicace de l'église S. Nicolas des Champs est le premier dimanche d'après l'Ascension, et le dernier dimanche de mai.
10 Ste Opportune.
13 S. Bonaventure, fête aux Cordeliers.
16 S. Honoré Évêque et Confesseur : ce jour est la dédicace de l'église

des Haudriettes, paroisse S. Jean en Grève.

19 S. Yves Confesseur, patron des Avocats du Châtelet : ledit jour est la fête de S. Pierre Célestin, patron des monastères qui sont sous la règle de S. Benoît.

22 Ste Hélène.

25 S. Urbain. Les trois Maries, à savoir la Vierge Marie et ses saintes sœurs Marie Jacobé et Salomé. L'on en fait la fête solennelle en la basse église des Billettes.

27 S. Germain Évêque de Paris, premier abbé de S. Germain des Prés.

JUIN.

JUIN a xxx jours et la lune xxix.

2 La Translation du chef de S. Louis en la Sainte Chapelle, et y a grande solennité.

6 S. Claude.

8 S. Médard Évêque.

10 S. Landry Évêque de Paris, fête en la paroisse.

11 S. BARNABÉ : ledit jour est la dédicace de S. Martin des Champs.

13 S. Antoine de Padoue, fête solennelle aux Augustins.

16 Ste Cire [S. Cyr].

19 S. Gervais et S. Prothais est fête chômée en la paroisse.

20 S. Séverin.

21 S. Leufray [Leufroy].

22 Les dix mille Martyrs.

23 LA NATIVITÉ S. JEAN-BAPTISTE : grandes solennités à S. Jean en Grève, et à S. Jean le Rond.

26 S. Jean.-S. Paul Martyrs.

28 La Translation de S. Eloy, la fête duquel est le premier décembre.

29 S. PIERRE et S. PAUL : la dédicace est le dimanche d'après l'octave desdits Saints : laquelle était autre-

fois le deuxième dimanche d'après la fête de Pâques.

30 Commémoration de S. Paul : la Conversion est le 25 Janvier.

JUILLET.

JUILLET a xxxj jours et la lune xxx.

1 S. Thibauld.

2 La Visitation Notre-Dame : fêtée en particulier par toutes les églises.

3 S. Martial, premier Évêque de Limoges.

5 La Translation [de] S. Martin bouillant : ainsi appelé parce qu'il est lors des grandes chaleurs.

7 La Translation de S. Thomas Évêque.

11 La Translation de S. Benoît, est fêtée en son église parochiale et abbayes de l'Ordre dudit saint.

13 Ste Radegonde Reine de France.

14 S. Josse.
15 La division [dispersion] des Apôtres (n).
17 S. Alexis.
18 S. Clair.
20 Ste Marguerite : fête solennelle en l'abbaye S. Germain des Prés
21 S. Victor : fête solennelle en l'abbaye S. Victor et ès-environs.
22 Ste MAGDELAINE.
25 S. JACQUES.-S. CHRISTOFLE.
26 La Translation de S. Marcel Évêque de Paris, communément appelé S. Marceau : ledit jour Ste Anne, mais est remise au 28. Et la fête principale dudit saint est le troisième novembre.
28 Ste ANNE.
29 S. Leu, en langage picard, et en français Loup : y a paroisse de S. Leu.-S. Gilles, dont la fête est le premier septembre.
30 S. Germain Évêque d'Auxerre, et pour ce l'église est appelée de l'Auxerrois.

AOUT.

AOUT a xxxj jours et la lune xxx.

1 S. Pierre aux Liens, fête parochiale [paroissiale] de S. Merry.
3 Invention S. Étienne.
5 S. Dominique, fête aux Jacobins.
6 S. Sauveur, fête solennelle à la paroisse : qui est la Transfiguration Notre-Seigneur, n'est fêtée à Paris, sinon en l'église parochiale S. Sauveur, à la Sainte Chapelle et aux Billettes : la dédicace de l'église parochiale dudit S. Sauveur est le 2 dimanche d'après la fête de Pâques.
10 S. LAURENT.
11 La Réception de la Ste Corone (g), la solennité de laquelle s'en fait en l'église Notre-Dame de Paris.
12 Ste Claire Vierge, fête à l'Ave-Maria.
13 S. Ypolite [Hippolyte]. - Ste Radegonde.

15 ASSOMPTION NOTRE-DAME, autrement Notre-Dame de la mi-août.

16 S. ROCH et S. Lubin Évêque de Chartres.

17 S. Mamez Évêque de Langres [h].

19 S. Symphorien, son église ou chapelle en la Cité érigée en paroisse en l'an mil six cent dix-neuf.

20 S. Bernard, fête aux Bernardins, et aux Feuillants.

24 S. BARTHÉLEMY.-S. Oüin [Ouen] Archevêque de Rouen.

25 S. LOUIS, à présent fêtée à Paris et par tout le royaume, par bulles du Pape Paul V, l'an 1616.

28 S. Augustin.

29 La Décollation S. Jean, fête chômée en la paroisse S. Jean en Grève, à S. Jean de Latran et au Temple, fête des Chevaliers de Malte, qui l'appellent S. Jean décolasse [le décapité].

30 S. Fiacre.

SEPTEMBRE.

SEPTEMBRE a xxx jours et la lune xxix.

1 S. Gilles : la dédicace de l'église S. Leu.-S. Gilles est le dimanche d'après les octaves de S. Pierre et S. Paul : S Loup, qu'on appelle Leu au langage de Picardie, dont la fête est le 29 juillet.

7 S. Cloud.

8 La Nativité Notre-Dame.

9 Ste Véronique.

10 S. Nicolas de Tolentin, fête solennelle au convent [couvent] des Augustins de l'ordre duquel il était.

14 L'Exaltation [de la] sainte Croix : fête : est chômée par toute la ville, et spécialement au monastère Sainte-Croix de la Bretonnerie, à la Sainte Chapelle, et à Sainte-Croix de la Cité, église parochiale.

16 S. Euphémie.-S. Lubin.
21 S. MATHIEU.
22 S. Maurice.
23 S. Paxant (i) : dont le chef est à S. Martin des Champs.
27 S. Côme.-S. Damien : jour de la naissance du roi Louis XIII. 1601.
29 LA DÉDICACE [de] S. MICHEL Archange.

OCTOBRE.

OCTOBRE a xxxj jours et la lune xxx.

1 S. Remy.
Le premier dimanche d'octobre, c'est la dédicace de S. Jacques de la Boucherie et celle de Ste-Croix de la Bretonnerie.
2 S. Léger.
3 Ste Aure Vierge, première patronne de l'église parochiale de S. Paul, où y a fête solennelle (j).

4 S. François.
6 S. Bruno, premier autheur [instituteur ou fondateur] des Chartreux.
8 S. Marcel.
9 S. Denis, et [ses] Compagnons.
10 La fête de la dédicace de l'église S. Pierre Célestin, la fête duquel est le 19 mai.
11 La Translation de S. Augustin.
12 S. Eustache, fête de sa Translation, la fête dudit saint est le 29 mars.
16 S. Léonard.
17 L'Apparition de S. Michel du Mont de la mer [k].
18 Ste Marthe.
19 S. Luc.
21 Les Onze mille Vierges [l], à savoir Ste Ursule et ses compagnes : aux Billettes y a de leurs reliques, et aux Célestins un chef entier.
22 S. Grégoire Évêque.
23 S. Séverin Abbé, fête en la paroisse.
25 S. Magloire.
26 S. Crespin et S. Crespinien. Ste Ge-

nevière des Miracles, autrement des Ardents.

30 S. SIMON.-S. JUDE.

31 S. Quentin, fête de la dévotion à S. Gervais, à l'autel dudit saint, et de saint Eutrope.

NOVEMBRE.

NOVEMBRE a xxx jours et la lune xxix.

1 LA TOUSSAINT.

3 S. MARCEL, vulgairement appelé S. Marceau : la Translation duquel est le 26 juillet.

4 S. Charles Borromée.

5 S. Clair, Évêque et Martyr.

6 S. Mathurin.

11 S. MARTIN : la Translation duquel est le 5 juillet.

15 S. Brice.

21 La Présentation Notre-Dame.

22 Ste Cécile Vierge.

23 S. Clément.
25 Ste Catherine Vierge et Martyre.
26 Ste Geneviève des Ardents.
30 S. André.

DÉCEMBRE.

DÉCEMBRE a xxxj jours et la lune xxx.

1 S. Éloy : la Translation duquel est le 28 juin.
4 Ste Barbe.
6 S. Nicolas : sa Translation est le 9 mai.
8 La Conception Notre-Dame.
13 Ste Luce.
19 S. Clair.
21 S. Thomas Apôtre.
25 NOEL.
26 S. Étienne.
27 S. Jean l'Évangéliste.
29 S. Thomas de Cantorbie [Cantorbéry].

NOTES.

(*a*) Il y a erreur : il ne peut être question ici que de S. Babilas, évêque d'Antioche, et de ses compagnons, martyrs sous l'empire de Dèce vers l'an 251. *Le Martyrologe romain* ne mentionne aucune sainte du nom de Babile.

(*b*) *Candelarum festum,* fêtes des lumières, en français des Chandelles ou Cierges vulgairement *Chandeleur.* (Voir Du Cange, *Gloss. lat. et français.*)

(*c*) Au treizième siècle, le maître-autel de cette église étant placé vers l'Occident et non vers l'Orient, conformément à la règle liturgique, on appelait alors ce sanctuaire *S. Benoît le Bestourneet,* c'est-à-dire le *mal-tourné* ou le retourné, le *bis* tourné. [*Ste-Palaye, Glossaire.*] Au quatorzième siècle, cet autel ayant été orienté, l'église fut dite *S. Benoît, le bien-tourné.* (Voir Lebeuf, *Hist. du dioc. de Paris* I, 215.)

(*d*) Jacques de Voragine raconte, sans en garantir l'authenticité, l'histoire du bois de la croix, formé, suivant la tradition, de quatre essences d'arbres. Trouvé d'abord par Seth, fils d'Adam, dans le paradis terrestre ; puis par Salomon sur le mont Liban ; ensuite par la reine de Saba dans le temple de Salomon ; plus tard par les Juifs dans l'eau de la piscine probatique ; enfin, par sainte Hélène sur le Calvaire.

Au moyen âge, on avait consacré cette tradition par ce vers didactique :

Ligna crucis : palma, cedrus, cypressus, oliva.

Voir *Légende dorée,* II, p. 108.

(*e*) Le mont Gargan est une montagne de la Pouille, près de Siponte, où saint Michel apparut pour la première fois d'après la *Légende dorée*.

(*f*) « C'est le titre de l'église du collége de Montaigu, dit des Capets, où la faculté de Théologie va ce matin chanter une messe, après laquelle est prononcé un discours latin, ensuite cette faculté va en procession en l'église Sainte-Geneviève du Mont. » (MAUPOU.) *Calendrier historique de Paris*, 1764, p. 72.

(*g*) Aujourd'hui cette fête est désignée sous le nom de Susception de la Sainte-Couronne d'épines.

(*h*) S. Mammès, en latin Mamas, martyr à Césarée en Cappadoce, l'an 274. Il est difficile d'expliquer la mention d'évêque de Langres, qui se lit dans le texte.

(*i*) « S. Paxant ou Paxent, martyr en Orient au troisième ou quatrième siècle. Sa châsse est découverte et son chef est porté en procession en l'église du Prieuré de S. Martin le dimanche précédent et le suivant : l'usage de l'ordre de S. Benoît étant de solemniser les fêtes qui lui sont particulières, les deux dimanches prochains de ces fêtes.» (MAUPOU.) *Cal. hist.*, p. 106. Voir aussi LEBEUF, *Hist. du dioc. de Paris*, I, 307.

(*j*) L'auteur se trompe encore ici. On conservait à S. Paul des reliques de cette sainte, mais elle ne fut jamais patronne de l'église. Elle avait été inhumée dans le terrain (où fut plus tard bâtie la paroisse S. Paul) qu'elle avait acheté pour servir de cimetière aux religieuses du couvent dont elle était abbesse dans la Cité.

(*k*) Près Avranches. Voir la *Légende dorée*.

(*l*) L'église de la Sorbonne possédait aussi de leurs reliques. On a fait une objection sur le chiffre élevé de ces martyres. On l'explique ainsi : Ursule avait une compagne nommée Undécimille ; un copiste, abrégeant ce mot en latin, l'écrivit XIM^{a} qu'on transcrivit XIM^{ia} : ce qui fut l'origine des Onze mille Vierges martyres de Cologne. (Voir *Clavis Calendaria*, t. II, p. 334.)

LE CALENDRIER DES CONFRÉRIES DE PARIS.

LE Ier JANVIER

et premier jour de l'an.

LA CIRCONCISION NOTRE-SEIGNEUR.

La confrérie de dévotion du S. Nom de JÉSUS, en l'église S. Estienne du Mont premier martyr, où toutes personnes de l'un et l'autre sexe sont reçues. A S. Etienne du Mont.

La confrérie de dévotion. A. S. Barthélemy.

La même. A S. Sauveur.

Le troisième, fête de Ste Geneviève.

A Sainte Geneviève. La confrérie de dévotion de ladite sainte, en son église. [C. J.]

A S. Jean en Grève. La confrérie des Mouleurs de bois (1).

Le sixième, fête des Rois.

A S. Julien le Pauvre, paroisse S. Séverin. La confrérie de dévotion de Notre-Dame des Vertus. [C.]

A S. Magloire, autrement les Filles Pénitentes. La confrérie des Cartiers, ou faiseurs de cartes.

Le quatorzième.

A S. Gervais. La confrérie de dévotion du S. Nom de Jésus. [C. J.] (2).

Le quinzième.

A S. Bon, paroisse S. Médéric. S. Maur Abbé. [C. J.]

La confrérie de dévotion dudit saint.

La confrérie de dévotion du même saint. — Aux Enfants Rouges, paroisse S. Jean en Grève.

Le dix-septième, fête S. Antoine.

La confrérie de dévotion dudit saint. — Au Petit S. Antoine, paroisse S. Paul.

La confrérie des Langueyeurs. [J.] (3). — Aux XV Vingts Aveugles.

Le vingtième, fête S. Sébastien.

La confrérie de dévotion dudit saint. [C.] — A S. Étienne du Mont.

Celle des Archers, tireurs d'arc. [J.] — En l'Église cathédrale Notre-Dame de Paris.

Celles de dévotion ès-églises. — S. Paul, S. Jean en Grève.

La confrérie des Esguilletiers, ou ferreurs d'esguillettes. [C.] — S. Barthélemy. A S. Eustache.

Le vingt-deuxième, fête S. Vincent.

La confrérie des Vignerons. [C. J.] — A S. Paul.

Le vingt-cinquième, la Conversion S. Paul.

A Ste Geneviève des Ardens. La confrérie des Cordiers. [C.]

Le vingt-huitième, fête de S. Charlemagne.

Aux Mathurins. La confrérie des Messagers de l'Université de Paris. [J.]

Audit lieu. Celle des Colporteurs d'Édits, Almanachs et choses telles.

Celle des Boteleurs de foin.

FÉVRIER.

Le second jour, fête de la Purification Notre-Dame, autrement la Chandeleur.

A S. Étienne des Grecs. La grande confrérie de dévotion de Notre-Dame de Bonne-Délivrance, dite la Charité. [C.]

La confrérie de dévotion de Notre-Dame. — A S. Paul.

La confrérie des Brodeurs. [J.] — A Ste Opportune.

Le troisième, fête S. Blaise.

La confrérie des Maçons et Charpentiers. [C. J.] — En la chapelle S. Blaise, paroisse S. Séverin.

Celle de dévotion dudit S. Blaise. — A S. Jean en Grève.

MARS.

Le septième, S. Thomas d'Aquin.

La confrérie dudit saint, aux Jacobins, où est son bras droit. — Aux Jacobins.

Le dix-neuvième, fête S. Joseph.

La confrérie d'une bande (4) de Charpentiers. — A Ste Claire, autrement l'Ave-Maria.

Celle des compagnons Charpentiers. [C. J.] — A S. Nicolas des Champs.

Le vingt-cinquième, l'Annonciation Notre-Dame.

Aux Carmes. La confrérie de dévotion de Notre-Dame de Grâce, vulgairement dite du Mont Carmel.

A S. Paul. Celle de dévotion.

A S. Magloire. La confrérie des Patenôtriers en émail [fabricants de chapelets].

Le vingt-neuvième, fête S. Eustache.

A S. Eustache. La confrérie de dévotion des Prêtres et Clercs.

AVRIL.

Le premier jour, qui est Ste Marie Égyptienne.

En l'Église de ladite Ste paroisse S. Eustache. La confrérie des Marchands Drapiers.

Le vingt-troisième, fête S. Georges.

La confrérie des Plumassiers ou vendeurs de panaches. — A S. Denis de la Châtre.

Celle des Sergens du Guet. [c.] — En la chapelle S. Michel dans l'enclos du Palais.

Celle des Armuriers. — A S. Jacques de la Boucherie.

La confrérie des Chevaliers S. Jean de Jérusalem, le jour de Quasimodo, octave de Pâques en avril ou mai. — Au S. Sépulcre, église collégiale.

Le vingt-cinquième, fête S. Marc Evangéliste.

La confrérie des Vitriers. [c.] — A Ste-Croix de la Bretonnerie.

Le vingt-neuvième, S. Pierre le Martyr.

La confrérie de dévotion dudit saint. — Aux Jacobins.

Le trentième et dernier, S. Eutrope.

A S. Gervais. La confrérie de dévotion dudit saint [C. J.] (5).

A S. Paul. Celle du même saint.

MAI.

Le premier jour, fête S. Jacques.- S. Philippe.

A S. Eustache. La confrérie des Revendeurs de fruits et beurre, et autres choses telles.

Le sixième, S. Jean Porte-Latin.

Aux Augustins. La confrérie des Peintres.

Celle des maîtres Bahutiers.

En la basse Église de la Ste Chapelle. Celle des compagnons Bahutiers.

Celle des Écrivains. — A Ste-Croix de la Bretonnerie, paroisse S. Jean en Grève.

Celle des Parcheminiers. — A S. André des Arts.

Celle des Papetiers. — Aux Mathurins.

Celle des Libraires, Relieurs de livres, Imagiers, Fondeurs de lettres et Enlumineurs. [J.] — Audit lieu.

Celle des Imprimeurs. [J.] — A S. Jean de Latran.

L'assemblée ou confrérie de la communauté des Secrétaires du Roy de la première création. [Dit aussi le collége ancien ou des Six-Vingts.] — Aux Célestins. Le collége ancien des Six-Vingts.

Celle de la seconde. — Aux Augustins.

Celle de la troisième. — A S. Martin des Champs.

Celle de la quatrième.

Celle de la cinquième.

La confrérie des Doreurs en cuir. — Aux Augustins.

Le neuvième, fête de la Translation S. Nicolas.

L'assemblée ou confrérie des Notaires du Roy, en son Châtelet de Paris. — En leur autel ou chapelle dudit Châtelet, paroisse S. Germain de l'Auxerrois.

Aux Haudriettes, paroisse Saint-Jean. La confrérie des Bateliers.

A S. Bon. Celle des Tonneliers et Avaleurs de vin [jaugeurs ou déchargeurs]; le dit jour, et à la S. Jean-Baptiste.

A l'autel de la grande Salle. La communauté ou confrérie des Avocats, Procureurs, Clercs et Basochiens du Palais.

Le seizième, S. Honoré.

A S. Honoré. La confrérie des Boulangers. [C. J.]

Le dix-neuvième, S. Yves.

A S. Yves. La confrérie de dévotion dudit saint.

Le vingt-cinquième.

Aux Carmes Billettes. La confrérie de dévotion de la Vierge Marie et de ses saintes sœurs Marie Jacobé et Salomé. On fait leur fête ce jour-là, en la basse église des Billettes.

Le vingt-septième, S. Hildevert (6).

La confrérie des Peigniers ou faiseurs de peignes, Tabletiers, Marquetiers et Quadraniers. [C.] — A Ste-Croix de la Cité.

La confrérie des compagnons Cordonniers (7), en l'église cathédrale Notre-Dame de Paris, est le jour de la Translation de S. Crespin et S. Crespinien, le dimanche d'entre l'Ascension et la Pentecôte, et celle des Maîtres est le vingt-cinquième d'octobre fête desdits saints. [C. J.] — A Notre-Dame.

JUIN.

Le sixième, S. Claude.

La confrérie de dévotion dudit saint (8). [C. J.] — Au petit S. Antoine.

Celles de dévotion ledit jour ès-églises cotées en marge. — A S. Jacques de l'Hôpital. S. Thomas du Louvre. S. Etienne du Mont.

Le onzième, fête S. Barnabé.

A S. Leufroy. La confrérie des Baquetiers (9).

Le treizième.

Aux Augustins. La confrérie de dévotion de S. Antoine de Padoue.

Le seizième, S. Cyr.

Aux Billettes. La confrérie des Scieux d'ais [ou scieurs de long]. [C.]

Le vingt-deuxième.

Aux Célestins. La confrérie de dévotion des dix mille Martyrs.

Le vingt-troisième, Nativité de S. Jean-Baptiste.

A S. Jean en Grève. La confrérie de dévotion dudit saint. [J.]

A S. Eustache. Celle des Passeurs [pareurs?] en peaux.

Celle des Ceinturiers. A S. Barthélemy.

Celle des Tonneliers et Avaleurs de vin (jaugeurs et déchargeurs de vin, deuxième fête, voir 9 mai). [C.] A S. Bon.

Celle des Fourbisseurs. Aux Augustins.

Celle des Ramoneurs de cheminées. A S. Jean en Grève.

Celle des compagnons Tonneliers. [C. J.] A S. Jean de Latran.

Le vingt-cinquième, la Translation S. Éloy.

La confrérie de tous les Orfévres de Paris et des faubourgs ledit jour, et le premier décembre en leur chapelle, paroisse S. Germain de l'Auxerrois. [C. J.] A S. Éloy.

Celle des Marchands et Courtiers de chevaux ([10]). [C.] A S. Leu-S. Gilles.

Celle des Serruriers. [C. J.] A S. Martial.

Celle des Batteurs d'or. A S. Magloire.

Le vingt-neuvième, S. Pierre et S. Paul.

La confrérie des Marchands poissonniers.

A S. Jean en Grève. Celle des Reyeurs ou faiseurs de retz [filets].

Le trentième, Commémoration de Saint Paul.

A Ste-Geneviève des Ardents. La confrérie des Cordiers. [c.]

JUILLET.

Le premier jour, S. Thibault.

A S. Josse. La confrérie des compagnons Baudroyeurs.

Le cinquième, Translation S. Martin.

A Ste-Croix la Bretonerie. La confrérie des Sergens à che-

val, ledit jour, et à la S. Martin d'hiver, onze novembre.

Le onzième, Ste Radegonde.

La confrérie de dévotion de ladite sainte. On la fait toutefois le treize août. Aux Billettes.

Le dix-septième.

La confrérie des Chaînetiers, ou faiseurs de cottes de maille. Aux Innocents.

Le dix-huitième, S. Clair.

La confrérie des Vergers [Verriers?]-Bouteillers, ledit jour, et le cinquième novembre. [c.] Aux Billettes.

Celle des Brodeurs, ledit jour, et à la Notre-Dame de la Chandeleur. [J.] A Ste-Opportune.

Celle des maîtres et compagnons des basses œuvres. A S. Nicolas des Champs.

Le vingtième, Ste Marguerite.

A S. Bon. La confrérie des Liniers, qui accommodent le lin et le chanvre.

Audit lieu. Celle des Recommandaresses. [c.]

A S. Germain de l'Auxerrois. La confrérie des Mégissiers et Blanchisseurs de laine. [c.]

Le vingt-cinquième, S. Jacques. S. Christophe.

A S. Magloire. La confrérie des Pèlerins de S. Jacques et de Notre-Dame de Montserrat. [c. J.]

A S. Jacques de l'Hôpital. Celle des pèlerins qui ont fait le voyage de S. Jacques en Galice. [c.]

Au S. Sépulcre. Celle des Porte-faix de la halle.

Audit lieu. Celle des Poulaillers et Marchands de beurre.

A S. Leufroy. Celle des compagnons Orangers.

A S. Paul. Celle d'une bande de Crocheteurs.

A S. Bon. Celle d'autres Crocheteurs. [c.]

Au S. Esprit. Celle des Porteurs de grains.

Celles des Déchargeurs de bateaux de toutes sortes de marchandises. — A l'Ave-Maria.

Celle des Portefaix du Roy. — A la basse église de la Ste Chapelle.

Celle des Jardiniers. — A S. Nicolas des Champs.

Celle des Portefaix pour les Poissonniers de la halle. — A S. Martin des Champs.

Celle d'une bande de Crocheteurs. — A S. Séverin.

Le vingt-septième, la fête Ste Anne, qui est transférée du vingt-sixième à cause de la Translation S. Marcel ou S. Marceau, Évêque de Paris.

La confrérie des Orfévres (11). [C. J.] — A Notre-Dame.

Celle des Menuisiers. [C.] — Aux Billettes.

Celle des Gantiers. — Aux Innocents.

Celles de dévotion. — A S. Sauveur.-S. Paul, et au petit S. Antoine.

AOUT.

Le premier jour, S. Pierre-aux-liens.

A S. Pierre aux bœufs. La confrérie des Nattiers.

A S. Pierre des Arsis. Celle des Savetiers maîtres et compagnons. [C.]

Le treizième, Ste Radegonde.

Aux Billettes. La confrérie de dévotion de ladite sainte.

Le quinzième, l'Assomption Notre-Dame.

A Sainte-Magdeleine. La Grande Confrérie de dévotion de Notre-Dame, aux Seigneurs, Prêtres, Bourgeois et Bourgeoises.

A S. Paul. Celle de dévotion.

A Ste-Catherine du Val. La confrérie des Gagne-deniers sur l'eau.

Aux Augustins. Celle des Faiseurs d'aiguilles.

Celle des Rôtisseurs. [C. J.] — Aux Billettés.

Celle de dévotion de Notre-Dame de Lorette. — Au Temple.

Autre de Notre-Dame de Lorette. — Aux Carmes.

Celle de dévotion de la même Notre-Dame de Lorette, autrement du Fourchaud ([12]). — Au petit S. Antoine.

Celle des Tondeurs de draps. — A S. Leufroy.

Celle des compagnons Courroyeurs [par corruption corroyeurs]. — A S. Julien le pauvre.

Le seizième, S. Roch ([13]).

La confrérie de dévotion dudit saint est presque par toutes les parroisses.

Celle des Fripiers. — A S. Eustache.

Celle des Rôtisseurs. [C.] — Audit lieu.

Celle des Raccoutreurs de bas d'estame [étamine]. — A S. Magloire.

Celle des Cardeurs de laine. — En la basse église de la Ste Chapelle.

Ledit jour seize est aussi la fête S. Lubin.

A S. Paul. La confrérie des Tapissiers. [C.]

A S. Leufroy. Celle des Ferronniers, vendeurs de vieille ferraille.

Le seizième ou dix-septième, S. Mamez (14).

A Saint? La confrérie de dévotion dudit saint.

Le vingt-cinquième, S. Louis.

Au S. Sépulcre. La grande confrérie des Marchands [Merciers]. [J.]

En l'église basse de la Ste Chapelle. Celle des compagnons Merciers.

Audit lieu. Celle des Tapissiers. [C.]

A S. Martin des Champs. Celle des Retordeurs de laine.

A S. Eustache. Celle des Porteurs de blé.

Aux Augustins. Celle des Faiseurs de cordons.

Celle des Retordeurs de boyaux pour faire des raquettes.

Celle des Pêcheurs à verge [à la ligne]. — A S. Leufroy.

Celle des Sept-Vingts Aveugles de Paris. — Aux Quinze-Vingts.

Celle des Maçons. — A Ste Catherine du Val.

Celle des Sergens à verge. — A Ste-Croix de la Bretonnerie.

Le vingt-sixième.

La confrérie des Paveurs. [c.] — A Ste-Catherine du Val.

Le vingt-sixième, S. Augustin.

La confrérie de dévotion dudit saint. — A Notre-Dame.

Le vingt-neuvième, la décollation S. Jean.

La confrérie des Couteliers. [c.] — Aux Billettes.

Le trentième et dernier, S. Fiacre.

La confrérie des Bonnetiers. — A S. Jacques de la Boucherie.

Celle des Chaudronniers. [c.] — Au S. Sépulcre.

A S. Martin des Champs. Celle des Jardiniers.

A S. Éloy. Celle des Layetiers.

A S. Yves. Celle d'autres Jardiniers. [c.]

Au Mont Sainte-Geneviève. Celle d'une autre bande de Jardiniers.

A S. Josse. La confrérie de dévotion dudit saint.

A Ste-Catherine du Val. Celle de dévotion.

SEPTEMBRE.

Premier jour, S. Gilles.

A S. Leu.-S. Gilles. La confrérie des Marchands de chevaux. [J.]

Le septième, S. Cloud.

A S. Jacques de la Boucherie. La confrérie des Claustriers [cloutiers] (15). [c.]

A S. Eustache. La confrérie de dévotion de Ste Reine, ledit jour (16). [c.]

Le huitième, la Nativité Notre-Dame.

La confrérie des Cuisiniers. [C.] — Au S. Sépulcre.

Celle des Pèlerins de Notre-Dame de Montserrat. [C.] — Audit lieu.

Celle des Charcutiers. — Aux Billettes.

Celle des Fourreurs et Pelletiers, le dimanche des octaves de ladite fête. — Audit lieu.

Celle des Nattiers.

Celle des Potiers de terre. [C.] — A S. Pierre aux bœufs.

Celle des Drapiers, chaussetiers. — A S. Denis de la Châtre.

Celle des Épingliers. [C. J.] — A S. Julien le Ménestrier.

Celle des Passementiers. [C.] — Au petit S. Laurent. A S. Martin des Champs.

Confrérie de dévotion de la Nativité Notre-Dame-ès-églises. — A S. Paul.-S. Etienne du Mont.-S. Eustache.

Ledit jour, la confrérie de dévotion de Notre-Dame de Liesse. [C. J.] — Au S. Esprit.

Une autre de dévotion, le mardi d'après ladite fête. — A S. Yves.

Le neuvième, Fête Ste Véronique.

A S. Sauveur. La confrérie des Lingères et Toilières. [c.]

Le dixième, S. Nicolas de Tolentin.

Aux Augustins. La confrérie de dévotion. [c.]

Le quatorzième, l'Exaltation Ste-Croix.

A S. Paul. La confrérie de dévotion de la Passion de Notre-Seigneur. [c. J.]

Le seizième, S. Lubin.

A S. Paul. La confrérie des Tapissiers. [c. J.]

Le vingt et unième, S. Mathieu.

La confrérie des Changeurs ([17]).

Le vingt-deuxième, S. Maurice.

Au S. Sé- La confrérie des Teinturiers. [c. J.]

Celle d'autres Teinturiers. — A S. Denis de la Châtre.

Celle encore d'autres Teinturiers. — A S. Barthélemy.

Celle du petit teint. — A S. Leufroy.

Le vingt-septième, S. Cosme et S. Damien.

La confrérie des Médecins, maîtres Myrrhes et Chirurgiens ([18]). [C.] — A S. Côme et S. Damien.

Celle des Sages-femmes.

La confrérie de dévotion desdits saints en l'église Notre-Dame, où est leur châsse. — A Notre-Dame.

Le vingt-huitième, S. Michel Archange.

La confrérie des Balanciers. [J.] — A S. Innocent.

Celle des Pâtissiers et Oublieurs. [C. J.] — En l'église S. Michel dans l'enclos du palais.

Celle des Fripiers de bois. — A S. Eustache.

Celle des Chapeliers. [J.]

Celle des Joueurs d'escrime [maîtres d'armes]. — A Ste-Geneviève des Ardents.

OCTOBRE.

Le quatrième, S. François.

La confrérie des Tapissiers, à savoir des maîtres. [C. J.]

Le neuvième, S. Denis et compagnons.

A S. Magloire. La confrérie des Arbalétriers de la ville. [J.]

A Ste-Catherine du Val. Celle des Arquebusiers.

Le quinzième, S. Léonard.

A S. Eustache. La confrérie des Orangers et Coquetiers.

A S. Merry. Celle des Baudroyeurs, qui est seulement de dévotion.

Le seizième, l'Apparition de S. Michel du Mont de la mer en France, appelé de Tombelaine.

En la chapelle dudit S. Archange dans l'enclos du Palais. La confrérie des Pèlerins qui vont audit Mont. [J.]

Le dix-huitième, S. Luc.

La confrérie des Médecins. En la chapelle des écoles de Médecine.

Celle des Peintres. [C.] Au S. Sépulcre.

Le vingt-cinquième, S. Crespin et S. Crespinien.

La confrérie des maîtres Cordonniers en l'église Notre-Dame, auquel lieu est aussi celle des compagnons : mais ils la font au jour de la translation desdits saints, le dimanche d'entre l'Ascension et la Pentecôte. [C. J.] A Notre-Dame.

Le vingt-sixième, Ste Geneviève des Miracles, autrement des Ardents.

La confrérie des Cordiers. [C. J.] A Ste-Geneviève des Ardents.

Le vingt-huitième, S. Simon.-S. Jude.

A S. Yves, paroisse S. Benoît. La confrérie de dévotion de S. Yves.

Le trente et unième, S. Quentin.

A S. Gervais et Protais. La confrérie de dévotion dudit saint.

A S. Paul. Celle de dévotion.

NOVEMBRE.

Le premier jour, la Toussaint.

Au S. Sépulcre. La confrérie des Guesniers [gaîniers].

Le troisième, S. Hubert.

A S. Julien le Ménétrier. La confrérie des Fondeurs et Sonnetiers. [C. J.]

Le quatrième.

La confrérie de dévotion de saint Charles Borromée. — A S. Jacques de la Boucherie.

Le cinquième, S. Clair, Évêque et martyr (19).

La confrérie des Verriers et Bouteillers. — Aux Billettes.

Celle des Boisseliers. — A S. Leu.-S. Gilles.

Le neuvième, S. Mathurin.

La confrérie des Potiers d'étain. — A Ste-Opportune.

Le onzième, S. Martin.

La confrérie des Sergens à cheval. — A Ste-Croix de la Bretonnerie.

Celle des Meuniers. — Au S. Esprit.

Celle de .... — Au petit S. Antoine.

Le treizième, S. Brice.

La confrérie des Boursiers, Brayers et Collectiers. [J.]

Le vingt-et-unième, Présentation Notre-Dame.

Le vingt-troisième, Ste Cécile Vierge.

A Notre-Dame. Aux Augustins.

La confrérie des Musiciens et Organistes, en l'église Notre-Dame, aux Augustins, tantôt çà et là.

Celle des Faiseurs d'instruments, et Raccoutreurs de luths et épinettes.

Le vingt-cinquième, Ste Catherine Vierge.

Aux Augustins.

La confrérie des Émouleurs, autrement Gagne-petit.

A Ste-Catherine du Val.

Celle des Charrons. [C. J.]

A Ste-Catherine de l'Hôpital, paroisse S. Jacques de la Boucherie.

Celle des Pourpointiers, la principale fête desquels est le dimanche devant la Pentecôte, et le jour de l'Invention de ladite sainte et martyre.

Le dernier, S. André.

DÉCEMBRE.

Le premier jour, S. Éloy.

La confrérie de tous les Orfévres de Paris, ville et faubourgs. [C. J.]	A S. Éloi.
Celle des Charretiers. [C.]	A Ste-Catherine du Val.
Celle des Maréchaux. [J.]	A S. Jacques de l'Hôpital, paroisse S. Eustache.
Celle des Tireurs d'or.	A S. Martin des Champs.
Celle des Selliers. [J.]	Au S. Sépulcre.
Celle des Taillandiers.	Audit lieu.

Le quatrième, Ste Barbe.

La confrérie d'une bande de Crocheteurs.	A Ste-Geneviève des Ardents.
Celle des Vergetiers. [J.]	Aux Billettes.
Celle des Paulmiers ou Tripotiers (20). [J.]	Aux Mathurins et à S. Sulpice.
Celle des Carillonneurs.	Aux Innocents.

A Ste-Catherine du Val. Celle des Arbalétriers. [C. J.]

A l'Ave-Maria. Celle des Canonniers. [C.]

A S. Gervais. La confrérie de dévotion de ladite sainte.

Le sixième, S. Nicolas.

A S. Jacques de l'Hôpital. La confrérie des Marchands de vin. [J.]

A l'autel de la salle dudit Palais. La communauté ou la confrérie des Avocats, Procureurs, Greffiers, Clercs, Solliciteurs du Palais et Parlement : et à la fête de la Translation dudit saint, neuf mai.

Au Châtelet. Celle des Notaires du Châtelet, à l'autel de la chapelle haute dudit lieu.

Aux Billettes. Celle des Procureurs de la Chambre des comptes.

A S. Gervais. Celle des trente-quatre Maîtres-Jurés vendeurs de vin sur l'eau. [J.]

A S. Leufroi. Celle des maîtres Tondeurs de draps. [C. J.]

Audit lieu. Celle des Pêcheurs d'engins.

Celle des Huiliers-Chandeliers. [J.] — Aux Mathurins.

Celle des vingt-quatre Porteurs de charbon, ledit jour, et à la translation dudit saint, le neuf mai. — A l'hôpital S. Gervais.

Celle des Bateliers. — Aux Haudriettes.

Celle des maîtres Tonneliers, Jaugeurs et Escharry [déchargeurs?]. [C. J.] — A S. Bon.

Celle des Enfants des petites écoles fils et filles.

Celles de . . . — A S. Paul.

Celle des Grainetiers ès deux fêtes S. Nicolas. [J.] — A S. Eustache.

Le huitième, la Conception Notre-Dame.

La confrérie de dévotion de Notre-Dame des Advents, et là même. — A S. Séverin. A S. Paul.

La grande confrérie de dévotion Notre-Dame de la Conception. [C.] — Aux Augustins.

Le dix-neuvième, S. Clair.

La confrérie des Faiseurs de bas d'estame. [J.] — Aux Jacobins.

En la chapelle S. Clair, près S. Honoré.

Les Raccoutreurs de bas d'estame.

A S. Leu.-S. Gilles.

Celle des Boisseleurs de la halle, ou faiseurs de boisseaux. [c.]

Aux Billettes.

Celle des Verriers, Bouteillers ledit jour, et le vingt-huit [dix-huit] juillet, jour de S. Clair. [c.]

Le vingt-cinquième, la Nativité de Notre-Seigneur, autrement Noël.

Le vingt-sixième, S. Étienne. premier Martyr.

Le vingt-septième, S. Jean l'Évangéliste.

Aux Blancs-Manteaux.

L'assemblée ou confrérie de la communauté des Secrétaires du Roi de France et de Navarre, et de ses finances, ledit jour, et le sixième mai.

NOTES.

(1) *Mole :* botte ou faisceau; *mensura lignaria*, mole de bois (Du Cange, *Gloss. franç.*). Ouvriers qui mettent le bois en pile, chargeurs et déchargeurs. Charles VI établit des *moleurs de bûches*, qui mesuraient les bûches au mole, c'est-à-dire à l'aide d'un grand cercle de fer, conforme à l'étalon déposé au *Parloir aux Bourgeois*, à la Grève, au port de l'École S. Germain et à la Bûcherie du Petit-Pont (quai S. Michel).

(2) *Item* à S. André des Arcs, aux Frères prêcheurs, à Argenteuil.

(3) Qui examine la langue des porcs pour voir s'ils ne sont pas ladres. (Du Cange, *Gloss. franç.*)

(4) Société ou Compagnie, ce mot ne doit pas se prendre en mauvaise part.

(5) Fondée par Charles VI, en 1400 ou 1402.

(6) S. Hildevert, Évêque de Meaux. « La paroisse de Ste-Croix en la Cité était autrefois dédiée à ce saint, dont les reliques ont été transférées en celle de S. Laurent, où il y a une célèbre confrérie en son honneur. » (Maupou.) *Calend. hist.*, p. 54.

(7) Les Compagnons ne se réunissaient pas toujours dans la même chapelle que les Maîtres de leur corps de métier.

(8) Confrérie royale fondée par Charles VI, en 1390.

(9) Distincte de celle des tonneliers, voir le 9 mai.

(10) Six autres corporations analogues.

(11) Cette confrérie est de fondation *royale*.

(12) Nous n'avons rien trouvé dans les historiens

de Paris sur cette confrérie, ni sur cette dénomination. A Bourges, il existait, sur la paroisse Moutermoyen, un collége Chevalier, du nom de son fondateur, autrement dit du Fourchaud. PALLET, *Nouvelle Histoire du Berry*, 1783, t. V, p. 116. Y a-t-il relation entre ces deux faits?

(13) Et dans vingt autres paroisses et communautés.

(14) S. Mamert, évêque de Vienne au ve siècle, institua les processions des Rogations.

(15) Établie sous Philippe de Valois (1339) pour les marchands cloutiers, lormiers, étameurs et ferronniers.

(16) Fondée en 1604.

(17) S. Matthieu était collecteur des taxes lorsqu'il fut appelé par Jésus-Christ à l'Apostolat. De traitant à usurier il n'y a que la main. On a dit des derniers : *Il fait le S. Matthieu.* Avec le temps et la corruption, cette expression est devenue *fesse-Matthieu.* Selon M. Édouard Thierry, cette expression vient tout simplement et tout naturellement de *fête-Matthieu.* De là à *fesse-Matthieu,* dit le savant critique, il n'y a que le temps de faire un quolibet; cela n'est pas long à Paris. Les sergents d'armes de Bovines et de Taillebourg anoblis faisaient chaque année une chevauchée dans Paris, en l'honneur de S. Matthieu, leur patron, d'où on appelait les membres de cette corporation des fête-Matthieu.

(18) Fondée en 1226 par les rois et renouvelée en 1475.

(19) Disciple de S. Nicaise. Prêtre martyrisé dans le Vexin normand, près de la rivière d'Epte, au IIIe siècle. Voir : 18 juillet et 19 décembre.

(20) Mot pris souvent en mauvaise part.

LES CONFRERIES *de devotion desquelles est le Roy* LOUYS XIII, *selon l'ordre des mois et jours qu'elles escheent.*

La confrérie du Saint Nom de JÉSUS, en l'église parochiale Saints Gervais et Protais, le quatorzième janvier. A S. Gervais.

Celle des Chevaliers du S. Sépulcre de Jérusalem (1), à l'octave de Pâques, autrement Quasimodo (2), en avril ou mai, en l'église des Cordeliers (3), paroisse S. Côme et S. Damien. Aux Cordeliers.

Celle de S. Claude, Archevêque de Besançon, en l'église S. Antoine (4), paroisse de S. Paul, le sixième juin. Au petit S. Antoine.

Celle de Notre-Dame de Lorette, Au Temple.

le jour de la mi-août, en sa chapelle en l'église du Temple ([5]).

A la chapelle S. Michel.

Celle de la dédicace S. Michel Archange, le vingt-neuvième septembre, en sa chapelle dans l'enclos du Palais.

LA CITÉ.

A Notre-Dame de Paris, Église cathédrale.

S. Sébastien.

La confrérie des Archers et tireurs d'arc, le jour S. Sébastien, vingtième janvier.

S. Crespin et S. Crespinien.

Celle des compagnons Cordonniers, le jour de la Translation de S. Crespin et S. Crespinien, le second dimanche de mai.

Ste Anne.

Celle des Orfévres, le jour de Ste Anne, vingt-sixième juillet.

S. Augustin.

La confrérie de dévotion, le jour S. Augustin, vingt-huitième d'août.

S. Crespin et S. Crespinien.

Celle des maîtres Cordonniers ([6]),

le jour S. Crespin et S. Crespinien, vingt-cinquième octobre.

Celle des Musiciens et Organistes, le jour Ste Cécile, vingt-deuxième novembre. Ste-Cécile.

A S. Jean le Rond, à savoir S. Jean-Baptiste, église parochiale.

La confrérie des Chandeliers (7), le sixième mai, jour de S. Jean-Porte-Latin, et le vingt-septième décembre.

A S. Pierre aux Bœufs, paroisse.

La confrérie des Nattiers, le jour S. Pierre-aux-liens, le premier jour d'août.

A S. Landry, paroisse.

A S. Christophe, paroisse.

A Ste Geneviève des Ardents, paroisse (8).

La confrérie des Cordiers, le jour

de la commémoration S. Paul, dernier de juin.

Celle des Crocheteurs, le premier dimanche d'août, et le jour Ste Barbe, quatrième décembre.

Celle des maîtres Fourbisseurs et Émouleurs d'épées, le jour S. Michel, vingt-neuvième septembre.

La confrérie des maîtres Escrimeurs, le jour S. Michel en l'église Ste-Geneviève des Ardents.

A S. Germain le Vieil, paroisse.

La confrérie de dévotion de S. Roch, le seizième d'août.

Celle de dévotion de Notre-Dame des Vertus.

A S. Denis de la Chartre.

La confrérie des Plumassiers, autrement vendeurs de panaches, le jour de S. Georges, vingt-cinquième avril.

Celle des maîtres Teinturiers, en la chapelle basse de ladite église, le jour S. Maurice, vingt-deuxième du mois de septembre.

A Ste-Magdeleine.

La Noble confrérie de dévotion de la glorieuse Vierge Marie, aux Seigneurs, Prêtres, Bourgeois et Bourgeoises de Paris, le jour de Notre-Dame d'[août] (9).

A S. Symphorien, paroisse.

A Ste-Croix, paroisse.

La confrérie des Peigniers ou faiseurs de peignes, Tabletiers, Marquetiers et Cadraniers (10), le jour S. Hildevert (11), vingt-septième mai.

A S. Éloi.

La confrérie de tous les Orfévres de Paris, le jour de la Translation dudit saint, le vingt-cinquième juin

et le premier jour de décembre, jour de la fête en la chapelle aux Orfévres, paroisse S. Germain de l'Auxerrois.

Celle des Couvreurs et Plombiers, le jour de la Ste-Trinité.

Celle des Maréchaux, le même jour.

A S. Martial, paroisse.

La confrérie des Serruriers, le jour de [S. Éloi].

A S. Pierre des Arsis, paroisse.

La confrérie des maîtres et compagnons Savetiers ([12]), le jour S. Pierre-aux-liens, premier jour d'août.

A S. Barthélemy, paroisse.

La confrérie de dévotion, le jour S. Sébastien.

La confrérie des Teinturiers, le jour S. Jean-Baptiste, vingt-quatrième de juin.

Celle des Teinturiers en draps, le jour S. Maurice, vingt-deuxième septembre.

Celle des Boursiers et Faiseurs de brayes, et les Colletiers([18]), le jour S. Brice, treizième novembre.

La confrérie de dévotion, le jour de Ste Catherine, Vierge et Martyre, vingt-cinquième novembre.

A la Ste Chapelle en la basse église, où y a paroisse.

La confrérie des compagnons Bahutiers, en la basse chapelle, le jour S. Jean-Porte-Latin, sixième mai.

Celle des Portefaix du Roy, le jour de S. Christophe, vingt-cinquième juillet.

Celle des Cardeurs de laine, le jour S. Roch, seizième août.

Celle des compagnons Merciers, le jour de S. Louis, vingt-cinquième août.

Celle des maîtres Tapissiers, le jour de S. François, quatre octobre.

A la Chapelle S. Michel (14).

La confrérie des Sergens du guet, le jour S. Georges, vingt-cinquième avril.

Celle des Pâtissiers, le jour S. Michel Archange, vingt-neuvième septembre.

Celle des Pèlerins du Mont de la mer, à même jour.

L'UNIVERSITÉ.

A S. Séverin, paroisse.

La confrérie de dévotion du S.-Sacrement, le jour de la Fête-Dieu.

La confrérie de dévotion, le jour S. Mamert, onzième mai.

La confrérie de la Trinité pour les Prêtres et Clercs de ladite église.

Celle des Crocheteurs, le jour S. Christophe, vingt-cinquième juillet.

A S. Julien le Pauvre.

La confrérie de dévotion de Notre-Dame des Vertus, le jour dudit saint, septième janvier.

Chapelle S. Blaise (15) *et S. Louis.*

La confrérie des Maçons et Charpentiers, le jour S. Blaise, troisième février (16).

Aux Mathurins (17).

La confrérie des Messagers de l'Université de Paris, le jour S. Charlemagne, vingt-septième janvier.

Celle des Colporteurs, ledit jour S. Charlemagne.

Celle des Papetiers, le jour S. Jean-Porte-Latin, sixième mai.

Celle des Imprimeurs, Libraires, Relieurs de livres, Imagers, Fondeurs de lettres et Enlumineurs, ledit jour S. Jean (18).

Celle des maîtres Huiliers-Chan-

deliers, le jour S. Nicolas, neuvième de mai, et le sixième décembre.

Celle des Paulmiers (19) et Tripotiers, le jour de Ste Barbe, quatrième décembre.

A S. André des Arts (20), *paroisse.*

La confrérie des Parcheminiers, le jour S. Jean-Porte-Latin, sixième mai, et le vingt-septième décembre.

Aux Augustins.

La confrérie de Ste Monique, mère de S. Augustin, le quatrième mai.

La confrérie des maîtres Bahutiers-Malletiers, le jour S. Jean-Porte-Latin, sixième mai.

La confrérie des Apothicaires et Épiciers, le jour S. Nicolas d'été et d'hiver.

Celle des Passeurs d'eau, le jour S. Nicolas.

Celle des Fourbisseurs, le jour S. Jean-Baptiste, vingt-quatrième juin.

Celle des Doreurs en cuir, le même jour.

Les Doreurs sur fer et sur laiton, le lendemain S. Jean-Baptiste, et le lendemain S. André.

Celle des Faiseurs d'aiguilles, le jour de l'Assomption Notre-Dame, quinzième août.

La confrérie de dévotion de S. Nicolas de Tolentin, le dixième septembre, aux Augustins.

Celle des Émouleurs, autrement gagne-petit, jour de Ste Catherine, vingt-cinquième novembre.

La confrérie de dévotion, le jour de Notre-Dame des Advents, à savoir la Conception, huitième décembre.

La confrérie des Faiseurs de cordons, le vingt-cinquième dudit mois.

Celle des Passementiers, le jour S. Louis.

Celle des Lapidaires, ledit jour.

A S. Côme et S. Damien, paroisse.

La confrérie des Médecins, maîtres Myrrhes et Chirurgiens, le vingt-septième septembre ([21]). Et la fête desdits Médecins est le jour S. Luc, dix-huitième octobre.

Aux Cordeliers.

La confrérie des Chevaliers de S. Jean de Jérusalem, à Quasimodo, Pâques closes.

A S. Benoît, paroisse.
A S. Yves.

La confrérie de dévotion, le jour de la Nativité Notre-Dame, huitième septembre.

Celle de dévotion dudit S. Yves ([22]), le dix-neuvième mai, et vingt-neuvième octobre.

A S. Jean de Latran, paroisse.

La confrérie des Imprimeurs, le jour S. Jean-Porte-Latin, sixième mai.

Celle des compagnons Tonneliers, ledit jour.

Celle des Doreurs en cuir.

A S. Hilaire, paroisse.

A S. Étienne du Mont.

La confrérie de dévotion du S. Nom de Jésus en ladite église, premier jour du mois et de l'an.

La confrérie de l'Ange Gardien, le deuxième jour d'octobre.

A Ste Geneviève.

La confrérie des Porteurs de la châsse est le dimanche après la fête, en nombre de douze.

A S. Étienne des Grecs, paroisse (23).

La grande confrérie de Notre-Dame de Bonne-Délivrance y a deux processions, l'une le premier jour de mai, et l'autre le jour S. Barthélemy (24).

Aux Jacobins.

La confrérie de dévotion, le jour S. Thomas d'Aquin, septième mars.

La confrérie des Faiseurs de bas d'estame (25), le jour S. Clair, dix-huitième juillet.

La grande confrérie du Rosaire, le premier jour d'octobre.

La confrérie de dévotion, le jour de l'Exaltation Sainte-Croix, quatorzième septembre.

Celle de dévotion de Ste Catherine de Sienne est aux Jacobins le premier dimanche de mai.

Aux Carmes.

La confrérie de dévotion de la Vierge Marie, appelée Notre-Dame de Grâce, et de ses saintes sœurs Marie Jacobé et Salomé, le vingt-cinquième mai.

La confrérie de dévotion de S. Roch, le jour de la fête, seizième août.

La confrérie des Vielleurs, le jour de S. Genès ([26]).

Celle des Menuisiers.

A S. Nicolas du Chardonneret, paroisse.

La confrérie de dévotion du S.-Sacrement.

Celle de S. Roch, aussi de dévotion.

La confrérie des Boulangers des fauxbourgs S. Victor, le jour S. Honoré.

Aux Bernardins.

LA VILLE.

A S. Paul, paroisse.

La confrérie de S. Antoine, dix-septième janvier.

La confrérie de dévotion de S. Sébastien, le vingtième dudit mois.

Celle des Vignerons, le jour S. Vincent, vingt-deuxième du même mois.

La confrérie de dévotion, le jour de la Purification Notre-Dame, autrement la Chandeleur, second de février.

Celle de dévotion, le jour S. Eutrope, dernier d'avril.

La confrérie d'une bande de Crocheteurs, le jour S. Christophe, vingt-cinquième juillet.

Celle de dévotion, le jour Ste Anne, vingt-sixième juillet.

Celle de dévotion, le jour de la fête de l'Assomption Notre-Dame, quinzième d'août.

Celle de dévotion, le jour S. Roch, seizième dudit mois.

La confrérie des Tapissiers, le jour S. Lubin, seizième août.

La confrérie de dévotion, le jour de la Nativité Notre-Dame, huitième septembre.

Celle de dévotion à la fête de la Conception Notre-Dame, ès-Advents (27).

Aux Célestins.

La communauté et Collége des Conseillers, Notaires et Secrétaires du Roi, Maison et Couronne de France, du nombre des Six-Vingts, moitié boursiers et moitié gagers, le jour S. Jean-Porte-Latin, sixième mai, et vingt-septième décembre.

A Ste Catherine du Val des Écoliers.

La confrérie des Charrons, le jour

des trois Maries, le dimanche devant la Pentecôte.

Celle des Paveurs, le jour S. Roch ([28]), seizième août.

La confrérie d'une bande de Charpentiers, le jour S. Louis, vingt-cinquième dudit mois.

Celle d'une bande de Jardiniers, le jour S. Fiacre, trentième août.

Celle des Arbalétriers, le jour de S. Denis, neuvième octobre.

Celle des Arquebusiers, le jour Ste Barbe, quatrième novembre.

A l'Ave-Maria.

La confrérie d'une bande de Charpentiers, le jour S. Joseph ([29]), dix-neuvième mars.

Celle des Déchargeurs de bateaux ([30]) de toutes sortes de marchandises, le jour de [S. Christophe vingt-cinquième de juillet].

La confrérie des Canonniers, Trésoriers et Officiers de l'Artillerie ([31]),

le jour Ste Barbe, à savoir la Translation, qui est le premier dimanche d'août, et le quatrième décembre.

Au petit S. Antoine.

La confrérie de dévotion, le jour de la fête dudit Saint, dix-septième janvier.

La confrérie de dévotion, le jour S. Claude ([32]), sixième juin.

Celle de dévotion, le jour Ste Anne, vingt-sixième juillet.

Celle de Notre-Dame de Lorette, qui est aussi de dévotion, le jour de la mi-août.

S. Louis, autrement les Jésuites.

SS. Gervais et Protais, paroisse.

La confrérie de dévotion du Saint Nom de Jésus, le quatorzième janvier.

La confrérie de dévotion de S. Eutrope ([33]), le dernier avril, jour de la fête.

Celle de dévotion, le jour de S. Roch, seizième d'août.

Celle des Tourneurs en bois, et avec eux les faiseurs de cages d'oiseaux, le jour de S. Michel, vingt-neuvième septembre.

Celle des trente-quatre Maîtres Jurés-vendeurs de vin en gros sur l'eau, le [six décembre] jour de [S. Nicolas].

L'Hôpital S. Gervais.

La confrérie de dévotion, le jour S. Sébastien, vingtième janvier.

La confrérie des vingt-quatre Porteurs de charbon ([34]), le jour de S. Nicolas, en mai et décembre.

La confrérie de dévotion de S. Roch, seizième août.

A S. Jean en Grève, paroisse.

La confrérie des Mouleurs de bois ([35]), le jour Ste Geneviève, troisième janvier.

Celle de Ste Geneviève du Mont, qui est de dévotion, ledit jour troisième janvier.

Celle de dévotion de S. Jean-Baptiste, patron de ladite église, le vingt-quatrième de juin.

Au S. Esprit ([36]).

La confrérie de dévotion, le jour de la Pentecôte et mission du S. Esprit, en avril ou mai.

La confrérie des Porteurs de grain, le jour S. Christophe, le vingt-cinquième de juillet.

Celle de dévotion de Notre-Dame de Liesse, le jour de [la Nativité de Notre-Dame].

Celle des Meuniers, le jour de S. Martin d'hiver, onzième novembre.

Aux Haudriettes.

La confrérie des Mariniers, le jour S. Nicolas.

La confrérie de dévotion de S. Roch, seizième août.

Aux Billettes.

La confrérie des Scieurs d'ais, le jour de S. Cyr ([37]), seizième juin.

Celle des Verriers-Bouteillers, le jour de S. Clair ([38]), dix-huitième juillet.

Celle des maîtres Menuisiers et compagnons, à la fête de Ste Anne, vingt-sixième juillet.

Celle des Vergetiers ou faiseurs de vergettes ([39]), le jour de la Translation Ste Barbe, premier dimanche d'août.

Celle de Ste Radegonde, qui est de dévotion, le treizième d'août.

Celle des Rôtisseurs, le jour de

l'Assomption de Notre-Dame, quinzième d'août.

Celle des Couteliers, le jour de la Décollation S. Jean-Baptiste, vingt-neuvième du dit mois.

Celle des Charcutiers ([40]), le jour de la Nativité Notre-Dame, huitième septembre.

Celle des Fourreurs et Pelletiers, le dimanche des octaves de ladite fête, et le jour Ste Barbe ([41]).

A Ste Croix de la Bretonnerie.

La confrérie des Vitriers, le jour S. Marc, vingt-cinquième avril.

Celle des Écrivains, le jour S. Jean-Porte-Latin, sixième mai.

Celle des Sergents à cheval de la Ville, Prévôté et Vicomté de Paris, le jour de la Translation S. Martin, cinquième juillet.

Celle des Sergents à verge, le jour S. Louis, vingt-cinquième d'août.

Celle des Sergents à cheval, le jour

S. Martin d'hiver, onzième novembre.

Celle des Faiseurs d'instruments et Raccoutreurs de luths, épinettes et orgues, le jour de Ste Cécile, vingt-deuxième novembre.

Aux Blancs-Manteaux.

La confrérie des Arquebusiers et Archers de la ville, le jour de [S. Denis].

Aux Enfants-Rouges.

La confrérie des Tailleurs de pierre, le jour de la Sainte Trinité.

Celle des Chaudronniers, le jour de [S. Fiacre].

A S. Jacques de la Boucherie, paroisse.

La confrérie des Armuriers, le jour de S. Georges, vingt-troisième avril.

Celle des Bouchers ([42]) de la porte de Paris ([43]), le jour du S.-Sacrement, c'est-à-dire à la Fête-Dieu, en mai ou juin, et avec eux ceux du cimetière S. Jean en Grève.

Celle des Bonnetiers, le jour S. Fiacre, trentième août.

Celle des Éperonniers, le jour S. Leu.-S. Gille, premier de septembre.

Celle des Cloutiers, le jour Ste Reine ([44]), septième septembre.

La confrérie de dévotion, ou confraternité de la Charité S. Charles Borromée, le jour de sa fête, quatrième novembre.

A Ste Catherine de l'Hôpital.

La confrérie des Pourpointiers, le jour de l'Invention de ladite sainte.

A S. Médéric, paroisse.

La confrérie S. Léonard, fêtée par les maîtres Baudroyeurs ([45]).

A S. Bon.

La confrérie de dévotion de S. Maur, le jour de sa fête, quinzième janvier.

La confrérie des maîtres Tonneliers et Avaleurs de vin [46], le jour de la Translation S. Nicolas, le neuvième mai, et le septième novembre.

Celle des Liniers qui accommodent le lin et le chanvre, le vingtième juillet, fête de sainte Marguerite.

Celle des Recommandaresses [47], ledit jour.

Celle des Crocheteurs, le jour S. Christophe, vingt-cinquième dudit mois.

Celle des Potiers de terre [48], le jour de la Nativité Notre-Dame, huitième septembre.

Ste Avoye.

L'église et hôpital de Ste Catherine Vierge et Martyre.

Les Pourpointiers font dire une messe en ladite église.

La confrérie de dévotion est aux Innocents, le premier dimanche de mai; mais je crois que c'est de sainte Catherine de Sienne.

A S. Josse.

La confrérie des maîtres et compagnons Baudroyeurs, le jour S. Thibaut.

La confrérie de dévotion de S. Fiacre, trentième d'août; et le même jour celle de sainte Véronique (49).

A S. Nicolas des Champs, paroisse.

La confrérie de dévotion, le jour du S.-Sacrement (50).

La confrérie des Cureurs de puits, le jour S. Clair, dix-huitième juillet.

Celle des Jardiniers ([51]), le jour S. Christophe, vingt-cinquième dudit mois.

La confrérie des compagnons Charpentiers, le jour S. Joseph ([52]).

La confrérie de dévotion Notre-Dame de Miséricorde, le.....

A S. Martin des Champs.

L'Assemblée du Collége et communauté des Conseillers, Notaires et Secrétaires du Roi, Maison et Couronne de France, le jour S. Jean-Porte-Latin, sixième mai.

La confrérie des Portefaix pour les poissonniers de la halle, le jour S. Christophe, vingt-cinquième de juillet.

Celle des Jardiniers, le jour S. Fiacre, trentième et dernier du mois d'août.

Celle des Tireurs d'or, le jour S. Éloy, premier décembre.

L'association Notre-Dame, S. Jacques et sainte Véronique.

La confrérie de Notre-Dame de la Carole ([53]), le jour et fête de la Nativité Notre-Dame, huitième septembre. Pour les Passementiers, Rubaniers et au petit S. Laurent ([54]).

Au Temple.

La confrérie des Vendeurs de pain d'épices, le jour S. Claude, sixième juin.

La confrérie de dévotion de Notre-Dame de Lorette, le jour de l'Assomption, quinzième août.

A la Chapelle de Braque, autrement Notre-Dame [de] la Merci.

Aux Carmélites.

A Ste Élisabeth.

A S. Julien le Ménétrier ([55]).

La confrérie des Fondeurs et Son-

netiers à la fête S. Hubert ([56]), troisième jour de novembre.

Celle des Emballeurs, à la fête S. Fortuné ([57]), jour de.....

A S. Sauveur, paroisse.

La confrérie de dévotion de sainte Anne, le vingt-sixième juillet, se fait deux jours après.

Celle de dévotion, le jour S. Roch, seizième août.

Celle de dévotion, le jour S. Prix, [vingt-cinquième] du mois de [janvier].

Celle de dévotion pour les impotents, le ..... jour de juillet.

Celle des Lingères et Toilières, le neuvième septembre, fête de sainte Véronique, autrement sainte Venisse.

A l'Hôpital de la Trinité.

La confrérie des maîtres Tailleurs d'habits, le jour de l'Ascension.

Celle des compagnons, le même jour.

Celle des Comédiens de l'Hôtel de Bourgogne, le.....

Celle des Patenostriers, le jour de la Nativité Notre-Dame.

Aux Filles-Dieu.

La confrérie des Patenostriers et vendeurs de vaisselle de Faïence, le.....

A S. Leu.-S. Gille, église parochiale.

La confrérie des Marchands de chevaux et Maquignons, le jour de la Translation S. Éloy, vingt-cinquième juin.

Celle des Boisseleurs, le jour S. Clair, dix-neuvième juillet, et le cinquième novembre.

Les confréries de dévotion de S. Roch, S. Leu et Ste Anne (et de l'Ange Gardien).

A S. Magloire, où sont de présent les Filles-Pénitentes.

La confrérie des Cartiers ([58]), à la fête de l'Apparition Notre-Seigneur, autrement les Rois, le sixième janvier.

Celle des Tueurs de pourceaux, le jour S. Antoine, dix-septième janvier.

Celle des Patenostriers et vendeurs de vaisselle de Faïence, le jour de l'Annonciation Notre-Dame, vingt-cinquième Mars.

Celle des Batteurs d'or, le dix-neuvième mai, fête de la Translation S. Yves.

Celle des Pèlerins de S. Jacques en Galice, et de Notre-Dame de Montserrat, le jour S. Jacques et S. Christophe, vingt-cinquième juillet.

Celle des Raccoutreurs de bas d'estame, le jour S. Roch, seizième août.

Au Sépulcre.

La confrérie des six-vingts Archers de la ville, le jour S. Sébastien, vingtième janvier.

Celle des Armuriers à la fête S. Georges, vingt-troisième avril.

Celle des Peintres ([59]), le jour S. Jean-Porte-Latin, sixième mai.

Les Sculpteurs et Graveurs en pierre ou plâtre, ledit jour.

Celle des Tisserands, le jour de la Trinité, en mai ou juin.

Celle des Vanniers, le..... jour de juillet.

Celle des Portefaix de la halle, le jour S. Jacques et S. Christophe, vingt-cinquième juillet.

Celle des Poulaillers et marchands de beurre, à la fête de [S. Christophe].

Celle des Patenostriers d'émail, le jour S. Clair à la mi-août.

Celle des marchands Merciers et

quelques autres, le jour S. Louis, vingt-cinquième d'août.

Celle des Découpeurs et Égratigneurs, le jour S. Clair, [à la mi-août].

Celle des Chaudronniers, le jour S. Fiacre, trentième d'août.

Celle des Cuisiniers, le jour de la Nativité Notre-Dame, huitième septembre.

Celle des Gourmets-Vinaigriers.

Celle des Teinturiers en toiles, le jour S. Maurice (60), vingt-deuxième septembre.

Celle des Pèlerins de Notre-Dame de Montserrat, le [vingt-cinquième] jour de [juillet].

Celle des Teinturiers en soie, laine et toile, le jour S. Maurice, vingt-deuxième septembre.

Celle des Gaîniers, le jour de la Toussaint, premier de novembre.

Celle des Selliers, le jour de S. Éloy (61), premier de décembre.

Celle des Taillandiers, ledit jour S. Éloy.

Celle des Tondeurs de draps, le jour de la Conception Notre-Dame aux Avents.

A S. Innocent, paroisse (62).

La confrérie des Fripiers d'habits, le jour de la Sainte Trinité (63), en mai ou juin, et le jour de l'Exaltation Sainte-Croix, quatorzième septembre.

Celle des Fripiers de bois, ledit jour.

La confrérie des Drapiers, aux deux fêtes de S. Nicolas de mai et de décembre.

La confrérie des Chaînetiers, le jour de S. Alexis, dix-septième juillet.

Celle des Gantiers, le jour de sainte Anne, vingt-sixième juillet.

Celle des Carillonneurs, le jour de

Ste Barbe, le premier dimanche d'août.

Celle des Balanciers, le jour S. Michel Archange, pénultième septembre.

Celle des Crieurs de corps et de vins ([64]), le jour S. Martin d'hiver, onzième novembre.

Celle des Courtiers et Gourmets de vin, ledit jour.

A Ste Opportune, parochiale et collégiale.

La confrérie des Brodeurs, le jour de la Chandeleur, fête de la Purification Notre-Dame, deuxième février et le jour de S. Clair, dix-huitième juillet.

La confrérie de dévotion, appelée de Notre-Dame du Bois, le jour de la mi-août.

Celle des Potiers d'étain, le jour de S. Fiacre, trentième dudit mois.

Celle des Chapeliers, le jour S. Michel, vingt-neuvième septembre.

A S. Germain l'Auxerrois, paroisse.

La confrérie des Mégissiers, le jour de sainte Magdeleine, vingt-deuxième juillet.

Chapelle du grand Châtelet.

L'assemblée ou confrérie des Notaires du Châtelet de Paris, le jour de la Translation S. Nicolas, neuvième mai.

A S. Leufroy.

La confrérie des Changeurs, le jour S. Matthias, vingt-quatrième février.

La confrérie de dévotion du S.-Sacrement, le jour de la Fête-Dieu et le jour de la Sainte Trinité.

Celle des Raquetiers, le jour S. Barnabé, onzième juin.

Celle des Compagnons Orangers,

le jour S. Christophe, vingt-cinquième juillet.

Celle des Tondeurs de draps, le jour de l'Assomption Notre-Dame, quinzième d'août.

Celle des Faiseurs d'aiguilles.

Celle des Pêcheurs à verge, le jour S. Louis, vingt-cinquième août.

Celle des Teinturiers du petit teint, le [vingt-deux septembre, jour de S. Maurice].

Celle des maîtres Tondeurs de draps, le jour S. Nicolas, neuvième mai, et sixième décembre.

Celle des Pêcheurs d'engins, à même jour de S. Nicolas.

Celle des Ferronniers vendeurs de la vieille ferraille, le jour de S. [Lubin, seizième jour d'août].

Chapelle aux Orfévres.

La confrérie de tous lesdits Orfévres, le jour S. Éloy, premier décembre.

A S. Nicolas du Louvre.

La confrérie des Charretiers, le jour S. Éloy.

A S. Thomas du Louvre.

La Confrérie de dévotion, le jour S. Claude, sixième juin.

L'église des Quinze-Vingts Aveugles (65).

La Confrérie des Langueyeurs, le jour S. Antoine, dix-septième janvier.

Celle des Marchands de lin, le jour S. Nicolas, neuvième mai.

Celle des Débardeurs de bois, et deux fêtes S. Nicolas.

Celle des Six-Vingts-Douze Aveugles, le jour S. Nicolas du mois de.....

La confrérie de dévotion de S. Jacques, le jour de sa fête, [vingt-cinquième de] juillet.

La confrérie de dévotion de sainte Marguerite, le [vingt-sixième] jour de [juillet].

Celle de dévotion, le jour S. Jacques, [vingt-cinquième de] juillet.

A S. Eustache, paroisse.

La confrérie des Prêtres et Clercs, à la fête dudit saint, le vingt-neuvième mars.

Celle des Pareurs de peaux, le jour S. Jean-Baptiste, vingt-quatrième juin.

Celle des Fripiers d'habits, le jour S. Roch, seizième d'août.

Celle des Aiguilletiers ou Ferreurs d'aiguillettes, le jour S. Louis.

Celle des Porteurs de blé, ledit jour S. Louis.

Celle de sainte Reine, qui est de dévotion, est le septième septembre, veille de la Nativité Notre-Dame.

Celle des Orangers et Coquetiers,

le jour de S. Léonard, quinzième octobre.

Celle des Grainetiers, le jour S. Nicolas, le neuvième mai et le sixième décembre.

Celle des Fruitiers, le jour S. Christophe, vingt-cinquième juillet; et de S. Liénard ([66]), le quinzième jour d'octobre.

Celle des Marchands de saline, le jour de la Nativité Notre-Dame.

Celle de dévotion des frères et sœurs de la Passion Notre-Seigneur, des Maîtres de l'Hôtel de Bourgogne, le..... jour de.....

Celle des Marchands et Compteurs de marée, le jour de la Conception Notre-Dame.

La confrérie de dévotion des frères et sœurs de la Passion Notre-Seigneur, Maîtres de l'Hôtel de Bourgogne ([67]).

A l'Hôpital S. Eustache.

A Ste Marie Égyptienne.

La confrérie des marchands Drapiers, le jour de [la Nativité de Notre-Dame].

A S. Jacques de l'Hôpital.

La confrérie de dévotion du S.-Sacrement, en mai ou juin.

La confrérie de dévotion, le jour S. Claude, sixième juin.

Celle de S. Roch, qui est de dévotion, le seizième août.

Celle des Maréchaux, le jour de la Translation S. Éloy, premier décembre.

La confrérie de S. Nicolas de Varanville en Lorraine, des marchands de vin, le jour S. Nicolas, neuvième mai et sixième décembre.

Celle de dévotion de Notre-Dame de Lorette, et fêtes de Notre-Dame,

et spécialement celles des mois d'août et septembre.

A S. Honoré, paroisse.

La confrérie des Boulangers de gros pain (68), le jour ès-fêtes dudit saint, à savoir le seizième mai.

Celle des Bouchers de la Boucherie, appelée de Beauvais, autrement de la halle, le jour du S.-Sacrement ou Fête-Dieu, en mai ou juin.

Celle des Bourreliers (69), le jour de.....

A S. Clair (70).

La confrérie des maîtres Châssetiers ou faiseurs de châssis.

NOTES.

(1) Cette confrérie, dite aussi des Pèlerins de Jérusalem, appelés *Palmiers* ou *Croisés*, parce qu'ils rapportaient des palmes de Judée comme témoignage de leur voyage, et arboraient la croix, suivant la coutume des anciens croisés, devait son origine à quelques bourgeois de Paris qui avaient fait le voyage de Jérusalem. S. Louis et des seigneurs, qui avaient accompagné ce prince dans son premier voyage en Terre-Sainte, s'y firent agréger.

(2) Les statuts et règlements de cette confrérie ont été confirmés en 1435 par le pape Eugène IV. Le roi et les princes font partie de droit de cette confrérie. Le jour de *Quasimodo* est le jour le plus solennel : on y dit la messe en grec, et le sermon qu'on y prononce y est aussi en grec. Henri IV, en 1609, et Marie de Médicis, en 1610, à pareil jour, y rendirent le pain bénit.

(3) En 1336, dès qu'on eut donné la garde du Saint-Sépulcre de Jérusalem aux Cordeliers, les confréries choisirent l'église de ces Pères pour leur lieu d'assemblée.

(4) Cette confrérie fut fondée au petit S. Antoine par Charles VI, en 1390.

(5) Primitivement fondée dans l'église du prieuré du Temple, puis dans l'église de ce nom, au bas de la rue des Martyrs, au lieu dit des *Porcherons*.

(6) Cette *archiconfrérie royale* fut fondée en 1379 par Charles V.

(7) L'usage des bougies fut fort longtemps regardé comme un très-grand luxe. Les Vénitiens les introduisirent en Europe vers l'an 700. Une ordonnance de Philippe le Bel défendit, en 1313, de mêler la cire avec le suif. La première matière était réservée pour l'église, la seconde était commune aux princes comme aux particuliers Après la bataille de Poitiers (19 septembre 1357), le prévôt des marchands promit en offrande à N.-D. de Paris, pour la délivrance du roi Jean, un cierge dont la longueur égalerait celle du contour des murs de la ville, soit cinquante kilomètres, dit le *Journal des Débats* (20 janvier 1874), qui ajoute plaisamment : « Où trouver un chandelier pour placer un tel cierge ? » oubliant que ces bougies étaient roulées comme celles dites *rats de cave;* depuis on a remplacé cet *ex-voto* par une lampe. M. Bonnardot estime que l'étendue du mur de Philippe-Auguste, limite de Paris à cette époque, était de 5,750 mètres et que la *grant chandelle* avait, en dimension, celle de ce circuit. Il explique, par une quittance de 1517, comment ce cierge, qui pesait 103 livres de cire, pouvait *ardoir*, enroulé qu'il était autour d'un cabestan horizontal. *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, IIe année, p. 40.

(8) Autre confrérie sous le vocable de S. Joseph et de Ste Barbe pour les bedeaux, clercs de communauté, fossoyeurs, sonneurs et carillonneurs.

(9) Voir l'Introduction, p. 15.

(10) Quadraniers ou Quadranniers, faiseurs de cadrans. Parlant de l'aiguille aimantée, Pasquier dit que « cette aiguille se met chez nous dans une figure carrée pour laquelle nous l'appelons *quadrant*. Les Italiens la mettent dans une petite boîte qu'ils appellent en leur langage *boussole*. » Voy. *Recherches*, IV, p. 370.

(11) S. Hildevert était évêque de Meaux. La paroisse

Ste Croix, en la Cité, était dédiée à ce saint, dont les reliques ont été transférées en celles de S. Laurent, où il y a une célèbre confrérie en son honneur.

(12) Les savetiers ne pouvaient travailler que dans le vieux cuir, faire des raccommodages de chaussures, à l'exclusion des cordonniers, qui ne faisaient que du neuf. Souvent il y avait, entre les ouvriers rivaux, des contestations suivies de procès interminables.

(13) Les colletiers ou collectiers fabriquaient les colletins, simple pourpoint en soie, sans manche, de peau, de cuir ou autre étoffe de prix.

(14) Cette petite église avait trois autels. Le premier, ou grand autel, dédié à S. Michel, réunissait deux confréries, celle des Pèlerins (1210) et celle des Pâtissiers. L'autel ou chapelle de *Notre-Dame la Gisante* abritait la confrérie des Huissiers de la Chambre des Comptes et de celle du Trésor. La chapelle de S. Georges était destinée aux Sergents du guet, milice importante et municipale dont le chef prenait le titre de Chevalier du Guet.

Le jour de leur fête, les pâtissiers faisaient une cavalcade où figuraient à cheval anges et démons, S. Michel tenant une grande balance et traînant un démon enchaîné. Sauval nous apprend que cette mascarade fut interdite par ordonnance épiscopale en 1636.

(15) Cette chapelle était située rue Galande, près de l'église S. Julien le Pauvre, dont elle dépendait. S. Blaise était invoqué contre les maux de gorge.

(16) Les maçons et charpentiers qui avaient fondé cette chapelle y établirent leur confrérie en 1476. Rebâti en 1684, le bâtiment, qui menaçait ruine, fut démoli au XVIIIe siècle et le service transféré à S. Yves.

(17) Dans les grandes solennités présidées par le Recteur lui-même, quand l'Université se réunissait en corps pour ses assises ou une procession, le rendez-

vous était aux Mathurins, d'où l'on partait. C'est ce qui explique pourquoi les *suppôts* de l'Université y avaient établi leurs confréries.

(18) Tous ces corps de métiers, qui dépendaient de l'Université, marchaient de compagnie avec les autres ordres du corps universitaire, sous la bannière de S. Jean-Porte-Latine, car c'était là le patron de leur choix, sans doute, dit M. Paul Lacroix, à cause de la dernière partie de son nom, qui avait flatté ces vendeurs de livres latins. *Histoire de l'Imprimerie*, p. 37.

(19) Maîtres et compagnons.

(20) On a beaucoup discuté sur l'étymologie de ce mot, qu'il ne faut pas chercher dans *arc*, ni dans *art*, mais plutôt dans la corruption du nom du territoire dont dépendait cette paroisse et qui au moyen âge était dit de *Lias* ou de *Laas*, qui venait lui-même de *li ars, arx*, la citadelle romaine qui couronnait le palais des Césars où fut depuis le Panthéon.

(21) Cette confrérie paraît remonter à S. Louis (1126), qui l'aurait instituée. Renouvelée en 1475, elle avait deux objets, la perfection de l'art et l'exercice des œuvres de piété et de charité. Tous les lundis, dans les charniers de l'église, on pansait les pauvres qui se présentaient.

(22) S. Yves, en latin Ivo, curé et official en 1303. Le prieuré de ce nom avait été fondé à Paris rue S. Jacques, au coin de celle des Noyers, par des écoliers bretons. Dans son office on lisait :

Sanctus Yvo
Erat Brito
Advocatus,
Et non latro,
Res miranda
Populo.

(23) Cette église possédait une vierge noire mira-

culeuse, dont il est parlé dans la Vie de S. François de Sales, qui se trouvait vers cette époque à Paris.

(24) Autre confrérie de S. Prix (25 janvier), qui datait de 1414. Celle de S. Sauveur, sous le même vocable, n'avait été établie qu'en l'année 1433.

(25) Laine tricotée avec des aiguilles dont on fait des bas et d'autres pièces d'habillement, du latin *stamen*, fil de la quenouille.

(26) Le 28 août, c'est le même patron, mais non la même confrérie que les joueurs d'instruments. Voir S. Julien des Ménétriers, p. 91.

(27) Établie dans cette église dès 1215, et à S. Séverin seulement en 1311.

(28) Il y avait plus de vingt confréries établies à Paris sous le vocable de ce saint.

(29) Aujourd'hui c'est le seul patron de cette corporation. Un siècle plus tard, les compagnons se réunissaient chez les chanoines réguliers de la réforme de Prémontré, au faubourg S. Germain.

(30) A cause du voisinage de l'île Louviers, où se trouvaient les chantiers de bois.

(31) A cause du voisinage de l'Arsenal; plus tard, les Salpêtriers, Poudriers et Officiers d'artillerie se réunirent chez les PP. Augustins Deschaussés (Notre-Dame des Victoires), sous l'invocation de Ste Barbe.

(32) Confrérie *royale* fondée en 1390, par Charles VI.

(33) Cette confrérie, sous le double vocable de S. Eutrope et de S. Quentin, fut fondée en 1400 ou 1402 par Charles VI.

(34) Un des ports à charbon de Paris, quai du Louvre, a pris son nom de leur patron.

(35) Comme à l'île Louviers, on déchargeait les trains de bois au quai de la Grève.

(36) Quartier de la Grève.

(37) Probablement par rébus. S. Cyr devait être le

patron des Scieurs de long, comme S. Clair celui des Verriers.

(38) A Ste Marine dans la Cité, sous l'invocation de S. Clair, se réunissaient les miroitiers, lunetiers, doreurs sur cuir, garnisseurs et bimblotiers (*sic*). Il y avait sept églises qui avaient des confréries de ce nom.

(39) Les maîtres racquetiers (*sic*) et brossiers y étaient affiliés.

(40) Le Masson écrit indifféremment charcutier et chaircutier ; pourpointier et pourpoinctier ; toilière et toillière.

(41) Il ne faut pas oublier la confrérie du S.-Sacrement ou du Miracle des Billettes, établie en 1290 ; celle de S. Eustache, sous le même titre, ne datait que de 1421. Il en existait plus de trente de ce nom dans les diverses églises de Paris et de sa banlieue.

(42) Cette communauté des Bouchers, dite la Grande Boucherie, a joué un grand rôle dans nos troubles civils.

(43) Improprement le Port ou l'Apport-Paris, près du Châtelet.

(44) Il y a ici erreur évidente. Ste Reine est fêtée le 7 septembre, comme S. Cloud, patron des marchands cloutiers, lormiers, étameurs et ferronniers. Cette confrérie avait été établie à S. Jacques la Boucherie, en 1339, sous Philippe de Valois.

(45) Baudroyeurs ou fabricants de baudriers.

(46) Ceux qui descendaient le vin dans les caves.

(47) Recommandaresses, *italien ;* recommanderesses, *français*. « Les recommanderesses qui ont accoutumé à louer chambrières et les nourrices. » Ordonn. des rois de France, t. II, p. 370. Cet exemple explique l'emploi de ces matrones, qui tenaient les bureaux de placement et de nourrices de l'époque.

(48) Cette confrérie était commune aux potiers de terre et aux fabriqueux (*sic*) de carreaux du XVIIIe s.

(49) L'auteur a fait confusion. Il y avait une confrérie de S. Fiacre établie à S. Josse en 1415, sous Charles VI (LEBEUF, t. II, p. 489). Celle de S. Fiacre et sainte Véronique était à S. Nicolas des Champs (LEBEUF, édit. COCHERIS. t. II, p. 440).

(50) Son origine remontait au XIIIe siècle (LEBEUF, édit. COCHERIS, *ibid.*).

(51) Aux maîtres Jardiniers de Paris; ils y avaient une chapelle concédée en 1599.

(52) Voir p. 80, *Ave-Maria.*

(53) Cette confrérie, dite aussi de *Toute-Joie*, vulgairement de la *Carole*, remontait comme fondation à l'année 1302. C'était un rameau séparé fondé par des membres de la *Grande Confrérie Notre-Dame, aux Prêtres et Bourgeois de Paris*. Voir le *Catalogue* de M. Leber, à la Bibliothèque de Rouen, cité par M. Le Roux de Lincy, pp. 45 et 115.

(54) Le texte est obscur, incomplet. Le 25 août, sous l'invocation de la Nativité, se réunissaient, en la chapelle de l'enclos de Saint-Martin des Champs, les « maistres et marchandes tissutiers, rubanniers, frangers, ouvriers en drap d'or, argent et soie ».

(55) Au XIVe siècle, on nommait les joueurs d'instruments et les danseurs *ministerales*, *ministrelli*, d'où l'on fit le surnom de *ménestrels*, et enfin celui de *ménétriers*. La chapelle fut fondée en 1331 pour les maîtres de danse et joueurs d'instrument, *tant haut que bas et haut-bois*. S. Julien de Brioude avait été classé par les fondateurs, avec S. Genès ou Genest, comédien converti, pour patrons. S. Porphyre et S. Ardaléon, aussi comédiens, furent martyrs comme ce dernier.

(56) Confrérie de S. Hubert et de S. Éloi, fondée à S. Julien des Ménétriers, en 1445, pour les fondeurs en terre et en sable, sonnetiers, bossetiers, sizeleurs (*sic*) et faiseurs d'instruments de mathématiques. S. Hu-

bert, patron des chasseurs, était invoqué contre la rage ; cela se comprend.

(57) Le *Martyrologe romain* cite plusieurs saints du nom de Fortunat ; on ne sait lequel était le patron des Emballeurs.

(58) Encore un rébus ; des rois mages aux rois de cartes, il y a de la distance, mais les fabricants de cartes n'y regardaient pas de si près.

(59) Pourquoi S. Jean est-il le patron des peintres ? Leurs statuts, revisés en 1391, n'indiquent point leur patron, mais nous savons qu'ils étaient déjà réunis en confrérie au S. Sépulcre. Les statuts supplémentaires (1654) disent qu'ils se forment « en Académie à l'exemple de l'Académie de peinture et de sculpture dite de S. Luc, florissante et célèbre à Rome sous la protection de Monseigneur le cardinal Barberin ».

(60) Pourquoi les Teinturiers en laine et en soie ont-ils pris S. Maurice pour patron? Est-ce parce qu'il a teint la terre de son sang, qu'ils mettent pour enseigne des drapeaux rouges?

(61) Tous les ouvriers en métaux, orfévres et maréchaux-ferrants ont pris pour patron S. Éloi, qui aurait exercé ces deux professions.

(62) Sauval (*Recherches et Ant. de Paris*, III, 421) mentionne la confrérie des maîtres et des gouverneurs de la confrérie du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et la sainte procession que l'on fait tous les *lundis* de l'an autour du cimetière des Saints Innocents à Paris, aux marchands fripiers de la ville de Paris. Voir, pour plus de détails, notre *Dance macabre,* etc. p. 61, *Collection Willem.*

(63) Voir p. 153, ce que Peignot dit du choix de ce patron.

(64) Primitivement, les Crieurs cumulaient comme le tambour du village ; ils annonçaient le vin du roi, les personnes décédées et les enfants égarés. Une ordonnance de Louis XIV dit qu'ils « serviront seuls aux

obsèques et funérailles en ladite ville et fauxbourgs. » Ils faisaient le service des pompes funèbres, comme les capucins celui des pompiers et les sergents du guet la police exercée par la garde de Paris.

(65) Dans l'église de cet hôpital, autre *Confrérie royale des cordonniers du roy et des marchands suivant la cour.*

(66) S. Léonard, vulgairement S. Liénard, solitaire dans le Limousin, mourut vers l'an 559.

(67) Il y avait encore, à cette paroisse, une confrérie de S. Michel, fondée en 1408, et une confrérie de Ste Anne, fondée en 1419, sous Charles VI. La dévotion d'Anne d'Autriche pour sa patronne en provoqua l'extension dans Paris. Au XVIIIe siècle, dix paroisses au moins possédaient des confréries de Ste Anne.

(68) Confrérie établie en 1439 et confirmée par lettres patentes de Charles VII (7 octobre 1439), publiées en jugement au Châtelet le 3 novembre suivant, lesquelles *obligent tous les maistres à payer la confrairie.*

(69) Cette confrérie fut établie dans la chapelle de Notre-Dame-des-Vertus, en 1412, et approuvée le 12 août 1414.

(70) Au collége des *Bons-Enfants,* quartier S. Eustache.

LE CALENDRIER

des confréries des fauxbourgs (1) *de Paris, du côté de l'Université: à savoir, de S. Victor, S. Marceau, S. Jacques, S. Michel et S. Germain des Prés. Et du côté du Louvre, celui de S. Honoré, Montmartre, S. Martin des Champs, le Temple, et de S. Antoine des Champs, qui est toutefois sous la paroisse de S. Paul.*

JANVIER a xxxj jours et la lune xxx.

1 La Circoncision.
3 Sainte Geneviève.
6 Les Rois.
7 S. Julien.
13 S. Remi. S. Hilaire.
14 Le S. Nom de Jésus. S. Médard.

La Confrérie de dévotion

du S. Nom de Jésus, où toutes personnes sont reçues en l'église S. Médard, ès-fauxbourgs S. Marceau.

15 S. Maur.

16 S. Marcel.

A S. Marceau. 17 S. Antoine. Ledit jour est la confrérie des Tondeurs en l'église S. Marceau ès-fauxbourg, le même jour, et le vingt-sept août à la Translation dudit saint.

A S. Sulpice. 20 S. Sébastien. La confrérie de dévotion dudit saint en l'église S. Sulpice.

22 S. Vincent, fête en l'Abbaye S. Germain des Prés, comme premier Patron.

A S. Hippolyte. La Confrérie des Vignerons, en l'église S. Hippolyte, fauxbourg S. Marceau.

A S. Sulpice. 25 Conversion S. Paul. La confrérie de dévotion de S. Prix et S. Paul en l'église S. Sulpice(2).

La même de dévotion, en l'église S. Hippolyte. A S. Hippolyte.

27 S. Charlemagne.

28 Sainte Agnès.

30 Sainte Radegonde.

FÉVRIER a xxviij jours et la lune xxix.

2 PURIFICATION NOTRE-DAME.

3 S. Blaise.

4 Sainte Agathe.

9 Sainte Apolline, fête solennelle en l'église et paroisse S. Laurent.

10 Sainte Scholastique et S. Guillaume.

13 Sainte Eulalie Vierge.

14 S. Alexis.

15 S. Valentin.

18 Sainte Julienne. La confrérie de dévotion en l'église S. Hippolyte, fauxbourg S. Marceau. A S. Hippolyte.

22 Chaire S. Pierre.
24 S. MATHIAS.
27 S. Victor.

MARS a xxxj jours et la lune xxx.

1 S. Aubin.
3 Translation S. Martin.
6 Sainte Julitte Vierge.
7 S. Thomas d'Aquin.
12 S. Grégoire Pape, audit jour on célèbre la Translation saint Maur.
19 S. Joseph.
25 ANNONCIATION NOTRE-DAME.
28 S. Benoît.
29 S. Eustache.

AVRIL a xxx jours et la lune xxix.

1 Sainte Marie Égyptienne.
19 Ledit jour la Dédicace de l'église

des Martyrs, où les Orfévres font grande solennité.

20 S. Bernard.
22 L'Invention desdits Martyrs.
23 S. Georges.
24 S. Innocent.
25 S. MARC ÉVANGÉLISTE.
26 S. Clair Pape.
29 S. Pierre le Martyr.
30 S. Eutrope.

MAI a xxxj jours et la lune xxx.

1 S. JACQUES-.S. PHILIPPE.

La Confrérie des Chapeliers en l'église S. Sulpice. A S. Sulpice.

Celle des Chapeliers, ledit jour, en l'église S. Martin, fauxbourg S. Marceau, dans l'enclos S. Marceau. A S. Martin.

3 Invention Sainte Croix.
6 S. JEAN PORTE-LATIN.
9 Translation S. Nicolas.

10 Sainte Opportune.

13 S. Bonaventure.

16 S. Honoré.

A S. Sulpice. La Confrérie des Boulangers en l'église S. Sulpice.

Celle des Boulangers du fauxbourg S. Jacques, en l'église S. [Sulpice].

A S. Médard. Celle de dévotion dudit S. Honoré, en l'église S. Médard au fauxbourg S. Marceau.

A S. Hippolyte. Celle des Boulangers, en l'église S. Hippolyte.

19 S. Yves.

27 S. Germain Evêque.

JUIN a xxx jours et la lune xxix.

6 S. Claude.

A S. Médard. La confrérie des compagnons Bonnetiers des faux-

bourgs S. Marceau, en l'église S. Médard.

8 S. Médard.

11 Sainte Barbe.

13 S. Antoine de Padoue.

16 S. Sixe [Cyr].

19 S. Gervais.-S. Protais.

20 S. Séverin.

21 S. Leufroy.

23 Ledit jour vigile. S. Jean-Baptiste, la confrérie des Serruriers, en l'église S. Sulpice. A S. Sulpice.

Celle des Carriers ou tireurs de pierre, au fauxbourg S. Jacques, et le jour de l'Ascension en l'église de S. Sulpice. S. Sulpice.

24 S. Jean-Baptiste.

25 Translation S. Éloy.

26 S. Jean.-S. Paul.

29 S. Pierre et S. Paul.

30 Commémoration S. Paul.

JUILLET a xxxj jours et la lune xxx.

1. S. Thibaud.
2 Visitation Notre-Dame.
4 Translation S. Martin.
5 S. Martial.
12 Translation S. Benoît.
14 S. Josse.
15 Division des Apôtres.
16 S. Alexis.
19 Sainte Marguerite.

A S. Germain des Prés.

La confrérie de dévotion pour les femmes grosses, en l'église S. Germain des Prés.

22 LA MAGDELAINE.
25 S. Jacques.-S. Christophe.

A S. Sulpice.

La confrérie des Crocheteurs, en l'église S. Sulpice.

A S. Médard.

La confrérie des Portefaix, en l'église S. Médard.

Celle des Pèlerins qui ont fait le voyage de S. Jacques, en l'église S. Médard.

26 SAINTE ANNE.

La confrérie des Menuisiers desdits fauxbourgs S. Germain et S. Marceau en l'église S. Sulpice. A S. Sulpice.

Celle de dévotion, en l'église S. Médard. A S. Médard.

29 S. Loup.

31 S. Germain Évêque d'Auxerre.

AOUT a xxxj jours et la lune xxx.

1 S. Pierre ès-liens.

La confrérie des Savetiers, en l'église S. Sulpice. A S. Sulpice.

Celle des Savetiers du fauxbourg S. Jacques, en l'église S. Magloire, audit lieu. A S. Magloire.

3 Invention S. Étienne.

5 S. Dominique.

6 S. Sauveur.

10 S. LAURENT.

12 Sainte Claire Vierge.

13 S. Hippolyte.

15 ASSOMPTION NOTRE-DAME.

A S. Hippolyte.

La confrérie des Huiliers et Chandeliers du fauxbourg S. Jacques.

Celle de dévotion, en l'église S. Hippolyte.

A S. Martin.

Celle de dévotion, en l'église parochiale S. Martin, au cloître S. Marceau.

Au couvent des Cordeliers.

La confrérie des Baudroyeurs et Corroyeurs du fauxbourg S. Germain, ledit jour de Notre-Dame et à toutes ses autres fêtes.

16 S. Roch.

A S. Sulpice.

La confrérie de dévotion, en l'église S. Sulpice.

A S. Hippolyte.

Celle de dévotion, en l'église S. Hippolyte, et font procession tous les mardis.

A S. Martin.

Celle de dévotion, en l'église parochiale S. Martin, dans le cloître S. Marceau, et se fait procession générale tous les premiers lundis des mois.

19 S. Siphorien [Symphorien].
20 S. Bernard.
24 S. Barthélemy.
25 S. Louis.

La confrérie des Fripiers, en l'église S. Sulpice.

28 S. Augustin.
29 Décollation S. Jean.
30 S. Fiacre.

La confrérie des Jardiniers, en l'église S. Sulpice. A S. Sulpice.

Celle de dévotion, en l'église S. Médard. A S. Médard ou S. Marceau.

Celle de dévotion, en l'église parochiale S. Martin dans le cloître S. Marceau. A S. Martin.

SEPTEMBRE a xxx jours et la lune xxix.

1 S. Leu.-S. Gilles.

La confrérie de dévotion desdits saints, en l'église S. Médard. A S. Médard.

4 S. Marceau.
7 S. Cloud.
8 NATIVITÉ NOTRE-DAME.

A S. Sulpice. La confrérie des Passementiers, en l'église S. Sulpice.

A S. Médard. Celle de Notre-Dame de Liesse qui est de dévotion en l'église S. Médard.

A S. Marceau. Celle des Passementiers du fauxbourg S. Marceau, en l'église dudit saint.

14 EXALTATION SAINTE CROIX.
16 Sainte Eugénie et S. Lubin.
17 S. Gervais.
21 S. MATTHIEU.
22 S. Maurice.

A S. Médard. La confrérie des Teinturiers du fauxbourg S. Marcel en l'église S. Médard.

27 S. Côme.-S. Damien.
29 S. MICHEL ARCHANGE.

A S. Médard. La confrérie des maîtres Bonnetiers et Faiseurs de bas

d'estame, en l'église S. Médard ès-fauxbourg S. Marcel.

Celle de dévotion, en l'église S. Hippolyte. A S. Hippolyte.

OCTOBRE a xxxj jours et la lune xxx.

1 S. Remy,
2 S. Léger.
4 S. François.
6 S. Bruno, patron des Chartreux.
8 S. Marcel, Évêque de Paris.
9 S. Denis.
12 S. Eustache.
15 S. Léonard.
17 Sainte Marthe.
18 S. Luc.
21 Les Onze mille Vierges.
22 S. Grégoire Évêque.
23 S. Séverin.
25 S. Crespin et S. Crespinien.

La confrérie des Cordonniers maîtres et compagnons A S. Sulpice. A S. Jacques du Haut Pas.

des fauxbourgs, en l'église S. Sulpice et en celle S. Jacques du Haut-Pas.

A S. Médard. La confrérie d'autres Cordonniers, en l'église S. Médard ès-fauxbourg S. Marceau.

A S. Martin. Autre confrérie des compagnons, en l'église S. Martin dans le cloître S. Marcel.

28 S. Simon.-S. Jude.

NOVEMBRE a xxx jours et la lune xxix.

1 La Toussaint.
3 S. Hubert.
4 S. Marceau.
9 S. Mathurin.
11 S. Martin.
13 S. Brice.
21 Présentation Notre-Dame.
22 Sainte Cécile.

23 S. Clément.

La confrérie de ceux qui portent la châsse S. Clément, qui sont quinze, en l'Église collégiale S. Marcel ès-faux-bourgs. A S. Marcel.

25 SAINTE CATHERINE.

30 S. ANDRÉ.

DÉCEMBRE a xxxj jours et la lune xxx.

1 S. Éloy.

La confrérie des Maréchaux et Serruriers du faux-bourg S. Victor, paroisse S. Nicolas du Chardonneret, est en l'église de l'abbaye S. Victor, ledit jour S. Éloy, et le vingt-huit juin, fête de sa Translation.

La confrérie des Maréchaux, Serruriers, Charrons, A S. Jacques du Haut Pas.

au fauxbourg S. Jacques, en l'église S. Jacques du Haut-Pas.

Celle des Chandeliers, en l'église S. Magloire, audit lieu.

4 Sainte Barbe.

A S. Sulpice.

La confrérie des Paulmiers ou Tripotiers, ledit jour et le premier dimanche du mois d'août, en l'église S. Sulpice.

6 S. Nicolas.

A S. Jacques du Haut-Pas.

La confrérie des Débardeurs de l'école S. Germain, en l'église de S. Jacques du Haut-Pas, fauxbourg S. Jacques.

8 La Conception Notre-Dame.

10 Sainte Eulalie.

13 Sainte Luce.

19 S. Clair.

A S. Sulpice.

La confrérie des Brodeurs, en l'église S. Sulpice.

A S. Victor.

Celle de dévotion, en l'é-

glise basse de S. Victor, ledit jour S. Clair.

21 S. THOMAS Apôtre.

25 NOEL.

26 S. ÉTIENNE.

27 S. JEAN L'ÉVANGÉLISTE.

La confrérie de dévotion, en l'église S. Médard. A S. Médard.

28 LES INNOCENTS.

29 S. Thomas Évêque.

NOTES.

(1) L'auteur écrit faubourg avec un *x*, soit au singulier, soit au pluriel, parce qu'il fait venir ce mot de faux bourg, qu'il écrit parfois *faux-bourg*.

(2) Une confrérie de ce nom existait à S. Étienne des Grès dès 1414.

LES CONFRÉRIES des fauxbourgs de Paris, selon les mois et jours qu'elles viennent.

A S. Victor, Abbaye.

La confrérie de dévotion Notre-Dame de..... le.....

Celle des Maréchaux et Serruriers dudit fauxbourg.

A S. Marcel ou S. Marceau, collégiale (1).

La confrérie des Tondeurs, le jour de S. Antoine, dix-septième janvier, et le dix-septième août, fête de la Translation.

La confrérie de dévotion, le jour de S. Fiacre, trentième d'août.

La confrérie de ceux qui portent la

châsse de S. Clément, qui sont quinze en nombre, le jour dudit saint.

A S. Médard, paroisse.

La confrérie de dévotion du S. Nom de Jésus, le quatorzième janvier.

La confrérie de dévotion de S. Honoré, fête des Boulangers, le seizième mai.

Celle des compagnons Bonnetiers, jour S. Claude, le sixième juin.

Celle des Portefaix, le jour S. Christophe, vingt-cinquième juillet.

La confrérie de dévotion, le jour Sainte-Anne, vingt-sixième juillet.

Celle de dévotion, le jour S. Fiacre, trentième d'août.

Celle de dévotion, le jour S. Gilles, premier jour de septembre.

Celle de dévotion de Notre-Dame de Liesse à la fête de la Nativité, huitième dudit mois.

La confrérie des Teinturiers des faux-bourgs S. Marceau, le jour de S. Maurice, vingt-deuxième du même mois.

Celle des maîtres Bonnetiers et faisant des bas d'estame ès-dits fauxbourgs, le jour S. Michel Archange, vingt-neuvième dudit mois de septembre.

La confrérie d'une bande de Cordonniers desdits fauxbourgs, le jour de S. Crépin et S. Crépinien, le vingt-cinquième octobre.

La confrérie de dévotion, le jour de S. Jean l'Évangéliste, vingt-septième décembre.

A S. Martin, église parochiale, au cloître S. Marceau.

La confrérie des Chapeliers, le jour S. Jacques et S. Philippe, premier de mai.

La confrérie de dévotion de S. Roch, le seizième d'août.

Celle de dévotion, le jour S. Fiacre, trentième dudit mois.

La confrérie des compagnons Cordonniers, le vingt-cinquième octobre, fête de S. Crépin et S. Crépinien.

A S. Hippolyte, paroisse.

La confrérie des Vignerons, le jour S. Vincent, vingt-deuxième janvier.

La confrérie de dévotion de S. Prix, le vingt-cinquième dudit mois, fête de la Conversion de S. Paul.

La confrérie Sainte-Julienne, dix-huitième février.

Celle des Boulangers, le jour S. Honoré, seizième mai.

Celle de dévotion de Notre-Dame de la mi-août.

Celle de S. Roch, le lendemain.

Celle de dévotion de S. Michel Archange, vingt-cinquième septembre.

A S. Jacques du Haut-Pas.

La confrérie des Savetiers du fauxbourg S. Jacques, le jour S. Pierre-aux-liens, premier d'août.

Celle des Cordonniers maîtres et compagnons dudit fauxbourg, le jour de

S. Crépin et S. Crépinien, vingt-cinquième octobre.

Celle des Maréchaux dudit fauxbourg, le jour S. Éloy, premier décembre.

La confrérie de dévotion de S. Jacques-le-Grand, en ladite église S. Jacques du Haut-Pas.

FAUXBOURG S. GERMAIN DES PRÉS.

A S. Sulpice, paroisse.

La confrérie de dévotion de S. Sébastien, le vingtième janvier.

La confrérie de dévotion de S. Prix et de S. Paul, le [vingt-cinquième de janvier].

Celles des Chapeliers, le jour S. Jacques et S. Philippe, premier de mai.

Celle des Boulangers dudit fauxbourg, le jour S. Honoré, seizième dudit mois.

Celle des Carriers ou tireurs de pierre, la veille S. Jean-Baptiste.

Celle des Serruriers à même jour.

Celle des Crocheteurs, le jour S. Christophe, vingt-cinquième juillet.

Celle des Menuisiers tant desdits fauxbourgs S. Marceau, S. Jacques, que de S. Germain des Prés, le vingt-sixième juillet, fête Sainte Anne.

Celle des Savetiers dudit fauxbourg S. Germain, le jour S. Pierre-aux-liens, premier d'août.

Celle de dévotion de S. Roch, seizième dudit mois.

Celle des Fripiers, le jour S. Louis, vingt-cinquième d'août.

Celle des Jardiniers, le jour S. Fiacre, trentième d'août.

Celle des Passementiers, à la fête de la Nativité Notre-Dame, huitième septembre.

Celle des maîtres et compagnons Cordonniers, le vingt-cinquième octobre, fête de S. Crépin et S. Crépinien.

Celle des Paumiers ou Tripotiers, le

jour Sainte Barbe, quatrième décembre.

Celle des Brodeurs, le dix-neuvième décembre, à la fête S. Clair.

A l'Abbaye S. Germain des Prés.

L'assemblée ou confrérie des femmes grosses d'enfans, le jour Sainte Marguerite, dix-neuvième juillet.

A l'Hôpital S. Germain des Prés.

FAUXBOURGS S. HONORÉ, S. Denis, S. Martin, S. Laurent et S. Antoine.

A Saint Roch, paroisse.

La confrérie de dévotion dudit saint, à sa fête, le seizième août.

Celle des Boulangers dudit fauxbourg, le jour S. [Honoré].

Celle des Pèlerins de S. Jacques dudit fauxbourg, le [vingt-cinquième de juillet].

Celle des Savetiers, le jour S. Pierre-aux-liens, le [premier août].

Celle des Jardiniers dudit fauxbourg sont de la grande confrérie qui est aux Quinze-Vingts.

A S. Lazare.

La confrérie des Boulangers du petit pain, tant de la ville que fauxbourgs, le [seizième] jour de [mai] (2).

Celle des maîtres Cordonniers, tant des fauxbourgs Montmartre, de S. Denis et de S. Martin, le jour S. Crespin, [le vingt-cinquième] jour [octobre].

Celle des maîtres Savetiers des mêmes fauxbourgs, le jour S. Pierre-aux-liens.

A S. Laurent.

La confrérie de dévotion, le jour S. Hildevert, vingt-septième mai (2).

La confrérie de dévotion dudit S. Laurent, le dixième août.

A S. Antoine des Champs, paroisse S. Paul.

Les Religieux du tiers-ordre de S. François à Piquepuce (4).

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE (5).

NOTES.

(1) Les compagnons tanneurs avaient leur confrérie à S. Marcel, et une autre confrérie, comme dit notre *Calendrier des Confréries*, à S. Médard, au XVIIe siècle, sous le patronage de S. Barthélemy (24 août). Ce saint ayant été écorché, les écoreheurs de bêtes avaient trouvé convenable de se mettre sous sa protection.

(2) La première confrérie de S. Honoré fut établie dans l'église de ce nom. Une autre non moins considérable se forma à S. Laurent. Toujours en danger de brûler, eux et leurs marchandises, ils se mirent sous l'invocation du S. Diacre. Pour se préserver de la peste, à laquelle ils se croyaient exposés à cause du feu, ils prirent à cette occasion un troisième patron, S. Lazare ou S. Ladre. Pendant une disette, ils fournirent de pain le monastère, puis changèrent cette redevance en argent ; enfin, ils s'exonérèrent en fondant une chapelle dans l'église du bourg S. Lazare.

(3) Cette confrérie remontait dans cette église à l'année 1422 ; le XVe siècle avait vu s'établir bien des confréries, les misères de cette vie faisant désirer de trouver des protecteurs dans l'autre (Voir p. 61).

(4) L'étymologie de ce mot est assez obscure. Le peuple a

donné aux Pénitents Réformés du Tiers-Ordre de S. François le nom du village où ils ont fait l'établissement le plus considérable de leur Congrégation. (Voir Piganiol. *Description de Paris*, t. V, p. 81.

(5) L'auteur se proposait sans doute, dans une seconde partie, d'entrer dans quelques détails.

APPENDICE.

I

NOTICE SUR LES SAINTS PATRONS,

Par Gabriel Peignot.

On sait que depuis l'établissement du christianisme, qui a répandu ses bienfaits sur presque toute l'Europe et dans plusieurs autres parties du Monde, les différents États, empires, monarchies, républiques, se sont choisi un patron dans le Ciel. La Russie, par exemple, est sous l'invocation de S. Nicolas; l'Autriche, sous celle de la Ste Vierge; Rome, sous celle de S. Pierre et de S. Paul; Venise, sous celle de S. Marc; l'Angleterre, sous celle de S. Georges; la France, sous celle de S. Denis; le Portugal, sous celle de S. Antoine de Padoue, etc. Mais dans aucun pays, la

manière d'honorer son saint patron n'a été plus remarquable, plus solennelle, plus singulière qu'en Portugal. Voici ce qu'en raconte (dans son *Portugiesische Grammatik*) M. Junk, qui était en Portugal en 1762, et qui y commandait un corps de volontaires levé à ses frais :

« Vers le commencement du dix-huitième siècle (en 1706), les habitants de Lisbonne crurent sans doute beaucoup ajouter à la gloire de S. Antoine, leur patron, ou du moins s'attirer encore davantage sa protection, en la décorant d'un titre pompeux. En conséquence, on résolut de conférer au grand saint la haute dignité de maréchal-général des armées de Portugal. Mais, comme, pour parvenir à ce rang distingué, il fallait passer successivement par tous les grades militaires inférieurs, on le fit d'abord soldat, puis bas-officier, sous-lieutenant, lieutenant, capitaine, etc., etc., etc., enfin maréchal; et, pour rendre cette promotion plus régulière et la mettre à l'abri du reproche de tout passe-droit, de toute faveur, on exigea que le saint ne passât d'un grade à un autre qu'après le temps exigé par les règlements, avec la paye et l'habit affectés à

chaque grade. Enfin, toutes les formalités étant remplies, le grand saint fut reçu et proclamé maréchal-général de l'armée, et sa pension fut fixée annuellement à cent cinquante ducats. Dès lors, toutes les fois qu'il y eut guerre, S. Antoine, en grand costume, placé sur une chaise, fut porté à l'armée, et sa présence stimulait et augmentait le courage du soldat. L'auteur de cette narration prétend qu'en 1762, le premier boulet tiré de l'armée de Ferdinand, duc de Brunswick, faillit emporter la tête du saint général. On assure que, jusqu'au temps de nos révolutions modernes, la paye du saint officier, renfermée dans une bourse de velours rouge, était tous les ans déposée solennellement sur l'autel de sa chapelle par le Roi lui-même. »

Nous ignorons si tous ces faits sont d'une rigoureuse exactitude; mais, vu leur importance, nous ne sommes guère plus tenté d'y croire que d'y aller voir.

Il en est de même d'une autre historiette tenant encore à S. Antoine, et à laquelle on peut fort bien se dispenser de croire, sans porter atteinte à la foi. Le Suédois C.-J. Ruders raconte, dans son *Portugisik Resa*, etc. (Voyage en Portugal), Stokholm,

1807, 2 vol. in-8, que lorsqu'il était à Lisbonne (en 1800), on montrait dans la cathédrale deux corbeaux qui avaient nourri saint Antoine, et qui en furent récompensés par l'immortalité. Le saint est mort le 13 juin 1231, âgé de 36 ans; ainsi les deux corbeaux auraient maintenant plus de 600 ans d'existence. C'est déjà un fort joli petit à-compte sur l'âge futur de ces doyens de la race corvine.

Mais revenons à quelque chose de plus sérieux, à nos Saints Patrons. Nous avons vu plus haut que les divers États de l'Europe ont chacun le leur; le même principe religieux a engagé les nombreuses corporations d'arts et métiers, connues jadis sous le nom de maîtrises (1) et même quelques autres professions, à se choisir également un patron dans le Ciel. Curieux de connaître ces corporations et de savoir le jour où chacune d'elles célèbre la fête du saint qu'elle a adopté, nous en avons cherché la liste, mais nous ne l'avons trouvée nulle part (2); alors nous avons essayé de la former nous-même en sollicitant des renseignements près des personnes intéressées à ces pieuses associations. Voici le résultat de nos recherches à

cet égard ; il consiste dans la liste des divers états et corporations que nous avons pu découvrir, avec l'indication de leurs Saints Patrons, et des jours où se célèbrent leurs fêtes. Nous nous sommes occupé de cet objet aussi rare dans les livres que commun dans la société, parce que d'un côté, il tient à l'esprit religieux, et que de l'autre, il n'est point étranger aux mœurs du peuple, puisque chaque fête commence le matin par une messe solennelle, et le soir finit par repas, bal, etc., etc.

LISTE

DES ÉTATS, MAITRISES, CORPORATIONS ET MÉTIERS

Ayant chacun leur saint patron.

Les artilleurs ont pour patron Ste Barbe, le 4 décembre.

Les avocats — S. Yves, le 20 mai.

Les avoués — le même S. Yves.

Les bouchers — S. Antoine, patriarche des cénobites, le 17 janvier.

Les boulangers — S. Honoré, le 16 mai ; et parfois S. Michel, le 29 septembre. (La Mothe le Vayer prétend qu'ils ont choisi

S. Michel à cause des miches qu'ils font cuire.) Quel rébus !

Les bourreliers — S. Éloi, le 1er décembre.

Les cabaretiers — S. Laurent, le 10 août.

Les cardeurs — Ste Marie-Madeleine, le 22 juillet (sans doute à cause de leurs amas de laine) ; encore un rébus aussi ingénieux que le précédent.

Les carrossiers — S. Éloi, le 1er décembre.

Les chandeliers — la Purification, le 2 février.

Les chapeliers — S. Jacques, le 25 juillet.

Les charcutiers — S. Antoine, le 17 janvier.

Les charpentiers — S. Joseph, le 19 mars.

Les charrons — Ste Catherine, le 25 novembre.

Les chasseurs — S. Hubert, le 3 novembre.

Les chirurgiens — S. Cosme et S. Damien, le 27 septembre.

Les compagnons du devoir — S. Jacques, le 25 juillet.

Les confiseurs — la Purification, le 2 février.

Les cordonniers — S. Crépin et S. Crépinien, le 25 octobre.

Les corroyeurs — S. Simon et S. Jude, le 28 octobre. Ces deux Saints vont ensemble.

Les couvreurs — l'Ascension.

Les cuisiniers — S. Laurent, le 10 août, et parfois S. Just, le 2 septembre. (Ce dernier choix viendrait, dit-on, de ce qu'ils sont obligés de goûter les différents jus qu'ils emploient ?) Rébus digne des précédents.

Les drapiers — S. Blaise, le 3 février.

Les écoliers — S. Nicolas, le 6 décembre.

Les enfants — les SS. Innocents, le 28 décembre.

Les entrepreneurs de bâtiments — les 4 Couronnés, le 8 novembre.

Ces 4 couronnés sont quatre frères qui ont été martyrisés sous Dioclétien; ils se nommaient Sévère, Sévérien, Carpophore et Victorius (Voy. plus bas l'article *Sculpteurs*.

Les éperonniers — S. Gilles, le 1er septembre.

Les épiciers — la Purification, le 2 février.

Les faïenciers — S. Antoine de Padoue, le 13 juin.

Les femmes mariées — Ste Barbe, le 4 décembre.

Les ferblantiers—S. Éloi, le 1er décembre.

Les forgerons — S. Éloi, le 1er décembre.

Les filles — Ste Catherine, le 25 novembre.

Les fripiers — S. Maurice, le 22 septembre.

Les grenetiers — S. Antoine, le 17 janvier.

Les guerriers — S. Georges, le 23 avril; et S. Maurice, le 22 septembre.

Les imprimeurs — S. Jean-Porte-Latine, le 6 mai.

Les incendiés — invoquent S. Donat, le 5 août.

Les jardiniers — S. Fiacre, le 30 août.

Les laboureurs — S. Isidore, le 10 mai; ou S. Éloi, le 1er décembre.

Les lanterniers (fabricants de lanternes) — S. Clair, le 4 novembre.

Les lavandiers — S. Blanchard (nous ne trouvons point ce nom dans Godescard, mais nous y trouvons S. Blanc, le 10 août).

Les libraires — S. Jean-Porte-Latine, le 6 mai.

Les maçons — les 4 Couronnés, le 8 novembre.

Les maîtres d'armes — S. Michel, le 29 septembre.

Les maquignons — S. Louis, le 25 août.

Les maréchaux — S. Éloi, le 1er décembre.

Les mariniers — S. Nicolas, le 6 décembre.

Les menestriers, ou joueurs de violons — S. Genès, le 26 août.

Les menuisiers — Ste Anne, le 27 juillet.

Les meuniers — S. Martin, le 11 novembre, et, selon quelques autres, S. Benoît, le 25 mai; enfin, selon d'autres, S. Vaast, le 6 février.

Les musiciens — Ste Cécile, le 22 novembre.

Les nattiers — la Nativité, le 25 décembre.

Les notaires — S. Jean-Porte-Latine, le 6 mai.

Les orfévres — S. Éloi, le 1er décembre.

Les papetiers — S. Jean-Porte-Latine, le 6 mai.

Les pâtissiers — S. Michel, le 29 septembre; et parfois S. Louis, le 25 août.

Les paveurs — S. Roch, le 16 août.

Les peigniers ou fabricants de peignes — Ste Anne, le 27 juillet.

Les peintres — S. Luc, le 18 octobre.

Les perruquiers — S. Louis, le 25 août.

Les pharmaciens ou apothicaires — S. Cosme et S. Damien, le 27 septembre.

Les philosophes — Ste Catherine, le 25 novembre.

Les plâtriers — les 4 Couronnés, le 8 novembre.

Les pompiers — S. Laurent, le 10 août.

Lès prisonniers — invoquent S. Léonard, le 6 novembre.

Les relieurs — S. Jean-Porte-Latine, le 6 mai.

Les rôtisseurs — l'Assomption, le 15 août. (Est-ce *ab assando,* gérondif d'*assare* qui signifie rôtir ?)

Les savetiers — S. Crépin et S. Crépinien, le 25 octobre.

A Bordeaux, les savetiers formaient jadis une corporation distincte de celle des cordonniers ; ils étaient sous l'invocation de Ste Catherine. Pour être admis dans la corporation, il fallait remplir la formalité du chef-d'œuvre, ainsi que le porte cet article des statuts . « *Item,* tous ceux qui se pré-
« senteront pour être reçus maîtres dudit
« métier de savetier, seront tenus de faire
« chef-d'œuvre, savoir : d'une botte vieille

« à sac, la mettre à boucle ; et faire une « paire de souliers à sangle, et une paire « de souliers, partie de cuirs vieux et partie « de cuir neuf. » (Voy. le curieux *Abrégé historique de l'église Notre-Dame de Pontoise*, par M. Pihan de la Forêt ; Paris, 1838, in-8, p. 54.)

Les sculpteurs — les 4 Couronnés, le 8 novembre.

Nous ferons observer que ce ne sont pas les 4 couronnés qui sont précisément les patrons des sculpteurs, mais bien les 5 couronnés, dont la fête se célèbre le même jour 8 novembre. Ces cinq couronnés sont d'autres martyrs qui, sculpteurs de profession, refusèrent de faire des idoles ; ils se nommaient Claude, Nicostrate, Symphorien, Castorius et Simplicius. Leur fête se célèbre en même temps que celle des 4 couronnés. (Voy. plus haut l'article Entrepreneurs.)

Les serruriers — S. Pierre-ès-Liens, le 1er août.

Les tailleurs — Notre-Dame du 8 septembre ; la Ste Trinité, le 14 juin.

De mauvais plaisants prétendent que les tailleurs ont choisi la Trinité pour patronne (*sic*) parce que, lorsqu'on leur com-

mande un habit, ils prennent de l'étoffe pour trois, ce qui n'est certainement pas vrai ; ils n'en prennent pas même pour deux.

Les tanneurs — S. Simon et S. Jude, le 28 octobre.

Les teinturiers — S. Maurice, le 22 septembre.

Les tisserands — S. Simon et S. Jude, le 28 octobre.

Les tonneliers — Ste Marie-Madeleine, le 22 juillet ; et en Provence, S. Jean-Porte-Latine, le 6 mai.

Les tourneurs — Ste Anne, le 27 juillet.

Les vanniers — S. Antoine, le 17 janvier.

Les verriers — S. Clair, le 4 novembre.

Les vignerons — S. Vincent, le 22 janvier ; et, chez d'autres, S. Martin, le 11 novembre.

Les vinaigriers — S. Vincent, le 22 janvier.

Si par hasard, et nous le craignons, cette liste pèche par quelques inexactitudes ou par quelques omissions, nous recevrons avec reconnaissance les renseignements

qu'on voudra bien nous transmettre et qui pourront contribuer à rendre ce petit travail moins imparfait. *Predicatoriana*, p. 423.

La notice de Peignot sur les Patrons, citée plus haut, prouve une chose : qu'en pareille matière, il faut commencer par des monographies régionales et même locales sous peine de rester dans le vague et peut-être de tomber dans l'absurde.

Certains personnages, saints ou saintes, avaient la réputation de guérir certaines maladies et étaient invoqués à cet effet pour une raison qu'on ne découvre pas toujours ; parfois pour une certaine assonance existant entre leur nom et la maladie à guérir, un rébus qui fait sourire Peignot et ses contemporains, mais dont se sont complétement guéris leurs descendants.

Ainsi on invoquait :

S. André d'Avellino et S. Gaucher contre les orages. S. Antoine pour guérir la lèpre; S. Blaise les maux de gorge ; S. Clair les maladies de la vue. S. Edme et Ste Marguerite pour l'heureuse délivrance des femmes enceintes ; S. Léonard, à Lhay près

Paris, pour le même objet et pour les enfants noués. S. Éloy contre les incendies; S. Frambourg contre toute espèce de maladie; S. Hubert contre la rage. S. Julien pour la guérison des abcès, apostumes ou scrofules.

S. Louis était honoré sous le nom du S. Esprit, à la Trinité, par les maîtres distillateurs, marchands d'eau-de-vie, liqueurs, essences et limonades. S. Marcoul était invoqué contre les écrouelles, scrofules, dartres, etc.; S. Martin contre l'esquinancie; S. Mathurin de Larchant pour guérir les démoniaques et aliénés furieux, surtout *les méchantes femmes qui ont le diable au corps;* S. Nazaire le vertige et la folie; S. Ouën la surdité et les maladies de l'ouïe; S. Quentin l'hydropisie; S. Roch (patron des compagnons *paveurs*) la peste, surtout en Provence, cette *gueuse parfumée*, où l'on trouve sa statue à tous les coins de rues, à Arles en particulier.

On voit dans les poésies d'Eustache Deschamps que les mendiants cherchaient à exciter la pitié en se plaignant de diverses maladies que guérissaient saints et saintes.

On pourrait multiplier ces exemples sans pouvoir autrement les expliquer. V. D.

II

LE LIVRE DES CONFRÉRIES.

Nous avons le regret de ne pouvoir illustrer le présent volume des insignes des corporations et confréries ou des gravures qui les remplacèrent.

Malgré les lacunes inséparables d'un pareil sujet, et qui ne sont pas le fait de l'auteur, mais de la négligence de nos aïeux, qui ne nous ont rien conservé comme monument ou comme nomenclature, les recherches suivies de succès de M. Forgeais nous ont été un moyen de contrôle pour vérifier les assertions souvent matériellement inexactes de notre auteur.

On connaît la série d'ouvrages de M. Forgeais sur cette matière, ouvrages que nous avons mis à contribution; nous nous contentons d'en citer les titres, pour qu'on puisse vérifier nos assertions ou s'épargner des recherches :

Notice sur des plombs historiés trouvés dans la Seine. Paris, 1858. Noyau primitif

de la collection qui comprend les volumes suivants :

1re série. *Méreaux des corporations de métiers*, 1862.
2e série. *Enseignes de pèlerinages*, 1863.
3e — *Variétés numismatiques*, 1864.
4e — *Imagerie religieuse*, 1865.
5e — *Numismatique populaire*, 1866.
6e — *Numismatique des corporations parisiennes, métiers*, etc., 1874 ; le résumé des volumes précédents, mais qui offre des additions et ne peut les remplacer entièrement.

On y trouvera plus d'un trait curieux intéressant la vie privée de nos ancêtres prise sur le fait, et une preuve de plus de ce besoin de mouvement qui ne se bornait pas à leur cité, mais s'épandait au dehors et allait chercher dans les autres provinces de France, en Espagne, en Italie, dans la Terre-Sainte, un aliment à cette activité fiévreuse qui fut toujours un des caractères de l'esprit parisien, lequel, à défaut d'autre objet, la mettait au service des mauvaises passions.

Le cabinet des Estampes de la rue de

Richelieu possède sur le sujet qui nous occupe un recueil mentionné dans le *Dictionnaire iconographique des monuments*, de Guénébault, sous le titre de *Livre des Confréries*. C'est un volume in-folio, coté Re. 13, de 369 feuilles, mais qui ne contient que 346 numéros, y compris les doubles, parce qu'il s'y trouve des lacunes. Ce précieux recueil, formé par un amateur du commencement du dix-huitième siècle, renfermant des planches relatives aux corporations et confréries de la ville de Paris, ne contient que des pièces antérieures à 1725 ou 1730. La plupart des planches de ce volume sont grossièrement gravées sur bois et coloriées à la main; elles rappellent ces naïves images de dévotion que l'on trouve partout dans les campagnes et qui se fabriquent spécialement à Épinal et dans la rue Saint-Jacques. Ce ne sont pas des œuvres d'art : la plupart sont inférieures comme exécution aux papiers peints actuels; plusieurs font cependant exception; on peut recommander entre autres à l'attention des amateurs un cachet de la Confrérie de S. Crépin et S. Crépinien, dans l'église de l'hôpital des Quinze-Vingts : *Confrérie*

royale des Cordonniers du roy et des marchands privilégiés suivant la Cour. Au fond, derrière l'autel, on voit un vitrail remarquable du quinzième siècle autant qu'on en peut juger, représentant la légende des patrons. C'est peut-être la seule fois qu'il ait été reproduit; il manque dans l'ouvrage de Millin, les *Antiquités nationales* (1790), l'église ayant été détruite dès 1780. On rencontre également des dates de fondation ou d'origine des confréries, les noms des dignitaires, ceux des chapelles et églises où l'on se réunissait, la représentation des outils et instruments de la corporation.

Le Calendrier des Confréries datant d'une époque antérieure à l'usage général des cachets et de beaucoup postérieur à celui des jetons, en tenant compte également des changements qui arrivent nécessairement dans les lieux de réunion et le choix des patrons, on ne s'étonnera pas de ne pas trouver pour chacune des confréries mention de l'un et de l'autre, quoiqu'elles aient dû nécessairement posséder l'un et l'autre selon l'époque; d'ailleurs les découvertes de M. Forgeais, quelque importantes qu'elles soient, ne sont pas défini-

tives et le *Livre des Confréries* n'est pas complet.

Les collections sigillographiques des Musées de Carnavalet et des Archives nationales viendront combler plusieurs de ces lacunes, mais on ne peut espérer qu'elles les fassent toutes disparaître.

Dans une note sur une estampe de la communauté des maîtres fondeurs ciseleurs de la ville de Paris, M. Guiffrey (3) s'exprime ainsi en terminant :

« Il nous semble, et c'est pour cela que nous avons aussi longuement insisté sur cette récente acquisition, qu'il y aurait de curieux renseignements à tirer de ces estampes répandues à profusion au temps de leur publication, et si rares aujourd'hui. Ceux qui étudient l'histoire des anciennes corporations parisiennes pourraient y recueillir des dates et des faits curieux. Une étude approfondie du volume factice possédé par le cabinet des Estampes ne saurait manquer de présenter un vif intérêt... Nous l'entreprendrons quelque jour si notre appel n'est pas entendu d'un travailleur plus versé que nous en ces matières, et nous essayerons de présenter un tableau complet des docu-

ments gravés qui nous sont parvenus sur les anciennes corporations parisiennes d'arts et métiers. » Nul mieux que M. Guiffrey n'est en mesure de bien exécuter ce travail; nous prenons bonne note de sa promesse.

V. D.

III

ORDONNANCE SUR LE FAIT DES MESTIERS DE LA VILLE DE PARIS PAR LOUIS XI, A CHARTRES. JUIN 1467.

Les soixante et une bannières.

1. Tanneurs, baudroyeurs, corroyeurs. — 2. Ceinturiers, boursiers, mégissiers. — 3. Gantiers, aiguilletiers, pareurs de peaux. — 4. Cordonniers. — 5. Boulangers. — 6. Pâtissiers, meuniers. — 7. Forgerons, maréchaux. — 8. Serpiers, cloutiers. — — 9. Serruriers. — 10. Couteliers, gaîniers, rémouleurs. — 11. Chandeliers, huiliers. — 12. Lormiers (*), selliers, coffretiers, malletiers. — 13. Armuriers, fourbisseurs de harnais et d'épées, brigandiniers,

lanciers. — 14. Fripiers, revendeurs. — 15. Pelletiers, courroyeurs de peaux. — 16. Fourreurs. — 17. Peigniers, artilliers (8), patiniers, tourneurs de bois blanc. — 18. Bouchers de la grande boucherie et autres boucheries en dépendant (6). — 19. Bouchers des boucheries de Beauvais, Gloriette et Notre-Dame des Champs. — 20. Tisserands de linge. — 21. Foulons de draps. — 22. Faiseurs de cordes et de peignes pour la laine. — 23. Fondeurs de grant forces (ciseaux), teinturiers de draps. — 24. Huchiers. — 25. Couturiers. — 26. Bonnetiers et foulons de bonnets. — 27. Chapeliers. — 28. Fondeurs, chaudronniers, épingliers, balantiers (7) et graveurs de sceaux. — 29. Potiers d'étain, bimbelotiers. — 30. Tisserands de lange [laine]. — 31. Pourpointiers. — 32. Maçons, carriers, tailleurs de pierre. — 33. Orfévres. — 34. Tonneliers et avaleurs de vin. — 35. Peintres, imagiers, chasubliers, voiriers, brodeurs. — 36. Marchands de bûches, voituriers par eau, bateliers, passeurs et faiseurs de bateaux. — 37. Barbiers. — 38. Poulaillers, cuisiniers, rôtisseurs, saucissiers. — 38 *bis*. Savetiers. — 39. Charrons. — 40. Lanter-

niers, souffletiers, vanniers, ouvriers d'osier. — 41. Porteurs de grève. — 42. Hanoards ([8]), revendeurs de foin et de paille, chaufourniers, étuviers, porteurs des halles. — 43. Vendeurs et marchands, vendeurs de bétail, poissonniers de poisson de mer.— 44. Pêcheurs et marchands de poisson d'eau douce. — 45. Libraires, parcheminiers, écrivains et enlumineurs. — 46. Drapiers, chaussetiers. — 47. Épiciers, apothicaires. — 48. Déciers ([9]), tapissiers, teinturiers de fil, soie et toile, tandeurs ([10]). — 49. Merciers, lunetiers, tapissiers sarrasinois. — 50. Maraîchers, jardiniers. — 51. Vendeurs d'œufs, fromages et esgruns([11]). — 52. Charpentiers. — 53. Hôteliers, taverniers. — 54. Peigneurs, tondeurs de laine ou cardeurs. — 55. Vignerons. — 56. Couvreurs de maisons, manouvriers. — 57. Cordiers, bourreliers, corretiers (courretiers), vendeurs de chevaux. — 58. Buffetiers, potiers de terre, nattiers et faiseurs d'esteufs.— 59. Notaires, bedeaux et autres praticiens en cour d'église, mariés, non étant de métier. — 60. Marchands en gros, francs-bourgeois sous la conduite du prévôt des marchands. — 61. Membres du parlement, de la cour

des monnaies, de la chambre des comptes, de la cour des aides.

Ordonnances des Rois de France, T. XVI, p. 671 (12).

NOTES.

(1) Elles ont été établies par ordonnance de François Ier.

(2) La Mothe le Vayer a bien parlé, dans l'un de ses ouvrages, des superstitions populaires qui attribuent à quelques Saints, préférablement à d'autres, la vertu de guérir des maux qui ont rapport à leurs noms; mais ce sujet nous est entièrement étranger, et nous ne citons cet article que parce que l'auteur, à la fin de ce passage, a mentionné quelques saints patrons, mais en petit nombre, et pour jouer sur leurs noms. Voy. *Petits Traités en forme de lettres, etc.*, par La Mothe le Vayer, Lettre 33e, p. 365, sur les Noms.

(3) *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, 1874, page 30.

(4) Fabricants de menus ouvrages de fer, mors, éperons, gourmettes, étriers.

(5) Faiseurs d'arquebuses.

(6) De l'Apport-Paris, du pont au Change, de la rue S. Denis, et du cimetière S. Jean.

(7) Balanciers, fabricants des divers instruments de pesage.

(8) Porteurs de sel.

(9) Déciers ou faiseurs de dés à jouer en or ou en ivoire; mais ce travail n'ayant nulle analogie avec les métiers désignés immédiatement après, c'est à des travaux du même

genre, pour lesquels on a fait usage du dé à coudre, que l mot *déciers* doit être ici appliqué.

(10) Autre espèce de teinturiers.

(11) *Esgrun* ou *aigrun* désignait, en général, toute herbe potagère ayant de l'âcreté. *Nul ne peut estre regrattier en fruit et d'aigrun*, c'est-à-dire d'*aulx* ou d'*oignons*, *eschalottes*, etc. Ancien registre de péage de Paris.

(12) Cette liste avait été copiée dans un recueil qui avait l'apparence d'être sérieux. Par une vieille habitude, nous eûmes recours à l'original. Sans parler de plusieurs variantes, nous constatâmes un fait curieux. M. de Pastoret a édité le t. XVI, cité par l'auteur, et, bien que le texte de l'ordonnance parle plusieurs fois des soixante et une bannières, ainsi que la table raisonnée, nous n'avons pu en trouver que cinquante-neuf. Le savant éditeur en a rencontré une autre dans le *Livre des Bannières du Châtelet;* c'est notre numéro 38 *bis*, ce qui ferait soixante seulement. Y a-t-il eu omission de sa part ou dans la transcription officielle, ce qui est peu probable: toujours est-il que l'auteur moderne, tenant à présenter un chiffre en rapport avec le texte, a copié deux articles postérieurs sans s'apercevoir qu'il ne s'agit pas de *gens de métiers* visés par l'ordonnance, non plus que de *bannières*.

Or, en dehors des hommes de corporations atteints par le règlement du roi, il y en avait un certain nombre capables, au besoin, d'apporter un bon appoint pour la défense de Paris. Sur la proposition des intéressés, on résolut de diviser en quatre groupes les marchands ne tenant pas boutique, les bas-officiers des diverses juridictions et serviteurs gagés, et de les mettre sous la conduite des officiers du roi en Cour de Parlement, en Cour des Comptes pour les cours souveraines, des Prévôts de Paris et des Marchands pour la juridiction du Châtelet et pour l'Hôtel de ville. Reste à trouver la soixante et unième bannière, omise dans la liste officielle. V. D.

Juré crieur de vins

Le Cloqueteux de Beauvais.

ÉPILOGUE.

Ce volume était composé et les deux clichés tirés : mais, comme notre éditeur le trouvait trop pauvre d'illustrations, il fallut donc se remettre en campagne à la recherche de dessins sans s'écarter du sujet ni de l'époque. Il existait chez un amateur de notre connaissance une gouache pour éventail dont le fond était une vue de Paris, sur le premier plan un crieur-juré portant sur son hocqueton l'image de S. Honoré, entouré de boulangers vendant du pain au public : dans le même cabinet existaient des séries de métiers, gravures du même temps, l'une relative à l'Angleterre, l'autre à Rome.

Sur ces entrefaites, M. le baron Pichon, dont les richesses bibliographiques et artis-

tiques n'ont d'égales que l'empressement avec lequel il les communique aux travailleurs, voulut bien nous signaler une gravure du dix-septième siècle et la mettre à notre disposition. Nous la reproduisons en regard de la page 166 du présent volume. Elle porte pour signature : *Bonnart del. et sculp. Se vend chez Bonnart, rue St-Jacques à l'Aigle.* Sous le titre JURÉ CRIEUR DE VINS on lit le quatrain suivant :

> Ce hérauld (*sic*) qui sonne et qui crie
> Pour nous enseigner les bons vins,
> De peur de gagner la pépie,
> En boit souvent et des plus fins.

Nous devons à l'obligeance de M. J. Gailhabaud la communication du second sujet : *le Cloqueteux de Beauvais.* Avec *le Crieur de confréries* du *Calendrier* de Le Masson, nous avons trois personnages analogues qui, dans l'espace d'un peu plus d'un demi siècle, se présentent avec les costumes des règnes de Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, petite série qu'on pourra ajouter à l'histoire du costume : sujets méconnus ou négligés par les continuateurs de Bonnart : *Costumes historiques des sei-*

zième, dix-septième et dix-huitième siècles.

Le Clocheteur des trépassés reproduit par Langlois, *Essai sur les danses des morts* (I. 151), quoique parisien, est postérieur d'un siècle et trop connu.

Un mot, en terminant, sur deux publications qui ont trait aux confréries parisiennes.

Le *Journal des Débats* publie depuis l'an dernier, sur cet objet, une série d'articles intéressants, mais où l'imagination a trop de part; le rédacteur, qui sait beaucoup et qui a su mettre de l'intérêt dans un sujet assez monotone par lui-même, cite trop souvent de mémoire; il est exposé alors à prendre pour véritable un imaginaire Almanach des Larrons, quand il a en vue l'*Histoire générale des Larrons,* par F. D. C. *Lyonnois,* 1636, ou à emprunter aux ménologes grecs des saints qui n'ont jamais été honorés à Paris non plus que dans le reste de l'Église latine.

Dans ses *Recherches sur les almanachs et calendriers historiés du seizième au dix-neuvième siècle, Amiens,* 1874, in-8, p. 101, M. Pouy, qui cite, d'après le

Magasin pittoresque notre *Calendrier des confréries de Paris* et *sa curieuse estampe, le classe,* par erreur, *dans les almanachs les plus marquants du dix-septième siècle.* La date de 1621, en tête du livre, ne laisse pas de doute sur ce point; le *Magasin pittoresque* l'a du reste donnée sous la gravure du *Crieur de confréries*; sa place est page 100, après l'*Almanach merveilleux du sieur de Peu de Soucy* (vers 1610) et avant l'*Almanach prophétique de Tabarin* (1623).

TABLE GÉNÉRALE

DES

MATIÈRES.

Aigrun ou *esgrun*, 163, 165.
Aiguilletiers, 161.
Allemagne, xli.
Almanach, xiij, xiv, 168.
— *des Larrons*, 141, 169.
— *merveilleux*, 170.
— *prophétique*, 170.
— *royal*, xv.
Amiens (*confrérie au pay d'*), xlvi.
Amiot Arnaut, xv.
Amitié. Voir Minne.
Ange gardien, 75.
Angleterre, 142, 166.
Anne d'Autriche, 114.
Annonciation Notre-Dame, 11, 32, 94, 118.
Antioche, 25.
Apparition Notre-Seigneur ou *Épiphanie*, ou *fête des Rois*, 7, 94, 115.
Apport-Paris, 87, 111. *Voir* Boucheries et Paris.
Apothicaires *ou* pharmaciens, 72, 151, 163.
Aquitaine, 9.
Araignée (*confrérie de l'*), xliij.
Arbalestriers *de la ville de Paris*, 52, 58, 80.
Arc et de l'Arquebuse (*confréries de l'*), xliv.
Archers, tireurs d'arc, 29, 64, 86.
Argenteuil, 61.
Arlequin, xlvj.
Arles, 155.
Armuriers, 86, 95, 161, 164.
Arquebusiers, 52, 81, 86.
Arras, xlvi.
Ars (*Lf*), *Arx*, 109.
Arsenal, 110.

Artillerie (*officiers d'*), Artilliers, Artilleurs, 80, 110, 146, 162.
Artois, xlvi.
Ascension, 92, 148.
Assomption (*confrérie du Puy de l'*), xlvi.
— Notre-Dame, 19, 43, 73, 78, 85, 91, 100, 124, 151.
Augustales, l.
Augustins (*chapelle des*), 34, 35, 38, 39, 44, 46, 50, 56, 59, 72, 73.
— (*ordre des*), 15, 20, 110.
Autel de la grande salle du Palais, 36, 58.
Autriche, 142.
Avaleurs de vin, 36, 39, 88, 162.
Ave-Maria (*couvent et église de l'*), 18, 31. 43, 58, 80, 112.
Aveugles. *Voir* Quinze-Vingts et Sept-Vingts.
Avocats, 36, 58, 146.
Avoués, 146.
Avoye (*chapelle des filles S^te^*), 89.
Avranches, 26.
Bahutiers-Malletiers, 34, 69, 71, 161.
Baise-c... (*confrérie des*), xliij.
Balanciers *ou* Balantiers, 51, 98, 162, 164.
Bannières du Châtelet (*Le livre des*), 165.
Baptême de Notre-Seigneur, 7.
Baquetiers, 38.
Barberini, *cardinal*, 113.
Barbette (*Étienne*), liv, lv.
— *courtille*, liv.
Barbiers, 162.
Baronius, l.
Basoche (*clercs de la*), xlv, 36, 58.
Bateliers, 36, 59, 162.
Batteurs d'or, 39, 94.
Baudroyeurs, 40, 52, 87, 89, 111, 124, 161.
Bavière, xli.
Beauvais, 167.
Bedeaux, 107, 163.
Bègue (*Catherine le*), *femme Jean de Popincourt*, liij.
Belgique, xxxiv.
Bernardins (*ordre des*), 12, 19, 77.
Besançon, 63.
Beurre (*marchands de*). *voir* Poulaillers, Revendeurs.
Bimbelotiers, 111, 162.
Bibliothèque :
— *de l'Arsenal*, vj.
— *du chapitre de Notre-Dame de Paris*, vj.
— *des ducs de Bourgogne*. (*Voir* Peignot).
— *Mazarine*, vj.
— *Nationale*, vj.
Blancs-Manteaux (*chapelle des*), 9, 60, 86.
Blanchisseurs de laine, 42.

Blasez (*confrérie des*), xliij.
Blois (*États de*), xxviij.
Boileau (*Étienne*), *son Livre des métiers*, xlvij.
Boisseliers, 55, 60, 93.
Bonnardot (M.-A.), 107.
Bonnart, *graveur*, 168.
Bonnetiers, 47, 87, 120, 126, 133, 134, 162.
Bordeaux, xli, 151.
Bossetiers, 112.
Boteleurs de foin, 30.
Boucliers, 87, 111, 146, 162.
Boucheries :
— *Apport-Paris*, 164.
— *Beauvais*, 162.
— *Cimetière S.-Jean*, 164.
— *Gloriette*, 162.
— (*Grande*), 162.
— *S.-Jacques-la-Boucherie*, 162.
— *Notre-Dame des Champs*, 162.
— *Pont-au-Change*, 164.
— *Rue S.-Denis*, 164.
Bougie, 107.
Boulangers, 36, 77, 105, 114, 120, 133, 135, 136, 138, 139, 146, 161.
Bourges, 7.
Bourgogne. *Voir* Comédiens de l'Hôtel, Jean sans Peur, Philippe le Hardi.
Bourreliers, 165, 114, 147, 163.
Boursiers, *faiseurs de brayes*, 55, 69, 161.
Boussole, 107.
Bouteilles (*confrérie des*), xliij.
Bouteillers. *Voir* Vergers et Verriers.
Bouvier (Me), l.
Bouvines, xliv, 62.
Braque (*chapelle de*), 91.
Brayers, 55, 69, 161.
Brigandiniers, 161.
Brioude, 112.
Brodeurs, 31, 41, 98, 130, 138, 162.
Brossiers. 111.
Brunet, *Manuel du libraire*, vj.
Brunswick (*Ferdinand*, duc de), 144.
Buffetiers, 163.
Bulletin de la Société de l'histoire de Paris, 107, 161.
Cabaretiers, 147.
Cadraniers. *Voir* Quadraniers.
Calendes, xij.
Calendrier, xi, xiv, xv.
Calendrier des confréries de Paris, viij, xiv, xxxix, xlvij, lvij, lxiv, 141, 159, 170.
Calvaire, 25.
Calvin, xxxvij.
Canonniers, 58, 80.
Cappadoce, 26.
Capitulaires. *Voir* Charlemagne.
Cardeurs de laine, 45, 69, 147, 163.

Carillonneurs, 57, 97, 107.
Carmel. *Voir* Notre-Dame de Grâce.
Carmélites, 91.
Carmes-Billettes (*église des*), 14, 18, 36, 38, 41, 43, 44, 45, 47, 49, 55, 57, 58, 60, 84, 111.
— (*chapelle des Grands-*), 32, 45, 77.
Carnavalet (*musée*), 160.
Carriers, 121, 137, 162.
Carrossiers, 147.
Cartiers, 28, 94, 113.
Castor et Pollux, lij.
Ceinturiers, 39, 161.
Célestins (*chapelle des*), 35, 38.
— (*ordre des*), 22, 79.
Césarée, 26.
Chaînetiers, 41, 97.
Chambre des Comptes, 58.
Chandelle (*la Grant*), 107.
Chandelles (*fête des*), 25.
Chandelleur, 9, 25, 30, 41, 78, 97.
Chandeliers, 59, 65, 71, 124, 130, 147, 161.
Changeurs, 50, 99.
Chapeliers, 51, 98, 119, 134, 136, 147, 162.
Charcutiers, 49, 85, 147.
Charité (*confréries de*), xli.
Charlemagne (*Capitulaires de*), xxx.
— (*confrérie de*), xxiij.
Charles V, 106.
Charles VI, lvi, 61, 106, 110, 112, 114.
Charles VII, lvi, 114.
Charniers de S. Côme, 109.
Charpentiers, 31, 71, 80, 90, 108, 147, 163.
Charretiers, 57, 101.
Charrons, 56, 79, 129, 147, 162.
Chartres, 8, 19.
Chartreux, 22.
Chassetiers, 105.
Chasseurs, 113, 147.
Chasubliers, 162.
Châtelet, *bannières*, 165.
— *chapelle*, 35, 58, 99.
— (*livre des bannières du*), 165.
— *prison*, 111, 114, 165.
Chaudronniers, 47, 96, 162.
Chaufourniers, 163.
Chaussetiers, 163.
Chéruel, *Institutions de la France*, xx.
Chevaliers *S.-Jean de Jérusalem*, 62, 74, 108.
— *du Guet*, 108.
Chirurgiens, 51, 74, 147.
Chroniques (*grandes*) *de France*, lv, lvi.
Circoncision Notre-Seigneur, 7, 27, 115.
Cire, 107.
Ciseleurs, 112.
Cîteaux (*ordre de*), 7.
Claustriers ou Cloutiers, 48, 61, 87, 111, 166

Clavis calendaria, 26.
Clercs, xlv, 36, 58.
Clercs parisiens (*société des*), xlv.
Clocheteur des trépassés, 169.
Cloqueteux de Beauvais, 168.
Cloutiers, *voir* Claustriers.
Clovis, 7.
Cocheris (*Hippolyte*), *éditeur de Lebeuf*, ix, 25, 112.
Coffretiers, 161.
Collectiers *ou* Colletiers, 55, 69, 107.
Collége, xxij.
Collegium. *Voir* Romains.
Cologne, 26.
Colporteurs d'édits, 30, 71.
Comédiens de l'hôtel de Bourgogne, 93, 103.
Compagnons du devoir, 147.
Conception (*confrérie du puy de la*), xlvi.
Confiseurs, 147.
Confréries *en général*, xix, xxi.
— *Armoiries, bannières, devises, enseignes, jetons, patrons, sceaux*. xxxiv.
— *But*, xxiv.
— *Définition*, xxiij.
— *Différence des corporations et jurandes*, xxvij.
— *Officiers*, xxxi.
— *Organisation intérieure*, xxix.
Confréries. *Origine*, xxiv.
— *Pieuses*, xxix.
Confréries principales, badines, facétieuses ou apocryphes, xlij.
— — *de dévotion*, xli.
— — *parisiennes*, xlvi.
— — *scientifiques et littéraires*, xlvi.
— — *sérieuses ou patriotiques*, xliv.
— *Professionnelles*, xxix.
— *Statuts*, xxvi, xxxi.
Confréries badines. *Voir : Araignée, Baise-c.., Blasez, Bouteilles, Corne à boire, Coqueluchers, Dévotes du temps, Fontange, Fous, Friponniers, Innocents, Lâche* (S.), *Loup vert, Mère folle de Dijon, Monosyllabes, Simples, Varlets*.
Confréries de dévotion. *Voir : Charité, Damoiseaux, Dorothée* (Ste), *Michel archange de Bavière, Montuzets, Pénitents, Prisonniers, Tête de mort*.
Confrérie (*Grande*), *Voir* Grande Confrérie.
Confréries patriotiques et provinciales. *Voir Arc* et *Arquebuse*.
Confrérie *du puy Notre-Dame*, 24, 59, 73, 97, 103, 130.
Confréries scientifiques et littéraires. *Voir : Conards ou Cornards, Jans, Francs-*

Maçons ou Maistres des œuvres, *Pontifes* (*frères*), *Puys*.
Coqueluchers (*confrérie des*), xliij.
Coquetiers, 52, 102.
Cordeliers, 13, 63, 74, 106.
Cordiers, 40, 53, 65, 163.
Cordonniers, 37, 53, 64, 108, 114, 127, 128, 134, 135, 137, 139, 147, 159.
Corne à boire (*confrérie de la*), xliij.
Corneille, xlvij.
Corporations *en général*, xvi.
— *Armoiries, jetons, sceaux*. xxxv.
— *But*, xxvij.
Corroyeurs, 45, 124, 148, 161, 162.
Costumes historiques, 167.
Couronnés (*Les cinq*), 152.
—(*Les quatre*), 148, 152, 169.
Courtiers de chevaux, 39, 163.
— et Gourmets de vin, 98.
Couteliers, 47, 85, 161.
Couturiers, 162.
Couvreurs, 68, 148, 163.
Crieur juré *de confrérie*, 168, 170.
— *de corps et de vin*, 58, 82, 98, 113, 166, 167.
Crocheteurs, 42, 43, 57, 66, 70, 78, 88, 122, 137.
Cuisiniers, 49, 99, 148, 162.
Cureurs de puits, 90.
Damoiseaux (*confrérie des*), xli.
Dance Macabre, lij, 113.
Dauphin (*le*), lvi.
David et Jonathas, lij.
Débardeurs. *Voir* Déchargeurs *de bateaux*, 43, 80, 101, 130.
— *de vin*, 59.
Débats (*Journal des*), 107, 169.
Déciers, 163, 164.
Décollasse, décollation, décollé. *Voir* S. Jean-Baptiste.
Découpeurs - Égratigneurs, 96.
Delion, *libraire*, vij.
Deschamps (*Eustache*), 155.
Dévotes du temps (*confrérie des*), xliij.
Dijon, xlij.
Dimanche Vilel, xv.
Dioclétien, 148.
Division ou Dispersion des Apôtres, 47, 122.
Doreurs *en cuir*, 35, 73, 75, 111.
— *sur fer et laiton*, 73.
Dorothée (*confrérie de Ste*), xli.
Douai, xlv, xlvi.
Drapiers-Chaussetiers, 32, 49, 97, 104, 148, 163.
Du Cange (*Glossaire de*), 25, 61.

Dufour (*abbé V.*). *Voir Dance macabre*, x, 113, 155, 161, 165.
Écoles, 59, 148.
Écoliers, 148.
Écrivains, 35, 85, 163.
Églée (*l'abbé*), viij.
Égratigneurs. *Voir* Découpeurs.
Egrun ou *Esgrun*. *Voir* Aigrun et Vendeurs.
Emballeurs, 92, 118.
Émouleurs *d'épées*, 66, 161.
— *gagne-petit*, 56, 73.
Enfants des petites Écoles, 59, 148.
— Rouges (*hôpital des*), 29, 86.
Enlumineurs, 35, 71, 163.
Entrepreneurs de bâtiments, 148.
Éperonniers, 87, 148.
Épiciers, 72, 148, 163.
Épinal (*Imagerie d'*), xxxvj, 158.
Épiphanie. *Voir* Apparition.
Epte, *rivière*, 62.
Escharry ? 59.
Escrimeurs, 66.
Esguilletiers, 29, 102.
Espagne, 157,
Espingliers, 49, 162.
Étameurs, 61, 111.
Étrusques, xij.
Étuviers, 163.
Eugène IV, pape, 106.
Euryale. *Voir* Nisus.
Exaltation Ste *Croix*, 20, 50, 79, 97, 126.
Fabriqueux de carreaux, 111.
Faïence, 94.
Faïenciers, 148.
Faiseurs d'*aiguilles*, 44, 73, 100.
— *de bas*, 59, 76, 126.
— *de bateaux*, 162.
— *de cages*, 88.
— *de corde et cordons*, 46, 73, 163.
— d'*esteufs*, 163.
— d'*instruments*, 56, 86.
— — *de mathématiques*, 112.
— *de peignes pour la laine*, 163.
Fauchet (*l'abbé*), xxxviij.
Femmes mariées, 148.
Ferblantiers, 149.
Ferreurs d'esguillettes, 102.
Ferronniers, 46, 61, 100, 111.
Fête-Dieu, 70, 99, 105.
Feuillants, 12, 19.
Filles, 149.
— Dieu (*Chapelle des*), 93.
Fondeurs *de forces* (*ciseaux*), 162.
— *de lettres*, 35, 71.
— *sonnetiers*, 54, 91.
— *de terre et sable*, 112, 162.
Fontange (*confrérie de la*), xliij.
Forgeais (A.). *Plombs historiés trouvés dans la Seine*, x, 156, 159.

Forgerons, 149, 161.
Fossoyeurs, 107.
Foulons *de bonnets*, 162.
— *de drap*, 162.
Fourbisseurs d'épées et de harnais, 39, 66, 73, 161.
Fourchaud. *Voir* Notre-Dame.
Fourreurs-Pelletiers, 49, 85, 162.
Fous (*confrérie des*), xlij, xlij.
France, xxxiv, xxxvij, xliv, 142, 157.
François Ier.
Frangiers, 112.
Frères prêcheurs (*ordre des*), 61.
Fripiers de bois, 51, 97.
Fripiers ou Revendeurs d'habits, 45, 97, 102, 113, 125, 137, 149, 162.
Friponniers (*confrérie des*), xliij.
Fruitiers, 103.
Gagne-deniers, 44.
Gagne-petit, 56.
Gainiers. *Voir* Guesniers.
Gailhabaud (M. J.), 167.
Galande, *rue*, 108.
Gantiers, 43, 97, 161.
Gargan, *montagne*, 13, 26.
Garnisseurs, 111.
Gaultier (*Léonard*), *graveur*, viij.
Germains, xviij.
Gerson (*Jean*), *chancelier de l'église de Paris*, liij.
Ghildes ou Banquets à frais communs, xvi, xxii, xxv, li.
Gilbert. *Voir* Ventes.
Godescard, 149.
Gonfalon, l.
Gourmets, 153.
Gourmets-Vinaigriers, 96, 153.
Grainetiers, 59, 103, 149.
Grande Confrérie de *Notre-Dame aux Seigneurs, Prêtres et Bourgeois de Paris*, xlvij, xl, 44, 67.
Graveurs *de sceaux*, 95, 162.
Grecs, xij.
Greffiers, 58.
Guénébault. *Dictionnaire iconographique*, 158.
Guerriers, 149.
Guesniers ou Gainiers, 54, 96, 161.
Guide des corps des marchands, xlvij.
Guiffrey (M. J.-J.), *archiviste*, 160, 161.
Hainaut, xlvi.
Hanouards, 163, 164.
Hanse *germanique*, xx.
— *des marchands de l'eau de Paris*, xxi.
Harces ou Herces, xxxi.
Haudriettes (*chapelle des*), 14, 36, 59, 84.
Helènes, xij.
Henri III, xlij.

Henri IV, 166, 167.
Hincmar, *archevêque de Reims au* IVe siècle, xxxvij, li.
Hôtel de Bourgogne. *Voir* Comédiens.
Hôteliers, 163.
Huchiers, 162.
Huiliers-Chandeliers, 59, 71, 124, 130, 161.
Ides, xij.
Imagiers, 35, 71, 168.
Impotents, 92.
Imprimeurs, 35, 71, 75, 149.
Imprimerie (*Histoire de l'*).
Incendiés, 149.
Innocents (*confrérie des*), xliij.
Invention Ste *Croix*, 13, 119.
Jacobins (*chapelle des*), 31, 33, 59.
— (*ordre des*), 11, 12, 18, 76.
Jardiniers, 43, 48, 80, 90, 112, 125, 137, 139, 149, 163.
Jaugeurs, 59.
Jean, *duc de Berry*, liij.
Jean sans Peur, *duc de Bourgogne*, liij.
— (S.) de Jérusalem, 106.
Jonathas. *Voir* David.
Joueurs d'escrime, 51.
Jumiéges, xliij.
Junk, 142.
Jurandes, xxvij, xxxix.
Jurés-Vendeurs *de vin en gros sur l'eau*, 58, 82.
Kalendes. *Voir* Calendes.
Laas ou *Lias* (*le territoire de*), 109.
Laboureurs, 149.
Lâche (*confrérie de S.*), xliij.
Lacroix *Paul* (*Bibliophile Jacob*), ix, 109.
Lhay *près Paris*, 154.
La Mare (Nic. de). *Traité de la police*, xlvij.
La Mothe Le Vayer, 149, 164.
Lanciers, 162.
Langlois. *Danse des Morts*, 168.
Langres, 19, 26.
Larrons (*Histoire des*), 169.
Langueyeurs, 29, 61, 101.
Lanterniers, 149, 162.
Lapidaires, 73.
Latins, xij.
Lavandiers, 149.
Layetiers, 48.
Leber (*catalogue de*), 112.
Lebeuf (*l'abbé*), ix, 25, 26.
Le Masson (*J.-B.*), *auteur du Calendrier des Confréries*, lxiv, vii, 131, 167.
Le Roux de Lincy. Ventes, vij, xiij, ix.
— *Recherches sur la Grande Confrérie*, xlvij, lij, lvi, 112.
Liban, 25.
Libraires, 35, 71, 149, 163.
Ligue (*la*), xxxvij, lvij.
Limousin, 114.

Lingères-Toilières, 50, 92.
Liniers, 42, 88, 101.
Lisbonne, 145.
Livre des Confréries, 156, 158.
Loi Salique, xxxviij.
Lormiers, 61, 111, 161, 164.
Louis II, *duc d'Orléans*, liij.
Louis VII, xxi.
Louis IX. *Voir* S.-Louis.
Louis XI, xliv, lvi.
Louis XIII, v, 21, 63.
Louis XIV, 167.
Loup-Vert (*confrérie du*), xliij,
Louviers (*île*), 110.
Lunetiers, 111, 163.
Luther, xxxvij.
Maçons, 31, 47, 71, 108, 149, 162,
Magasin pittoresque, viij, 168, 170.
Maîtres d'armes, 149.
Malletiers. *Voir* Bahutiers.
Manouvriers, 163.
Mans (*le*), xliij, 8.
Maquignons. *Voir* Marchands de chevaux.
Maraîchers, 163.
Marcel (*Étienne*), lvi.
Marchands *de bois*, 162.
— *de chevaux*, 39, 48, 150
— *compteurs de marée*, 103.
Marchands *de salines*, 103.
— *de vin*, 58.
Maréchaux-ferrants, 57, 68, 104, 113, 129, 132, 136, 150, 161.
Marguerite, *duchesse de Bourgogne*.
Maries (*Les trois*). *Voir* Marie Jacobé et Salomé.
Mariniers, 84, 150.
Marquetiers, 37, 67.
Martyrologe romain, 25, 113.
Martyrs (*Les 79*), 10.
— *les dix mille*, 15, 38.
— *les Saints*. *Voir* S. Denis et ses Compagnons.
Mathurins (*chapelle des*), 30, 35, 57, 59, 71, 109.
Maupou (*Calendrier historique de*), 26, 61.
Meaux, 61, 107.
Médecins, 51, 53, 74.
Médicis (Marie de), 106.
Mégissiers, 42, 99, 161.
Ménétriers, 150. *Voir* S. Julien.
Ménétriers, *ménestrels*, *ministrelli*, *ministerales*, 112.
Menuisiers, 43, 77, 84, 122, 137, 150.
Merciers, 46, 69, 95, 163.
Mercure de France, xli.
Mère folle de Dijon (*confrérie de la*), xliij.
Messagers de l'*Université de Paris*, 30, 71.
Meuniers, 55, 83, 150, 161.
Millin. *Antiquités nationales*, 159.

Minne ou *Amitié*, xvij.
Miroitiers, 111.
Molière, xlvij.
Monosyllabes (*Confrérie des*), xlvij.
Montaigu (*collége de*) ou *des Capètes*, 26.
Montmartre (*faubourg*), 115.
Montuzets (*confrérie des*), xli.
Moule ou Mole, 61.
Mouleurs de bois, 28, 61, 83.
Muratori, l.
Musiciens-Organistes, 56, 65, 150.
Myrrhes (*Maîtres*), 51, 74.
Nativité de Notre-Dame, 20, 49, 74, 79, 83, 85, 88, 92, 96, 102, 103, 104, 112, 126, 133, 150, 152.
— *de Notre-Seigneur*, 60.
Nisus et Euryale, lij.
Nattiers, 44, 49, 150, 163.
Noël, 24, 60, 131.
Nom de Jésus. *Voir* S. Nom.
Nones, xij.
Normandie, xli, xlvi. *Voir* Caen, Jumiéges, Rouen, Vernon.
Notaires ou Secrétaires *du Roi*, 35, 60, 79, 90, 99, 150.
— *du Châtelet*, 58, 99.
— *en général*, 163.
Notre-Dame de Paris, *cathédrale*, 18, 29, 37, 43, 47, 51, 53, 56, 64.
Notre-Dame *des Avents*. *Voir aussi Conception*, 73, 79, 97.
— *de Bonne-Délivrance*, 30, 76.
— *du Bois*, 98.
— *du Carmel*, 32, 77.
— *de la Carole ou de Toute-Joie*, 112.
— *du Fourchaud*, 45.
— *de Grâce ou du Carmel*, 32, 77.
— *la Gisante*, 108.
— *de Liesse*, 49, 83, 133.
— *de Lorette*, 63, 81, 91, 104.
— *de la Merci*. *Voir* Braque (*Chapelle de*).
— *de Miséricorde*, 90.
— *de Paris*. *Voir plus haut*, Notre-Dame *cathédrale*.
— *des Vertus*, 28, 66, 71, 114.
— *des Victoires*, 110.
Numa Pompilius, xxiv.
Œuvres (*Basses-*), 41.
Onze mille vierges, 22, 26, 127.
Orangers, 42, 52, 99, 102.
Ordonnances des rois de France, lvi.
Orfévres, 39, 43, 57, 64, 67, 68, 100, 119, 150, 162, 113.

Orfévres (*chapelle aux*), 100, 68.
Orléans (*États d*), xxviij,
Ormes aux portes de Paris.
— *vers Saint-Denis*, lv.
— *à Notre-Dame-des-Champs* lv.
— *au Roule*, lv.
Ouvriers en drap d'or, argent et soie, 112.
— d'osier, 163.
Panaches (*vendeurs de*),33,66.
Panthéon (*le*), 109.
Papetiers, 35, 71, 150.
Pâques, fête, 74.
Parcheminiers, 35, 71, 163.
Pareurs de peaux, 38, 102, 161.
Paris. *Voir :*
— *Almanach*, viij.
— *Apport-Paris*, 87.
— *Confréries*, xlvij, li.
— — *supprimées*, lvi.
— *Hanse*, xxj.
— *Histoire*, liv.
— *Notre-Dame, cathédrale*,
— *Ormes aux portes de Paris*, lv.
— *Port de Paris.* Voir *Porte.*
— *Porte de Paris*, 87, iii.
Paris (*Paulin*), lv.
Pasquier, 107.
Passementiers, 49, 73, 91, 125, 137.
Passeurs *d'eau*, 72, 162.
Passion de Notre-Seigneur, 50.
Passion (confrérie de la), xlvij, 50, 103.
Patenôtriers, 32, 93, 94, 95,
Patiniers, 168.
Pastoret (de), 165.
Pâtissiers-Oublieurs, 51, 70, 107, 150, 161.
Paulmiers-Tripotiers, 57, 71, 130, 187.
Paveurs, 47, 80, 150.
Pêcheurs *d'engins*, 58, 100.
— *de poisson d'eau douce*, 163.
— *de poisson de mer*, 163.
— *à verge*, 47, 100.
Peigneurs *ou Cardeurs de laine*, 162, 163.
Peigniers, 37, 67, 150, 162.
Peignot (Gabriel). *Bibliothèque des ducs de Bourgogne*, xiv et xv.
— *Notice sur les S. Patrons*, vj, 113, 142, 154.
Peintres, 34, 53, 95, 150, 162.
Pèlerins *croisés*, 106.
— *de S. Jacques*, 42.
— *de Jérusalem. Voir* P. croisés.
— *Notre-Dame de Montserrat*, 42, 49.
— *de S. Michel du Mont*, 52, 70, 108.
— *Palmiers. Voir P. croisés.*
Pelletiers. *Voir* Fourreurs.
Pénitents (Confrérie des) :
— *blancs.*
— *bleus.*

Pénitents *gris*.
— *noirs*.
— *rouges*.
— *verts*.
— *violets*.
— *de Paris*, xlij.
Pentecôte, 83.
Perruquiers, 151.
Pharmaciens, 151.
Philippe-Auguste, li, 107.
— le Bel, liv, lv, 107.
— le Hardi, duc de Bourgogne, xv.
— de Valois, 61, 111.
Philosophes, 151.
Pichon (*Baron* J.), 167.
Picpus, 140, 141. *Voir* aussi S. Franç^s (*Tiers-Ordre de*).
Piganiol de la Force, 141.
Pihan de la Forêt, 152.
Piscine probatique, 25.
Plâtriers, 151.
Plombiers, 68.
Plumassiers, 33, 66.
Poissonniers, 40, 43.
Poitiers, 7, 107.
Pollux. *Voir* Castor.
Pompiers, 151.
Pontifes (*confrérie des frères*), xlv.
Pontoise (*Histoire de Notre-Dame de*), 152.
Popincourt (*Jean de*), liij.
Porcherons (*marais des*), 106.
Porteurs *de blé*, 46, 102.
— *de charbon*, 59, 82.
Porteurs *de châsses*, 75, 129, 133.
— *de grains*, 42, 83.
— *de la grève*, 163.
— *de la halle*, 163.
Portefaix *de la halle*, 42, 90, 95, 122, 133.
— *du Roy*, 43, 69.
Porte-morts (*confrérie des*), xli.
Porte de Paris. *Voir* Paris.
Portugal, 142, 143, 144.
Pot de l'Aumône, xxx.
Potiers *d'étain*, 55, 98, 162.
— *de terre*, 49, 88, 111, 163.
Poudriers, 110.
Poulaillers et Marchands de beurre, 42, 95, 162.
Pourpointiers, 56, 87, 88, 162.
Pouy. *Recherches sur les Almanachs*, 169.
Predicatoriana, 154.
Prémontré (*chanoines réguliers de*), 110.
Présentation Notre-Dame, 23, 56, 128.
Prêtres et Clercs, 32, 70, 102, 107.
— et Bourgeois. *Voir* Grande Confrérie.
Prisonniers, 151.
— (*confrérie des*), xlij.
Procureurs, 36, 58.
Provence, 155.
Purification Notre-Dame ou Chandeleur, 9, 30, 78, 97, 117, 147, 148.

Puys ou *confréries littéraires. Voir : Amiens; Assomption; Conception.*
Quadraniers, 37, 67, 107,
Quasimodo, 33, 63, 73, 106.
Quinze - Vingts Aveugles, *chapelle*, 29, 47, 101, 114, 158.
— *hôpital*, lv, 47, 101, 114, 158.
Racine, xlvij.
Raccoutreurs *de bas*, 45, 60, 94.
— *de lutz*, 56, 86.
Ramoneurs, 39.
Raquetes. *Voir* Retordeurs de boyaux.
Raquetiers, 46, 99, 111.
Recommandaresses, 42, 88, 111.
Regrattiers, 165.
Relieurs de livres, 35, 71, 151.
Rémouleurs. *Voir* Émouleurs.
Retordeurs *de boyaux*. 46, 99.
— *de laine*, 46.
Revendeurs de *beurre et fruits*, 34.
— *de foin et paille*, 163.
— *d'habits*, 162.
Reyeurs, *faiseurs de retz*, 40.
Robert (*Maistre*), xv.
Rogations, 61.
Rois (*fête des trois*), 28, 113.
— *Voir aussi* Apparition.
Romains, xij, xxv.
Rome, 113, 142, 166.
Rosaire, 76.
Rôtisseurs, 45, 84. 151, 162.
Rouen, xix, xlvj, 19, 112.
Rubanniers, 91, 112.
Ruders (E.-J.), *Suédois*, 144.
Russie, 142.
Saba (*la Reine de*), 25.
Saintes (*la ville de*), 19.
Saints et Saintes. *Voir le nom par ordre alphabétique aux mots : Saints, Saintes.*
S. Alexis, 10, 17, 97, 117, 122.
S. André, *apôtre*, 24, 56, 73, 129.
— *des Arcs*, *paroisse*, 35, 61, 72.
— d'*Avellino*, 154.
S. Anselme, xxxvij.
S. Antoine, *abbé*, 8, 29, 78, 94, 101, 116, 146, 147, 149, 153.
— *des Champs*, 115, 140.
— *hôpital du petit*, 29, 37, 43 45, 55, 63, 81, 106.
— *de Padoue*, 15, 38, 121, 142, 143, 144, 145, 148, 154.
S. Ardaléon, 112.
S. Aubin, 10, 118.
S. Augustin, *évêque*, 19, 22, 47, 72, 125.
S. Babilas, *le même que* Ste *Babile*, 8, 25.
S. Barnabé, *apôtre*, 15, 38, 99.

S. Barthélemy, *apôtre*, 76, 125, 141.
— *paroisse*, 19, 27, 29, 39, 51, 68.
S. Benoît, *abbé*, 9, 11, 16, 118, 122, 150.
— *dit le bien tourné, bétourné ou bistourné, église*, 11, 25, 54, 74.
— (*ordre de S.*), 11, 14, 16.
S. Bernard, *abbé*, 12, 19, 119, 125.
S. Blaise, *chapelle*, 31, 71, 108, 154.
— *évêque*, 9, 31, 71, 108, 117, 148.
S. Blanc, 149.
S. Blanchard, 149.
S. Bon, *chapelle*, 28, 36, 39, 42, 59, 88.
— *martyr*, 8.
S. Bonaventure, 13, 120.
S. Brice, 23, 55, 69, 128.
S. Bruno, 22, 127.
S. Carpophore, 148.
S. Castorius, 152.
S. Célestin, 14.
S. Charlemagne, 8, 30, 71, 117.
S. Charles *Borromée*, 23, 87.
S. Christophe, 17, 42, 65, 69, 70, 78, 80, 83, 88, 90, 94, 95, 100, 103, 122, 133.
S. Clair, *chapelle*. *Voir* S. Honoré.
— *pape*, 12, 17, 23, 24, 41, 55, 59, 76, 84, 90, 93, 95, 96, 97, 98, 111, 119, 130, 149, 153, 154.
S. Claude, 15, 37, 63, 81, 91, 101, 104, 110, 120, 133, 152.
S. Clément, 24, 129, 133.
S. Côme et S. Damien, *chapelle*, 51, 63, 74.
— *martyrs*, 21, 51, 126, 147, 151.
S. Cloud, 20, 48, 111, 126.
S. Craton, 10.
S. Crépin et S. Crépinien, 22, 37, 53, 127, 134, 147, 151, 158.
S. Cyr *ou* Cire, 15, 38, 84, 110, 121.
S. Damien. *Voir* S. Côme.
S. Denis, *de la Châtre, église*, 33, 49, 51, 66.
— *évêque*, li, 22, 52, 80, 86, 119, 127, 142.
S. Didier, 9.
S. Dominique, 18, 123.
S. Donat, 149.
École de Médecine (*chapelle de l'*), 53.
S. Edme, 154.
S. Éleuthère, 10.
S. Éloi ou Éloy, *chapelle*, 39, 48, 57, 67.
— *évêque*, 15, 24, 39, 57, 90, 93, 96, 100, 101, 104, 112, 113, 121, 129, 147, 149, 150, 155.
S. Esprit (*le*), 155.

S. Esprit (*chapelle du*), 42, 49, 55, 83.
S. Étienne, *martyr*, 18, 24, 27, 60, 123, 131.
— *des Grès*, *paroisse*, 30, 76, 131.
— *du Mont*, *paroisse*, 27, 29, 37, 49, 75.
S. Eustache, *hôpital*, 204.
— *martyr*, 11, 22, 32, 118, 127.
— *paroisse*, 8, 11, 29, 32, 34, 38, 45, 46, 48, 49, 51, 52, 57, 59, 102, 111.
S. Eutrope, 12, 23, 34, 78, 82, 110, 119.
S. Félix, 7.
S. Frambourg, 155.
S. François, *abbé*, 22, 52. 69, 127.
— *de Paule*, 12.
— *de Sales*, 110.
— (*Tiers-Ordre de*), 140, 148.
S. Fiacre, 19, 47, 80, 86, 87, 90, 96, 98, 112, 125, 132, 133, 134, 149.
S. Fortunat ou Fortuné, 92, 113.
S. Gabin, 10.
S. Gaucher, 154.
S. Genès, 77, 110, 112, 150.
S. Georges, xxxv, xliv, 12, 33, 70, 86, 94, 108, 109, 142, 149.
S. Germain d'*Auxerre*, *évêque*, 17, 125.
S. Germain l'*Auxerrois*, *paroisse*, 17, 35, 39, 42, 68, 99.
— (*quai de l'École*), 130.
— *évêque de Paris*, 14, 120.
— *des Prés*, *abbaye*, 8, 14, 17, 116, 122, 138.
— *faubourg*, 115.
— *hôpital*, 138.
— *le Vieil*, *paroisse*, 66.
S. Gervais et S. Protais, *hôpital*, 82.
— *martyrs*, 15, 121, 126.
— *paroisse*, 15, 23, 28, 34, 54, 58, 63, 81.
S. Gilles, 17, 20, 48, 125, 133, 148.
S. Grégoire, 11, 22, 118, 127.
S. Guillaume, *duc d'Aquitaine*, 9, 117.
— *évêque*, 7.
S. Hilaire, *évêque*, 7, 115.
— *paroisse*, 75.
S. Hildevert, 37, 61, 107, 141.
S. Hippolyte, *martyr*, 18, 116, 123.
— *paroisse*, 116, 117, 120, 124, 127, 135.
S. Honoré, *église*, 36, 60, 105.
— *évêque*, 13, 36, 77, 120, 133, 141, 146.
— *faubourg*, 115.
S. Hubert, 54, 92, 112, 128, 147.
S. Hugues, 155.
S. Ignace, 9.

S. Innocent *ou* Sts Innocents, *martyrs*, 12, 119, 131, 148.
— *paroisse*, 41, 43, 51, 57, 97, 113.
S. Isidore, 149.
S. Jacques et S. Philippe, 13, 17, 34, 42, 90, 94, 95, 101, 102, 119, 122, 134, 147.
— *faubourg*, 115.
— *du Haut-Pas*, 127, 129, 130, 135.
— *de l'hôpital*, 37, 42, 56, 57, 58, 104.
— (*la Boucherie*), *paroisse*, 21, 33, 47, 48, 55, 56, 86, 111.
— *rue*, 158.
S. Jean-Baptiste, xlij, 15, 19, 36, 38, 47, 68, 72, 73, 83, 85, 102, 121, 125.
— *évangéliste*, 24, 60, 113, 131, 134.
— *en Grève* (*boucherie du cimetière*), 87, 165.
— *martyr*, 15, 121.
— *paroisse*, 8, 14, 15, 19, 28, 29, 31, 35, 36, 38, 39, 40, 83.
— *de Jérusalem*. *Voir* Chevaliers.
— *de Latran*, 19, 35, 39, 75.
— *Porte-Latine*, 13, 34, 65, 69, 71, 72, 73, 75, 79, 85, 90, 95, 109, 119, 149, 150, 151, 153.
S. Jean *le Rond*, paroisse, 15, 65.
S. Joseph, 11, 31, 80, 90, 107, 110, 118, 147.
S. Josse, *confesseur*, 17, 122.
— *paroisse*, 40, 48, 89, 002.
S. Jude. *Voir* S. Simon.
S. Julien *de Brioude*, 10, 211, 115, 155.
— *des Ménétriers*, 49, 54, 91. 110, 112.
— *le Pauvre*, 28, 45, 71, 108.
S. Landry, *évêque*, 15.
— *paroisse*, 65.
S. Laumer, 8.
S. Laurent, *martyr*, 18, 123, 141, 147, 148, 151.
— *paroisse*, 49, 91, 108, 139, 141.
S. Lazare, 139, 140.
S. Léger, 20, 127.
S. Léonard *ou* Liénard, 22, 52, 87, 103, 114, 127, 151, 154.
S. Leu *ou* S. Loup, 17, 20, 87, 93, 123, 125.
— et S. Gilles, *paroisse*, 17, 20, 39, 48, 55, 60, 93.
S. Leufray *ou* Leufroy, *abbé*, 15, 121.
— *chapelle*, 38, 42, 45, 46, 47, 51, 58, 99.
S. Louis, *roi de France*, xliv, 14, 19, 46, 69, 71, 80, 85

96, 100, 102, 106, 109, 125, 150, 151.
— *des Jésuites*, 81.
S. Loup. *Voir* S. Leu.
S. Lubin, 2, 19, 21, 46, 50, 79, 100, 126.
S. Luc, *académie*, 113.
— *évangéliste*, xxxv, 22, 53, 74, 113, 127, 159.
S Lucian *ou* Lucien, 10.
S. Magloire, *évêque*, 22.
— *faubourg S. Jacques*, *église*, 123.
— *autrement les filles pénitentes*, 28, 32, 39, 42, 45, 52, 94.
S. Mamert, 61, 70.
S. Mamès *ou* Mammas, 19, 26, 46.
S. Marc, *évangéliste*, 12, 33, 85, 119, 142.
S. Marcel *ou* Marceau, *collégiale*, 23, 116, 125, 126, 128, 133, 134.
— *évêque de Paris*, 8, 17, 22, 23, 43, 116, 126, 127, 128.
— *faubourg*, 115, 116.
S. Marcoul, 255.
S. Martial, *église*, 39, 68.
— *évêque*, 16, 122.
S. Martin, *le Bouillant*, 16.
— *des Champs*, *prieuré*, 15, 21, 26, 46, 48, 49, 57, 90, 112.
— *évêque*, 23, 40, 41, 55, 83, 85, 86, 98, 118, 122, 128, 150, 153, 155.
S. Martin, *faubourg*, 995.
— *au faubourg S. Marceau*, *paroisse*, 119, 124, 128, 134.
S. Mathurin *de Larchant*, 23, 55, 128, 155.
S. Matthias, *apôtre*, 10, 99, 118.
S. Matthieu, *apôtre*, 21, 50, 61, 62, 126.
— (*faire le saint*), 62.
— (*fête*), 62.
— (*fesse-*), 62.
S. Maur, *abbé*, 2, 28, 88, 126, 118.
S. Maurice, 21, 50, 67, 96, 100, 126, 133, 149, 153, 173.
S. Médard, *évêque*, 15, 121.
— *paroisse*, 115, 116, 120, 122, 123, 125, 126, 128, 131, 133, 141.
S. Médéric *ou* Merry, *abbé*, 18.
— *paroisse*, 8, 18, 28, 52, 87,
S. Métran *ou* Mitran, 9.
S. Michel, *archange*, 13, 12, 22, 51, 52, 66, 79, 82, 98, 126, 134, 146, 147, 149, 150. *Voir* Gargan (*mont*) et Tombelaine.
— *dans l'enclos du Palais*, *chapelle*, 33, 51, 52, 64, 70, 108, 115.
S. Nazaire, 155.
S. Nestor, 10.
S. Nicaise, 62.

S. Nicolas, *évêque*, 13, 24, 35, 58, 72, 82, 84, 88, 97, 99, 100, 101, 103, 104, 119, 130, 142, 148, 150.
— *des Champs, paroisse*, 31, 35, 41, 43, 89, 112.
— *du Chardonneret, paroisse*, 77.
— *du Louvre, collégiale*, 101.
— *de Tolentino*, 20, 50, 73.
— *de Varaville*, 104.
S. Nicostrate, 152.
S. Nom de Jésus, 27, 28, 63, 75, 81, 115, 116, 133.
S. Ouen, *évêque*, 19, 155.
S. Ourson *ou* Ursin, 10.
S. Palage *ou* Pélage, 9.
S. Paul, *apôtre*, 7, 8, 15, 16, 30, 40, 66, 116, 121, 142.
— *martyr*, 15, 121.
— *paroisse*, 21, 26, 29, 31, 32, 34, 42, 43, 44, 46, 49, 50, 54, 59, 63, 78.
S. Paxant, 21.
S. Philippe. *Voir* S. Jacques.
S. Pierre, *apôtre*, 7, 8, 10,
— *des Arsis*, 44, 68.
— *aux Bœufs, paroisse*, 44, 49, 65.
— *Célestin*, 22.
15, 40, 44, 118, 121, 142.
— *ès-liens*, 18, 41, 68, 123, 152.
— *le martyr*, 19, 33, 119.
S. Polycarpe, 8, 10.
S. Porphyre, 112.
S. Prix, 92, 109, 119.
S. Quentin, 23, 54, 110, 155.
S. Remy, 21, 115, 127.
S. Roch, *confesseur*, 19, 45, 66, 69, 77, 79, 80, 82, 84, 92, 93, 94, 102, 104, 110, 124, 150, 155.
— *paroisse*, 138.
S. Romain, 10.
S. Sacrement, 70, 77, 87, 89, 104, 105, 111, 112.
S. Salomon, 9.
S. Sauveur, *paroisse*, 18, 27, 43, 50, 92, 110.
— *Voir* Transfiguration.
S. Sébastien, *martyr*, xliv, xlv, 8, 29, 68, 78, 82, 95, 116.
S. Sépulcre, *collégiale*, 33, 42, 46, 47, 49, 50, 53, 54, 57, 95, 113.
— *de Jérusalem*, 63, 106.
S. Sévère, 148.
S. Sévérien, 148.
S. Séverin, *abbé*, 7, 9. 15, 22, 121, 127.
— *paroisse*, 22, 28, 31, 43, 59, 70.
S. Silvain, 10.
S. Siméon, 10.
S. Simon *et* S. Jude, 23, 54, 128, 148, 158.
S. Simplicius, 152.
S. Sixte. *Voir* S. Cyr.
S. Sulpice, *paroisse*, 57, 116, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 127, 130, 136.

S. Symphorien, *martyr*, 19, 125, 152.
— *paroisse*, 19, 67.
S. Thibauld, 16, 40, 89, 121.
S. Thomas, *apôtre*, 24, 131.
— d'*Aquin*, 11, 31, 76, 118.
— *de Cantorbéry*, 24, 131.
— *du Louvre*, *collégiale*, 37, 101.
S. Ursin. *Voir* S. Ourson.
S. Vaast, 150.
S. Valentin, 117.
S. Victor, 10.
S. Victor, *abbaye*, 17, 130, 132.
— *faubourg*, 115.
— *martyr*, 17, 118.
S. Victorius, 148.
S. Vincent, *martyr*, 8, 29, 78, 116, 153.
S. Yves, *confesseur*, xxxv, 14, 36, 74, 94, 108, 109, 120, 146.
— *église*, 36, 48, 49, 74.
Ste Agathe, 9, 117.
Ste Agnès, 8, 117.
Ste Anne, 11, 43, 78, 84, 92, 93, 97, 114, 123, 133, 150, 153.
Ste Apolline, 9, 117.
Ste Aulaye *ou* Eulalie, 9, 117, 130.
Ste Aure, 21.
Ste Barbe, 24, 57, 66, 72, 80, 81, 84, 85, 97, 98, 107, 110, 121, 130, 146, 148.
Ste Bathilde, 9.
Ste Bauiour. *Voir* Ste Bathilde.
Ste Brigide, 9.
Ste Catherine, *hôpital de*, 56, 87, 89.
— *martyre*, 24, 56, 69, 73, 129, 147, 149, 151.
— de Sienne, 76 89.
— *du Val des Écoliers*, 44, 47, 48, 52, 56, 57, 58, 79.
Ste Cécile, 23, 86, 128, 150.
Ste Chapelle, 14, 18, 34, 43, 45, 46, 69.
Ste Claire, *chapelle*. *Voir Ave Maria*.
— *vierge*, 18, 123.
Ste Couronne (*Réception ou Susception de la*), 18, 26.
Ste Croix. *Voir* Église de ce nom : Exaltation, Invention.
Ste Croix *de la Bretonnerie*, *église*, 13, 20, 21, 35, 40, 47, 55, 85.
— *de la Cité*, *paroisse*, 13, 20, 37, 61, 67, 108.
Ste Dorothée, 9.
— *Voir confrérie de* Ste.
Ste Eugénie, 126.
Ste Eulalie. *Voir* Aulaye.
Ste Euphémie, 12, 21.
Ste Geneviève *des Ardents ou des Miracles*, *paroisse*, 23, 24, 30, 40, 51, 53, 57, 65, 66.
— *du Mont*, *église*, 7, 26, 28, 48, 75.

Ste Geneviève, *vierge*, 7, 28, 75, 83, 115.
Ste Hélène, 14.
Ste Julienne, 10, 117.
Ste Julitte, 10, 118.
Ste Luce *ou* Lucie, 24, 130,
Ste Magdeleine, *paroisse*, 44, 67.
Ste Marguerite, *vierge*, 17, 42, 88, 102, 122, 154.
Ste Marie, *Égyptienne*, 11[4] 32, 118.
— *Jacobé*, 77.
— *Magdeleine*, 99, 122, 147, 153.
— *Salomé*, 77.
Ste Marine, 111.
Ste Marthe, 22, 127.
Ste Opportune, *paroisse*, 31, 45, 55, 98.
— *vierge*, 13, 120.
Ste Palaye (*Glossaire de*), 25.
Ste Faule, 9.
Ste Prisce *ou* Prisque, *martyre*, 8, 11.
Ste Radegonde, 16, 18, 41, 44, 84.
Ste Reine, 48, 87, 102, 111.
Ste Scholastique, 9, 117.
Ste Trinité, 70, 86, 97, 99, 152, 155.
— (*hôpital de la*), 92.
Ste Ursule, 22.
Ste Venisse. *Voir* Ste Véronique.
Ste Véronique, 20, 50, 89, 91, 92, 112.
Sages-femmes, 51.
Salomon, 25.
Salpêtriers, 110.
Saucissiers, 162.
Sauval, 108, 113.
Savetiers, 44, 68, 108, 123, 135, 137, 139, 151, 162.
Scandinavie, xvi.
Scieux *d'ais*, 38, 84, 111.
Sculpteurs, 95, 152.
Secrétaires du Roi. *Voir* Notaires.
Selliers, 57, 96, 161.
Sept-Vingts *Aveugles*, 47.
Sergents *à cheval*, 40, 55, 85.
— *du Guet*, 33, 70, 108.
— *à verge*, 47, 85.
Serpiers, 161.
Serruriers, 39, 68. 68, 129, 132, 153, 161.
Seth, 25.
Simples (*confrérie des*), xliij.
Siponte, 26.
Solliciteurs, 58.
Sonnetiers. *Voir* Fondeurs.
Sonneurs, 107.
Sorbonne, 12.
— *église*, 26.
Souci (*le sieur de Peu de*), 169.
Souffletiers, 163.
Tabarin, 169.
Tables (*loi des douze*), xxiv.
— *pascales*, xiv.
Tabletiers, 37, 67.
Taillebourg, 62.
Taillandiers, 57, 97.

Tailleurs *d'habits*, 92, 93, 152.
— *de pierre*, 86, 162.
Tandeurs, 163.
Tanneurs, 141, 153, 161.
Tapissiers, 46, 50, 52, 69, 79, 163.
Taverniers, 163.
Techener, *libraire*, viij.
Teinturiers, 50, 51, 67, 68, 69, 96, 113, 126, 133, 153, 162, 165.
Temple (*chapelle du*), 45, 63, 64, 91, 106.
— *faubourg*, 115.
— *forteresse*, lv.
Terre-Sainte (*la*), 157.
Tête de mort (*confrérie de la*), xli.
Thierry (*Augustin*), xvi.
— (*Édouard*), 62.
Thomas de Leu, *graveur*, viij.
Tiphaine (*vigile de la*), lv.
Tireurs d'arc. *Voir* Archers.
— d'or, 57, 90.
Tisserands, 95, 153, 162.
Tissetiers, 112.
Tombelaine, *mont*, 22, 52.
Tondeurs *de draps*, 45, 58, 97, 100, 116, 132.
— *de laine*, 163.
Tonneliers, 36, 39, 59, 61, 75, 88, 153, 162.
Toulouse, xliij.
Tourneurs en bois, 82, 153, 162.
Toussaint, 23, 54, 96, 128.
Transfiguration Notre-Seigneur, 18, 110, 123.
Trinité. *Voir* Sté Trinité.
Tripotiers. *Voir* Paulmiers.
Trois Maries. *Voir* Ste Marie Jacobé et Salomée.
Trois-Rois. *Voir* Apparition.
Tueurs de pourceaux, 94.
Turgot, xxxix.
Undecimila. *Voir* Onze mille Vierges.
Université de Paris, 30, 71, 108, 109.
Valenciennes, xli, xlvj.
Vanniers, 95, 153, 163.
Varaville, 104.
Varlets (*confrérie des*), xliij.
Vendeurs *de bétail*, 163.
— *de chevaux*, 163.
— *d'esgruns*, 163, 165.
— *de fromages*, 163.
— *d'œufs*, 163.
— *de pains d'épices*, 91.
— *de panaches*, 33, 66.
— *de poisson*, 163.
— *de vaisselle de faïence*, 94.
Venise, 142.
Vénitiens, 107.
Ventes : *Église*, viij.
— *F****, vij.
— *Gilbert*, viij.
— *Le Roux de Lincy*, vij, viij.
— *Villegille* (*de la*), viij.
Vergetiers, 57, 84.
Vernon, 62.
Verriers, 111, 162.

— Bouteilliers, 41, 55, 60, 84, 153.
Vexin, 62.
Vielleurs, 77.
Vienne, 61.
Vignerons, 29, 78, 116, 135, 153, 163.
Vigneul de Marville, xi.
Villegille (*de la*), viij.
Vinaigriers-Gourmets, 153.
Vincennes, xv.
Visitation Notre Dame, 16, 122.
Vitriers, 33, 85.
Voituriers par eau, 162.
Voiriers. *Voir* Verriers.
Voragine (*Jacques de*). *Sa Légende dorée*, 25, 26.

FIN.

ACHEVÉ D'IMPRIMER

Sur les presses de G. CHAMEROT,
Typographe à Paris,

Le 26 juillet 1875.

Pour LÉON WILLEM, Libraire
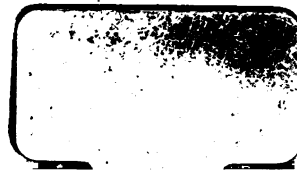
A PARIS.